

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR

2^e édition

**CITBIO
2018**

OUAGADOUGOU, DU 2 AU 4 OCTOBRE 2018

RAPPORT GENERAL

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
RESUME EXECUTIF.....	6
EXECUTIVE SUMMARY.....	7
I - INTRODUCTION.....	8
II - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CONFERENCE.....	10
2.1. Contexte.....	10
2.2. Justification.....	11
III - OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA CONFERENCE.....	11
3.1. Objectifs.....	11
3.1.1. Objectif global.....	11
3.1.2. Objectifs spécifiques.....	11
3.2. Résultats attendus.....	11
IV - DEROULEMENT DES TRAVAUX.....	12
4.1. Session des experts.....	12
4.1.1. Ouverture des travaux.....	12
4.1.2. Déroulement et conclusions des travaux.....	13
4.1.2.1. Participants et ordre du jour de la session.....	13
4.1.2.2. Présentations des pays et échanges : état de mise en œuvre des feuilles de route adoptées par l'atelier des points focaux de juin 2018.....	14
4.1.2.3. Examen des documents de l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) : Projet de convention, projet de statuts.....	16
4.1.2.4. Recommandations.....	16
4.1.3. Déroulement et conclusions des panels.....	17
4.2. Session ministérielle.....	17
4.2.1. Mise en place du présidium.....	17
4.2.2. Examen et adoption du rapport des experts.....	18
4.2.3. Examen et adoption des documents de l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) : Projet de Convention, projet de statuts.....	18
4.2.4. Adoption de la Déclaration de Ouagadougou 2 et de motions.....	18
V - RESULTATS ET RECOMMANDATIONS.....	18
MENTION SPECIALE A SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DU FASO.....	20
MOTION DE REMERCIEMENT AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DU BURKINA FASO.....	20
VI - CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE DE LA CONFERENCE.....	20
6.1. Allocutions prononcées.....	20

6.1. Discours d'ouverture officielle.....	21
VII - CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE DE LA CONFERENCE.....	22
7.1. Film documentaire.....	22
7.2. Lecture des conclusions de la session ministérielle.....	22
7.3. Allocution du représentant de la Commission de l'Union africaine.....	22
7.4. Allocution du parrain.....	22
7.5. Remise de prix et de décorations.....	23
7.6. Discours de clôture officielle.....	23
VIII - CONCLUSION.....	24

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AB/AOC :	Alliance pour le Biodigester en Afrique de l'Ouest et du Centre
ABPP :	Africa Biogas Partnership Programme
AB 19-23 :	Africa Biodigester 2019-2023
ANADEB :	Agence Nationale de Développement des Biocarburants
APSFDF :	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
BAD :	Banque Africaine de Développement
BOAD :	Banque Ouest-Africaine de Développement
CAC :	Centre d'Appel Client
CILSS :	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CITBIO :	Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigester
CNO :	Comité National d'Organisation
COP :	Conférence des Parties
CRC :	Centre Régional de Collaboration
ENESA :	Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale
FVC :	Fonds Vert pour le Climat
GES :	Gaz à Effet de Serre
HIVOS :	Humanist Institute for Coopération with Developed Countries
IMF :	Institution de Microfinance
MRAH :	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPA :	Organisation Professionnelle Agricole
PNB-BF :	Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso
PNB-SN :	Programme National de Biogaz du Sénégal
PBG :	Projet Biogaz de Guinée
PPP :	Partenariat Public-Privé
SAFGRAD :	Recherche et Développement sur les Céréales dans les Zones Semi-arides de l'Afrique
SAV :	Service Après-Vente
SEM :	Son Excellence Monsieur
SNV :	Organisation Néerlandaise de Développement
UA :	Union Africaine
UCEC-Sahel :	Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Sahel
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement du Burkina Faso a organisé du 10 au 12 octobre 2017 à Ouagadougou, la 1ère édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur (CITBIO) sur le thème «L’Afrique à l’ère des changements climatiques». Outre le Burkina Faso, la conférence a connu la participation de dix (10) autres pays¹, d’organisations nationales, inter africaines et internationales ainsi que d’acteurs privés du secteur de la technologie.

A travers la Déclaration de Ouagadougou qui en est issue, la Conférence a invité les acteurs étatiques et privés à œuvrer à la mise en place d’un environnement favorable au développement du marché de la technologie. Les participants avaient mandaté le Burkina Faso pour en assurer le suivi ; ils ont aussi décidé d’institutionnaliser la Conférence et de confier l’organisation de sa 2ème édition en octobre 2018 au Burkina Faso.

En exécution de ce mandat, le gouvernement du Burkina Faso avec l’accompagnement technique et financier de ABPP a organisé, à Ouagadougou du 27 au 29 juin 2018, la réunion des points focaux des pays en vue d’une part, d’élaborer une feuille de route par pays et d’autre part, de préparer la 2^e édition de la CITBIO.

Quelques jours après la réunion des points focaux, le Conseil des Ministres a donné son quitus en sa session du 04 juillet 2018, pour l’organisation, du 02 au 04 octobre 2018 de la 2^e édition de la CITBIO. Celle-ci s’est effectivement tenue à bonne date et a eu pour thème, «**Le biodigesteur, une solution pour la sécurité alimentaire et énergétique. Vers un partenariat Africain** ». Elle a regroupé plus de 300 participants de huit (8) pays² ainsi que d’organisations nationales et internationales.

L’objectif global de la 2ème édition de la CITBIO était de contribuer à la mise en œuvre effective de la Déclaration de Ouagadougou.

Ses objectifs spécifiques étaient les suivants :

1. Evaluer les avancées réalisées par chaque pays sur la base des feuilles de route adoptées par la rencontre des Points Focaux en juin 2018 à Ouagadougou.
2. Convenir des actions de soutien et mesures d’accompagnement nécessaires à la mise en place effective des programmes nationaux de biodigesteurs au plus tard le 31 décembre 2019.
3. Examiner et d’adopter les textes fondateurs de l’organe régional de coordination de la promotion de la technologie.

La 2ème édition de la CITBIO s’est déroulée en deux actes majeurs : la réunion des experts et la session ministérielle. En outre, six (6) panels et une exposition de matériels, d’équipements, de photos et la diffusion de vidéos en rapport avec la technologie du biodigesteur ont été organisés.

La conférence a été placée sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso et sous le parrainage de Madame Ingrid KAAG, Ministre de la Coopération Internationale et du Commerce des Pays-Bas.

La session des experts s’est tenu les 2 et 3 octobre 2018 ; la cérémonie officielle d’ouverture des travaux a été présidée par Monsieur Sommanogo KOUTOU, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques.

La session ministérielle s’est ouverte le 04 octobre 2018 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier Ministre représentant Son Excellence Monsieur le Président du Faso. Les travaux de la session ont été sanctionnés par l’adoption et la signature des textes portant convention de création et statuts de l’Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l’Ouest et du Centre (AB/AOC). La conférence a aussi adopté la Déclaration de Ouagadougou-2 dans laquelle les participants ont :

- ❖ **Décidé** de la création de l’Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l’Ouest et du Centre (AB/AOC) en adoptant la convention et les statuts ;
- ❖ **Lancé un appel** aux Etats pour :
 - poursuivre la mise en œuvre des recommandations issues de la Déclaration de Ouagadougou¹,

¹ Bénin, Cameroun, Côte d’Ivoire, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

² Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

conformément à la feuille de route qui leur a été assignée ;

- partager leurs expériences en matière de promotion de la technologie du biodigesteur;
- ❖ **Invité** les partenaires techniques et financiers à apporter leurs soutiens technique et financier aux pays membres pour la promotion du biodigesteur ;
- ❖ **Mandaté** :
 - le Burkina Faso à assurer les fonctions intérimaires pour la mise en place effective de l'Alliance ;
 - la République du Sénégal pour organiser la troisième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur au plus tard en fin 2019 de préférence.
- ❖ **Exhorté** :
 - Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE Président du Faso à intervenir auprès de ses pairs pour accélérer le processus de ratification de la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre dans leur pays respectif ;
 - les Ministres en charge de la promotion de la technologie du biodigesteur à appuyer les processus de ratification de la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre dans leur pays respectif

EXECUTIVE SUMMARY

The Government of Burkina Faso organised from 10th to 12th October 2017, the 1st edition of the International Conference on Biodigester Technology (CITBIO) in Ouagadougou with “Africa in an era of climate change” as a theme. In addition to Burkina Faso, the conference was attended by ten (10) other countries³, national, inter-African and international organisations, as well as private stakeholders in the sector.

Through the resulting declaration of Ouagadougou, the conference invited state and private stakeholders to strive to establish an enabling environment for the development of the biodigesteur market. The participants appointed Burkina Faso to ensure the follow-up of the conference; they also decided to institutionalise the conference and entrust the organisation of the 2nd edition to Burkina Faso in October 2018.

In accordance with this mandate, the government of Burkina Faso, with the technical and financial support of the Africa Biodigester Partnership Programme (ABPP), organised from 27th to 29th June 2018, a country focal points meeting in Ouagadougou. The objective of the meeting was to develop a country based roadmap for biodigester sector development and to prepare the 2nd edition of CITBIO.

The Cabinet meeting of 4th July, 2018 gave its final agreement for the organisation of the 2nd edition of CITBIO from 2nd to 04th October 2018. The 2nd edition took place with, “The biodigester, a solution for food and energy security. Towards an African partnership” as theme. It was attended by over 300 participants from eight (8) countries⁴, national and international organisations.

The overall objective of the 2nd edition of CITBIO was to contribute to the effective implementation of the Declaration of Ouagadougou.

The specific objectives were as follows:

1. Evaluate the progress achieved by each country on the basis of the roadmaps adopted by the focal points meeting in June 2018 in Ouagadougou.
2. Agree on the technical assistance and relevant enabling measures for the effective implementation of national biodigester programmes at the latest on 31st December 2019.
3. Review and adopt the documents for the establishment and the coordination of a regional institution

³ Benin, Cameroon, Côte d'Ivoire, Guinea Bissau, Guinea, Mali, Niger, Senegal, Chad and Togo.

⁴ Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinea, Mali, Niger, Senegal and Togo.

for the technology promotion, the West and Central Africa Biodigester Alliance.

The 2nd edition of CITBIO had two main parts: the experts meeting and the ministerial meeting. Besides, there were six (6) panels and an exhibition of materials, equipment, photographs and broadcasting of videos relating to biodigester technology.

The conference was placed under the very high patronage of His Excellence Mr Rock Marc Christian KABORÉ, President of Faso and under the sponsorship of Ms Ingrid KAAG, Minister of International Cooperation and Trade of the Netherlands.

The experts meeting took place from 2nd to 3rd October 2018; the official opening ceremony of activities was chaired by Mr Sommanogo KOUTOU, Minister of Animal Resources and Fisheries of Burkina Faso.

The ministerial meeting was held on October 4th, 2018 under the Presidency of His Excellence Mr Paul Kaba THIEBA, Prime Minister representing His Excellence the President of Faso. The activities of the meeting resulted in the adoption and signing of the documents concerning the creation of the Alliance for Biodigester in West and Central Africa (AB/AOC). The conference also adopted the Declaration of Ouagadougou-2 in which the participants :

- ❖ **Decided** to create the Alliance for Biodigester in West and Central Africa (AB/AOC) by adopting the convention and articles concerning its creation;
- ❖ **Called on member** States to:
 - continue the implementation of the recommendations resulting from the Declaration Ouagadougou 1 according to the assigned roadmap;
 - share their experiences regarding the promotion of Biodigester technology;
- ❖ **Invited** technical and financial partners to support member countries for the promotion of Biodigester technology;
- ❖ **Appointed** :
 - Burkina Faso to manage interim positions for an effective establishment of the Alliance ;
 - The Republic of Senegal to organise the third edition of the International conference on Biodigester technology in 2019.
- ❖ **Urged** :
 - His excellency Mr. Roch Marc Christian KABORE, President of Burkina Faso to intercede with his peers in order to speed up the process for the ratification of the convention creating the Alliance for Biodigester in West and Central Africa in their respective countries;
 - The ministers in charge of promoting Biodigester technology to support the processes for the ratification of the convention creating the Alliance for Biodigester in West and Central Africa in their respective countries.

I - INTRODUCTION

En rappel, les 10, 11 et 12 octobre 2017, s'était tenue dans la salle des plénières du Centre International de Conférences de Ouaga 2000 à Ouagadougou, la première Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur (CITBIO), avec pour thème : « L'Afrique à l'ère des changements climatiques ». Les participants provenaient du Burkina Faso, du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo. Des partenaires techniques et financiers y étaient représentés : l'Africa Biogas Partnership Programme (ABPP)⁵, Humanist Institute for Cooperation with Developed Countries (HIVOS), l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Mondiale (BM), la Coopération Néerlandaise, la Coopération Autrichienne, la Coopération Suisse, la Coopération Taïwanaise, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), la Commission de l'Union Africaine (UA), etc.

De façon explicite, la Conférence avait, entre autres :

- mandaté le Burkina Faso pour assurer le processus de mise en place de l'organe régional de coordination des programmes nationaux de biodigesteurs dans les différents Etats et ce, au regard de son expérience avérée et de son engagement dans l'organisation de la conférence ;
- exhorté Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, à user de tout son leadership et de son engagement pour faire le plaidoyer auprès de ses pairs et des partenaires techniques et financiers en vue de la mise en œuvre effective des programmes nationaux de promotion de la technologie du biodigesteur et de leur structure de coordination.

Par ailleurs, les participants avaient arrêté que la prochaine édition de la conférence sur la technologie du biodigesteur se tiendrait en octobre 2018 à Ouagadougou.

C'est dans cet ordre d'idées et en respect des engagements pris lors de la 1^{ère} édition de la CITBIO qu'a été organisée sa 2^{ème} édition de la CITBIO du 2 au 4 octobre 2018 au Centre International des conférences de Ouaga 2000 sous le thème « Le biodigesteur, une solution pour la sécurité alimentaire et énergétique. Vers un partenariat Africain ! »

Les pays présents étaient les suivants : la République du Bénin, le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire, la République de Guinée, la République du Mali, la République du Niger, la République du Sénégal et la République du Togo.

Etaient présents également, les représentants des organismes suivants : la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Centre Régional de Collaboration (CRC) de Lomé, l'Africa Biogas Partnership Programme (ABPP), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

⁵ ABPP est un partenariat public privé entre DGIS, la SNV et HIVOS



La Conférence a été organisée par un Comité National d'Organisation composé de 35 membres ; ce comité a été présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH).

Plus de trois cents (300) personnes ont pris part à la Conférence dont :

- 46 participants étrangers ;
- 50 participants nationaux invités ;
- 200 participants inscrits en ligne en fonction de leurs centres d'intérêt au titre des panels.

La liste des participants est jointe en annexe numéro 6 du volume annexe.

La couverture médiatique de la Conférence a été assurée par 32 journalistes représentant vingt organes de presse nationaux et internationaux.

Le rapport général de la Conférence rend compte du déroulement et des principaux résultats de cette 2^{ème} édition de la CITBIO. Il s'articule autour des points suivants :

- contexte et justification de la Conférence ;
- objectifs et résultats attendus de la Conférence ;
- déroulement des travaux ;
- résultats et recommandations ;
- cérémonie officielle d'ouverture de la Conférence;
- cérémonie officielle de clôture de la Conférence.
- annexes.

II - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CONFERENCE

2.1. Contexte

Comme susmentionné, le Gouvernement du Burkina Faso a organisé du 10 au 12 octobre 2017 à Ouagadougou, la 1^{ère} édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur (CITBIO). Outre le Burkina Faso, la conférence a connu la participation de dix (10) autres pays, d'organisations inter africaines, de partenaires techniques et financiers, d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), d'Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), d'institutions d'enseignement et de recherche ainsi que d'acteurs du secteur de la technologie.

Cette 1^{ère} édition de la Conférence avait adopté la Déclaration de Ouagadougou qui invitait les Etats, les organisations intergouvernementales africaines, les institutions financières, les partenaires techniques et financiers à œuvrer à la mise en place de conditions favorables au développement du marché de la technologie dans les pays participants à la conférence. Les participants avaient mandaté le Burkina Faso pour en assurer la mise en œuvre, décidé d'institutionnaliser la Conférence et de confier l'organisation de sa 2^{ème} édition au Burkina Faso.

C'est en exécution de ce mandat que les points focaux des pays se sont d'abord réunis à Ouagadougou du 27 au 29 juin 2018. Cette rencontre a permis, d'une part, d'élaborer une feuille de route de chaque pays pour la mise en place de programmes nationaux de biodigesteurs d'ici décembre 2019, et d'autre part de préparer la 2^{ème} édition de la CITBIO.

C'est dans cette même dynamique que le Conseil des Ministres du Burkina Faso, en sa session du 04 juillet 2018, a adopté un rapport relatif à l'organisation de la 2^{ème} édition de la CITBIO du 02 au 04 octobre 2018.

Cette évolution favorable des événements traduit encore une fois de plus l'intérêt accordé par les pays africains à la technologie du biodigesteur. En effet, cette technologie est sans contexte une des réponses les plus appropriées à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique, à la pauvreté, à

la dégradation de l'environnement ainsi qu'à l'adaptation de l'Agriculture aux effets des changements climatiques lorsque sa dissémination atteint une masse critique.

2.2. Justification

L'exploitation des avantages de la technologie du biodigesteur ainsi que les impacts qui en découlent illustrent la viabilité du marché de cette technologie, mais aussi sa capacité à apporter des solutions alternatives aux préoccupations des ménages ruraux.

Sur la base de l'expérience du Burkina Faso, la preuve est faite que l'utilisation optimale du biodigesteur permet d'adapter l'agriculture au changement climatique, de réduire les émissions (atténuation) de Gaz à Effet de Serre (GES) tout en renforçant les capacités des Etats à accéder aux instruments innovants de financement en lien avec la protection du climat qui constitue un défi mondial.

Pour relever ce défi, il faut un engagement fort des acteurs (étatiques et non étatiques) et la concertation entre eux. Il faut aussi des changements de pratiques et le recours à des technologies propres comme celle du biodigesteur.

C'est ainsi que la CITBIO a été instituée depuis 2017. Elle vise à créer un environnement favorable au développement de secteurs durables de la technologie du biodigesteur dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Cette seconde édition de la CITBIO, qui s'est tenue du 02 au 04 octobre 2018 à la salle des conférences de Ouaga 2000, était placée sous le très haut patronage de SEM Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso et sous le parrainage de Madame Sigrid KAAG Ministre de la Coopération Internationale et du Commerce des Pays-Bas. Cela illustre bien l'importance de cet évènement.

III - OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA CONFERENCE

3.1. Objectifs

3.1.1. Objectif global

L'objectif global de la 2^{ème} édition de la CITBIO était de contribuer à la mise en œuvre effective de la Déclaration de Ouagadougou issue de la 1^{ère} édition de la CITBIO.

3.1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la 2^{ème} édition de la CITBIO étaient ainsi qu'il suit :

1. Evaluer les avancées réalisées par chaque pays sur la base des feuilles de route adoptées par la rencontre des Points Focaux en juin 2018 à Ouagadougou.
2. Convenir des actions de soutien et mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en place effective des programmes nationaux de biodigesteurs au plus tard le 31 décembre 2019.
3. Examiner et d'adopter les textes fondateurs de l'organe régional de coordination de la promotion de la technologie.

3.2. Résultats attendus

Quatre résultats étaient attendus de cette 2^{ème} CITBIO :

1. le bilan des actions entreprises par les Etats depuis le mois de juin 2018 est établi et partagé ;
2. le répertoire des actions de soutien et des mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en place effective des programmes nationaux de biodigesteurs au plus tard fin 2019 est actualisé ;
3. le projet de convention de l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre est adopté ;
4. le projet de statuts de l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre est adopté.

L'organisation pratique de cette conférence qui s'est tenue du 2 au 4 octobre 2018 a été possible grâce à la mise en place d'un Comité National d'Organisation (CNO) créé par arrêté n°2018-64/MRAH/SG/PNB-BF du 02 août 2018. Le CNO a bénéficié de l'accompagnement technique du Cabinet d'Etudes YONS Associates dans l'organisation et la conduite des activités de la Conférence.

Les activités qui ont été inscrites à l'agenda de la conférence sont les suivantes : i) la session des Experts, ii) la session ministérielle, iii) les panels et l'exposition d'équipements, de matériels et de documents en rapport avec la technologie.

IV - DEROULEMENT DES TRAVAUX

4.1. Session des experts

4.1.1. Ouverture des travaux

A l'ouverture officielle de la session des experts, trois (3) personnalités ont pris successivement la parole. Intervenant le premier, le Secrétaire Général du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, Président du Comité National d'Organisation (CNO) de la 2^{ème} édition de la CITBIO, Dr Charles Luanga OUEDRAOGO a souhaité la chaleureuse bienvenue à tous les participants. Puis il a indiqué que cette 2^{ème} édition de la CITBIO se déroulera en deux actes. Le premier est la réunion des experts dont l'ouverture est consacré par la présente cérémonie officielle d'ouverture. Le deuxième acte est constitué par la session ministérielle. Outre ces deux activités, le Comité National d'Organisation a introduit deux (2) innovations. Il s'agit d'abord de l'organisation de six (6) panels pour permettre aux autres participants qui se sont inscrits en ligne de discuter de la contribution du biodigesteur à l'atteinte de la sécurité alimentaire et énergétique d'une part, et des conditions à réunir pour qu'elle y contribue effectivement d'autre part. La seconde innovation concerne l'exposition de matériels, d'équipements, de photos et la diffusion de vidéos en rapport avec la technologie du biodigesteur. Ces deux innovations devaient permettre au public de faire le lien entre les aspects pratiques et théoriques de la technologie du biodigesteur.

Succédant au Président du Comité National d'Organisation, Monsieur Jean-Marc SIKA, Fund Manager de l'ABPP s'est réjoui de la forte présence des participants à cette 2^{ème} édition de la CITBIO, traduisant clairement l'engagement des Etats à accompagner les populations dans la lutte pour la sécurité alimentaire et énergétique dans un contexte de changement climatique de plus en plus prononcé. Il a insisté sur les impacts négatifs du changement climatique provoqués par une pluviométrie erratique (caractérisée par une alternance de phases de longues sécheresses et de périodes de pluies diluviennes) et entraînant une dégradation des conditions de production de nos populations rurales. Cela exige de doter le système de production des populations rurales et périurbaines d'un outil efficace pour faire face à cette adversité.

Le discours d'ouverture de la session des experts a été prononcé par Monsieur Sommanogo KOUTOU, Ministre des Ressources animales et halieutiques du Burkina Faso. Celui-ci a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants à cette 2^{ème} édition de la CITBIO. Puis il a évoqué l'insécurité alimentaire et énergétique, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, qui sont autant de réalités vécues quotidiennement par les populations de notre espace régional. Ces situations déstabilisent les familles, le tissu social et l'économie au niveau de nos pays respectifs. Les réponses apportées à ces préoccupations sont très souvent des solutions d'urgence. Or, il faudrait en plus de celles-ci, appliquer des mesures structurantes et durables pour venir à bout de ces fléaux. Cette exigence a amené le Gouvernement du Burkina Faso à opter pour la technologie du biodigesteur comme une réponse pour accélérer le développement de la résilience des populations. Cela s'est traduit par la conduite depuis 2010 et avec le soutien technique et financier du Gouvernement des Pays-Bas, du Programme National de Biodigesteurs qui a la charge de la vulgarisation de la technologie. La mise

en œuvre du programme a enregistré des résultats tangibles.

Le Burkina Faso est convaincu que la technologie du biodigesteur va contribuer fortement à la transformation structurelle des économies nationales. Pour y arriver, il faut relever le défi de sa dissémination à grande échelle. Pour cela, il faut agir en synergie aussi bien au niveau régional que localement et en mutualisant les ressources. C'est en cela que l'intitulé du thème de la deuxième édition de la conférence « le Biodigesteur, une solution pour la sécurité alimentaire et énergétique : Vers un partenariat Africain » trouve son intérêt et nous interpelle tous.

Le Ministre Sommanogo KOUTOU a invité les experts à examiner avec attention les points inscrits à l'ordre du jour de la présente session. Il les a exhortés à des discussions constructives en vue d'aboutir à des conclusions pertinentes qui seront soumises à la session ministérielle.

Enfin, il a remercié les institutions régionales et sous-régionales de financement, les partenaires techniques et financiers, les ONG, les institutions de recherche et les acteurs privés intervenant dans le secteur de la technologie du biodigesteur, le Gouvernement des Pays-Bas, la SNV, HIVOS, le Comité National d'Organisation, avant de déclarer ouverte la session des experts de la 2^{ème} édition de la CITBIO.

La cérémonie d'ouverture a été suivie d'une photo de famille et d'interviews accordés aux médias afin d'immortaliser l'évènement.



4.1.2. Déroulement et conclusions des travaux

4.1.2.1. Participants et ordre du jour de la session

A l'occasion de la 2^{ème} édition de la CITBIO, le Groupe des Experts pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou s'est réuni à Ouagadougou, dans la Salle des Huis Clos du Complexe Ouaga 2000, les 2 et 3 octobre 2018.



Etaient présents :

- Au titre des pays : la République du Bénin, le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire, la République de Guinée, la République du Mali, la République du Niger, la République du Sénégal et la République du Togo.
- Au titre des organisations : la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Centre Régional de Collaboration (CRC) de Lomé, HIVOS, l'Organisation néerlandaise de développement (SNV), l'Africa Biogas Partnership Programme (ABPP), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

La réunion a porté sur trois (03) points :

- analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre des feuilles de route adoptées lors de l'atelier des points focaux tenu du 27 au 29 juin 2018 à Ouagadougou ;
- examen des projets de Convention portant création de l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre et des Statuts ;
- échanges sur des questions pouvant conduire à des recommandations sur la gestion de la période transitoire, à l'organisation de la troisième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur, à la mobilisation des financements et à la ratification des textes.

4.1.2.2. Présentations des pays et échanges : état de mise en œuvre des feuilles de route adoptées par l'atelier des points focaux de juin 2018

Les travaux sur ce point ont porté sur des présentations faites par les groupes de pays présents et classifiés comme suit :

Groupe 1 : pays ne disposant pas d'une étude de faisabilité (Côte d'Ivoire, Niger et Togo)

Côte d'Ivoire : Dans sa présentation, le point focal de la Côte d'Ivoire a indiqué que conformément aux points inscrits sur la feuille de route :

1. le financement pour la participation à la Conférence est acquis ;
2. l'élaboration des termes de référence pour l'étude de faisabilité du programme est en cours ; la validation est prévue pour mi-novembre 2018 ;
3. le financement pour réaliser l'étude de faisabilité du programme est partiellement acquis ;
4. le recensement des institutions parties prenantes a été réalisé.

Niger : Le point focal du Niger, dans sa présentation, a précisé que :

1. une étude de faisabilité du programme existe déjà, toute chose qui leur permet d'intégrer le groupe 2 ;
2. selon le cadre institutionnel en place, le Ministère de l'Energie abrite le programme national ;
3. les Termes De Référence (TDR) pour l'actualisation de l'étude de faisabilité du programme sont élaborés et une recherche de financement pour la réalisation de l'étude est en cours.

Togo : Le point focal du Togo a indiqué, en référence aux points inscrits sur la feuille de route, que :

1. la participation du Ministère de l'Agriculture est acquise ;
2. un projet de Termes De Référence (TDR) pour l'étude de faisabilité du programme est disponible et attend d'être validé ;
3. l'identification des parties prenantes a été effectuée ;
4. un comité de pilotage est proposé ;

5. le financement de l'étude est inscrit au projet de budget du Ministère de l'Agriculture.

Les débats sur les présentations du Groupe 1 ont été focalisés sur :

- la faible attention accordée à la question de la mobilisation des ressources financières ;
- la faible exploitation du Partenariat Public Privé (PPP).

En réponse, les présentateurs ont indiqués que la mobilisation des ressources financières ne peut intervenir qu'une fois l'étude de faisabilité réalisée. Toutefois, les participants ont souhaité sa prise en compte dès le début du processus au regard des longs délais souvent nécessaires pour boucler les financements. A cet effet, ils ont suggéré l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources avec une prise en compte du secteur privé sous l'angle Partenariat Public Privé.

Les experts, au regard des progrès enregistrés par le pays, ont décidé de reclasser le Niger dans le Groupe 2.

Groupe 2 : pays disposant d'une étude de faisabilité et d'un programme/projet (Bénin et Mali)

Bénin : Le point focal du Bénin a indiqué, en référence aux points inscrits sur la feuille de route, que :

1. l'étude de faisabilité sera actualisée à l'échéance de septembre 2019 ;
2. les actions entreprises sont :
 - l'élaboration et la restitution du compte rendu de la réunion des points focaux,
 - l'élaboration et la validation des Termes De Référence (TDR) d'actualisation de l'étude de faisabilité du Biogaz domestique au Bénin ;
 - le recrutement du consultant est en cours ;
 - le projet d'arrêté interministériel pour la mise en place du comité de suivi du programme national de biodigesteur est en cours d'élaboration ;
 - la réactivation du projet pilote de 100 biodigesteurs.

Mali : Le point focal du Mali, dans sa présentation, a précisé que :

1. l'existence de l'Agence Nationale de Développement de Biocarburants⁶ (ANADEB) est effective;
2. le pays dispose d'une stratégie nationale de développement du biocarburant ;
3. la réalisation de 896 biodigesteurs dans le cadre du projet biogaz familial et du programme ASAP est achevée;
4. en perspective, le pays envisage la diffusion de 500 biodigesteurs sur financement du Fonds Climat Mali ;
5. les TDR pour l'actualisation de l'étude de faisabilité du nouveau programme sont disponibles.

Les échanges à la suite des présentations du Groupe 2 ont porté sur les points suivants :

- l'expérience du Mali dans la création des chaînes de valeur dans la filière biogaz;
- le mécanisme financier utilisé par le Mali ;
- le reclassement du Mali dans le Groupe 3.

Les experts, au regard des progrès enregistrés par le pays, ont décidé de reclasser le Mali dans le Groupe 3.

Groupe 3 : pays disposant d'un programme/projet (Burkina Faso, Guinée, Sénégal)

Burkina Faso : Le point focal du Burkina Faso a indiqué, en référence aux points inscrits sur la feuille de route que :

⁶ Il s'agit de biocarburants gaz et liquide.

1. les engagements du Président du Faso pour la mise en œuvre effective de la Déclaration de Ouagadougou ont été tenus ;
2. l'atelier des points focaux a été organisé en juin 2018 ;
3. les projets de convention et de statuts de l'Alliance ont été élaborés ;
4. la deuxième édition de la conférence a été organisée ;
5. les pays ont été accompagnés dans la préparation de leur participation à la deuxième édition de la conférence ;
6. l'évaluation finale de la phase 2 du programme est planifiée pour le mois d'octobre 2018 ;
7. l'élaboration du nouveau projet dans le cadre de l'Africa Biodigester 2019-2023 (AB19-23) est en cours.

Sénégal : les points développés par le point focal du Sénégal ont porté sur :

1. l'élaboration et le partage des termes de référence de l'étude portant sur la situation de référence de la mise en œuvre des projets/programmes ;
2. le modèle de financement du programme basé sur un mécanisme de crédit avec une couverture par un fonds de garantie.

Guinée : Le point focal de la Guinée a indiqué, en référence aux points inscrits sur la feuille de route, que :

1. la sensibilisation des autorités administratives politiques sur les opportunités liées au développement et à la promotion du biodigester dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et énergétique a été réalisée ;
2. l'intégration de la technologie du biodigester dans la stratégie d'autonomisation des femmes est proposée ;
3. un projet de décret portant création d'un marché national pour le développement des ressources du biogaz est élaboré et soumis pour adoption ;
4. cinq (05) candidats au Master sur des thèmes de recherche liés à la technologie du biodigester bénéficient du soutien du projet.

Les débats sur les présentations du groupe 3 ont porté sur les points suivants :

- l'originalité du modèle de financement du Sénégal ;
- le besoin d'assurer la durabilité du développement d'un secteur marchand du biodigester.

A l'issue des présentations suivies des débats, les participants ont relevé que les pays ont enregistré des progrès remarquables dans la réalisation des actions inscrites dans les feuilles de route. Les pays ont été exhortés à se focaliser sur le partage d'expériences et à impliquer davantage le secteur privé dans le développement et la promotion de la technologie du biodigester.

4.1.2.3. Examen des documents de l'Alliance pour le biodigester en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) : Projet de convention, projet de statuts

Le groupe des experts a passé en revue les projets de textes relatifs à la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigester en Afrique de l'Ouest et du Centre et à ses statuts. Des amendements ont été apportés sur le fond et sur la forme desdits projets. Les projets de textes amendés sont annexés au présent rapport.

4.1.2.4. Recommandations

En guise de recommandations, la réunion des experts propose que :

- le Burkina Faso assure les fonctions intérimaires pour la mise en place effective de l'Alliance ;

- le Burkina Faso maintienne les échanges avec les autres pays participants durant la période intérimaire pour l'actualisation et le suivi de la mise en œuvre des feuilles de route de mise en place des programmes nationaux de biodigesteurs ;
- le Sénégal abrite la troisième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur qui sera organisée avant fin 2019 de préférence;
- les ministres présents ou représentés appuient les processus de ratification de la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre dans leur pays respectif ;
- les partenaires techniques et financiers (ABPP, Pays-Bas, BOAD, BAD, HIVOS, SNV, UEMOA, CILSS, CEDEAO, UA, etc.) apportent leurs soutiens technique et financier aux pays membres pour la promotion du biodigesteur.

4.1.3. Déroulement et conclusions des panels

Les panels se sont déroulés du 02 au 03 octobre. Les thèmes ainsi que les équipes ayant été en charge de la gestion de ces panels sont indiqués en annexe 4.1 (termes de référence des panels). Les panels ont permis des échanges fructueux entre les participants et la formulation de recommandations.

4.2. Session ministérielle

4.2.1. Mise en place du présidium

La session ministérielle a connu la participation de :

- Monsieur Sommanogo KOUTOU, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso,
- Madame Rokia KANE MAGUIRAGA, Ministre de l'Elevage et de la Pêche du Mali ;
- Son Excellence Madame Khadidiatou TALL DIAGNE, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal au Burkina Faso, chef de la délégation du Sénégal,
- Dr Sirima DIAWARA, Inspecteur Général au Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, représentant le Ministre des ressources animales et halieutiques de la République de Côte d'Ivoire,
- Monsieur Seydou Bari SIDIBE, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, représentant le Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts de la République de Guinée,
- Monsieur Arman S. Raoul DAKEHOUN, Directeur de cabinet, représentant le Ministre de l'Energie de la République du Bénin,
- Monsieur Aliou Aoudi DIALLO, Conseiller technique du Ministre de l'Energie, représentant le Ministre de l'énergie de la République du Niger,
- Monsieur Madadozi TEZIKE, Directeur de la Centrale d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Togo.

Les personnes représentant les Ministres de tutelle de leurs pays respectifs étaient munies des pleins pouvoirs à l'effet de leur permettre de prendre part aux travaux, d'exercer leur droit de vote et de signer sous réserve de ratification tout acte résultant des délibérations de la Conférence. Ces documents de pleins pouvoirs ont été remis au Président de la session ministérielle.

Les travaux ont été présidés par Monsieur Sommanogo KOUTOU, Ministre des Ressources animales et halieutiques du Burkina Faso. Le secrétariat était assuré par Monsieur Xavier BAMBARA, Coordonnateur du PNB-BF avec l'appui du cabinet Yons Associates.

Le Ministre Sommanogo KOUTOU a ouvert la session ministérielle en souhaitant la bienvenue à tous

les chefs de délégation venus représenter leurs pays respectifs à cette 2^{ème} édition de la CITBIO. Après un tour de table pour que les participants se présentent, il a soumis le projet d'ordre du jour de la session ministérielle. Ce projet d'ordre comportait essentiellement deux points :

1. Examen et adoption du rapport de la session des experts ;
2. Examen et adoption de la Convention et des statuts de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ce projet d'ordre du jour a été adopté par les chefs de délégation sans amendement. Puis les chefs de délégation ont pris tour à tour la parole pour remercier le Burkina Faso pour avoir tenu le pari de l'organisation de la 2^{ème} édition de la CITBIO.

4.2.2. Examen et adoption du rapport des experts

La session ministérielle s'est penchée sur le rapport des experts qui lui a été soumis. Après examen, elle a tout d'abord apprécié sa qualité avant d'y apporté quelques amendements et améliorations. Les points d'échanges ont surtout concerné l'analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre des feuilles de route adoptées lors de l'atelier des Points focaux tenu du 27 au 29 juin 2018 à Ouagadougou et la tenue de la prochaine Conférence sur la technologie du biodigesteur.

La session ministérielle s'est réjouie des avancées constatées dans la mise en œuvre de ces feuilles de route et a encouragé tous les pays à poursuivre dans cette voie. Elle a retenu que la prochaine Conférence sur la technologie du biodigesteur se tiendra à Dakar au plus tard en fin 2019 de préférence. Enfin, elle a adopté le rapport des experts sous réserve de la prise en compte des amendements et améliorations qui y ont été apportés.

4.2.3. Examen et adoption des documents portant projet de convention et projet de statuts de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) :

Le projet de Convention et le projet de statuts de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre a été examiné page par page. La session ministérielle y a apporté quelques améliorations, les a adoptés, puis procédé à leur paraphe et signature. Cet accord des pays obtenu sur la Convention et les statuts de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre ouvre la voie aux procédures de ratification de ces textes par les pays signataires.

4.2.4. Adoption de la Déclaration de Ouagadougou 2 et de motions

Au terme de leurs travaux, la session ministérielle a consigné ses recommandations dans une déclaration dite Déclaration de Ouagadougou 2, puis adopté des motions dont le contenu est donné dans les paragraphes ci-dessous.

V - RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux résultats et recommandations de la Conférence sont contenus dans la Déclaration de Ouagadougou 2 ci-dessous :

Considérant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification adoptée le 17 juin 1994 à Paris ;

Considérant l'initiative « Energie Durable pour Tous » de l'Organisation des Nations Unies, lancée à New-York en septembre 2011 ;

Considérant les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés le 25 septembre 2015 à New York ;

Considérant l'Accord de Paris sur les changements climatiques adopté le 12 décembre 2015 ;

Considérant l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables et l'initiative pour l'adaptation aux

changements climatiques lancées à la COP21 de Paris en décembre 2015 par les chefs d'Etats et de gouvernements africains ;

Considérant la Déclaration des chefs d'Etats et de gouvernements en faveur du climat et du développement durable adoptée le 17 novembre 2016 à la COP22 à Marrakech ;

Considérant la Déclaration d'Abidjan adoptée le 21 juin 2017 à l'issue de la table ronde sur les investissements en Afrique ;

Considérant la Déclaration de Ouagadougou 1, adoptée le 12 octobre 2017 à l'issue de la 1^{ère} Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur ;

Considérant que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière en général et pour les pays africains en particulier ;

Considérant le déficit énergétique de leurs pays et la nécessité de développer des énergies endogènes ;

Nous,

participants à la 2^{ème} Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur, tenue du 02 au 04 octobre 2018 à Ouagadougou, Burkina Faso,

Profondément préoccupés par la persistance de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique, ainsi que de la pauvreté, l'accélération de la disparition des massifs forestiers, la dégradation continue des terres en Afrique subsaharienne et les impacts négatifs sur la santé humaine des méthodes traditionnelles d'utilisation de la biomasse-énergie ;

Conscients que seule une réponse structurelle et holistique de nos Etats aux fléaux suscités est à même de doter nos populations rurales et périurbaines de la résilience nécessaire ;

Reconnaissant que la technologie du biodigesteur, grâce à ses avantages multiples est une des réponses les plus appropriées à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique, à la pauvreté, à la dégradation de l'environnement ainsi qu'à l'adaptation de l'Agriculture aux effets des changements climatiques lorsque la dissémination de la technologie atteint une masse critique ;

1- Décidons de la création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) en adoptant la convention et les statuts ;

2- Lançons un appel à nos Etats pour :

- poursuivre la mise en œuvre des recommandations issues de la Déclaration de Ouagadougou1, conformément à la feuille de route qui leur a été assignée ;
- partager leurs expériences en matière de promotion de la technologie du biodigesteur;

3- Invitons les partenaires techniques et financiers à apporter leurs soutiens technique et financier aux pays membres pour la promotion du biodigesteur ;

4- Mandatons :

- le Burkina Faso d'assurer les fonctions intérimaires pour la mise en place effective de l'Alliance ;
- la République du Sénégal pour organiser la troisième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur au plus tard en fin 2019 de préférence.

5- Exhortons :

- Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE Président du Faso à intervenir auprès de ses pairs pour accélérer le processus de ratification de la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre dans leur pays respectif ;
- les Ministres en charge de la promotion de la technologie du biodigesteur à appuyer les processus de ratification de la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre dans leur pays respectif.

Ouagadougou, le 04 octobre 2018

La Conférence

Une mention spéciale a été formulée au Président du Faso SEM Roch Marc Christian KABORE et une motion de remerciement au Gouvernement et au Peuple du Burkina Faso a été adoptée.

MENTION SPECIALE A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DU FASO

Les experts participants à la deuxième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur réunis à Ouagadougou du 02 au 04 octobre 2018 dans la salle de conférence de Ouaga 2000 :

Exhortent le Président du Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, à user de tout son leadership et de son engagement pour accélérer le processus de ratification de la Convention portant création de l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre par les différents participants membres fondateurs de ladite Alliance.

Fait à Ouagadougou, le 04 octobre 2018

La Conférence

MOTION DE REMERCIEMENT AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DU BURKINA FASO

Les participants à la deuxième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur, réunis du 02 au 04 octobre 2018, à Ouagadougou, Burkina Faso, expriment leur gratitude à Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, au Gouvernement et au Peuple Burkinabè pour l'accueil chaleureux et les multiples facilités qui leur ont été accordées durant leur séjour à Ouagadougou, facilités qui ont permis le bon déroulement de la conférence.

Fait à Ouagadougou, le 04 octobre 2018

La Conférence

VI - CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE DE LA CONFERENCE

6.1. Allocutions prononcées

Intervenant le premier, le représentant du Maire de la Commune de Ouagadougou, a au nom des populations de la commune de Ouagadougou, de son Conseil municipal et au sien propre, souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a indiqué que la Commune de Ouagadougou accorde une attention

particulière à la technologie du biodigesteur qui est utilisée à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle est utilisée par les populations périurbaines qui approvisionnent la ville en denrées alimentaires de meilleure qualité et à moindre coût grâce à l'emploi de l'effluent et du compost du biodigesteur. Ensuite, elle trouve son application dans l'assainissement. En effet, avec des quantités annuelles d'environ 493 000 tonnes de déchets ménagers et de 182 000 tonnes de boue de vidange, la technologie du biodigesteur apparaît immanquablement comme le « sésame » pour la gestion des déchets urbains.

Enfin, le biodigesteur est une technologie pourvoyeuse d'emplois pour les jeunes.

Au regard de tous les multiples avantages qu'offre la technologie du biodigesteur, il a exhorté les partenaires techniques et financiers à accompagner les municipalités vers une gestion durable des déchets par la réalisation de biodigesteur productifs, c'est-à-dire de grand volume.

Faisant suite au représentant du maire de la Commune de Ouagadougou, SEM Jolke OPPEWAL, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Burkina Faso avec résidence à Bamako, a pris la parole au nom de Madame Sigrid KAAG Ministre de la Coopération Internationale et du Commerce des Pays-Bas, marraine de la 2^{ème} édition de la CITBIO. Il a mis l'accent sur les multiples bienfaits procurés par la technologie du biodigesteur, notamment comme source d'énergie propre permettant de préserver la santé des utilisateurs et utilisatrices contre les maladies respiratoires. Par ailleurs, le biodigesteur fournit un effluent de bonne qualité pouvant être utilisé dans l'agriculture et l'élevage. Puis il a justifié la nécessité de faire de cette technologie un pilier de la politique de développement. Avant de terminer son allocution, il a réaffirmé la disponibilité des Pays-Bas à appuyer la promotion de programmes nationaux de biodigesteurs dans les pays africains.

6.2. Discours d'ouverture officielle

Dans son discours d'ouverture officielle de la 2^{ème} édition de la CITBIO, SEM le Premier Ministre Paul Kaba THIEBA a d'abord souligné que la 1^{ère} édition de la CITBIO, première du genre dans notre sous-région, avait connu un franc succès tant au plan de l'organisation que de la pertinence des recommandations.

Puis il a rappelé ces recommandations contenues dans la Déclaration de Ouagadougou en 2017, qui avaient trait :

- premièrement à la mise en place de programmes nationaux de biodigesteurs dans les pays ;
- deuxièmement, à la conduite, sous le leadership du Burkina Faso, du processus de mise en place d'un organe régional de promotion de la technologie du biodigesteur ;
- troisièmement, au mandat donné au Burkina Faso pour assurer l'organisation de la présente édition de la CITBIO ;
- et enfin, à la sollicitation faite à Son Excellence Monsieur le Président du Faso afin qu'il fasse le plaidoyer auprès de ses pairs et des partenaires techniques et financiers en faveur de la vulgarisation de la technologie du biodigesteur dans les différents pays.

Toutes ces recommandations ont été suivies d'effet, ce qui justifie la tenue de cette 2^{ème} édition de la CITBIO. Puis il a évoqué les questions devant être examinées lors de cette 2^{ème} édition de la CITBIO, à savoir les progrès réalisés par chaque pays dans la mise en place des programmes nationaux de biodigesteurs et des besoins de soutien pour accélérer le processus, ainsi que les projets de textes relatifs à la création de l'organe régional de coordination des programmes nationaux de biodigesteurs.

Il a formulé le vœu que les conclusions des travaux de la présente Conférence aident à fédérer les efforts pour la mise en œuvre effective de l'utilisation de la technologie du biodigesteur dans notre sous-région.

Enfin, il a exprimé sa profonde gratitude au Royaume des Pays-Bas avant de déclarer ouverts, au nom de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, les travaux de la Session Ministérielle de la 2^{ème} édition de la CITBIO.

VII - CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE DE LA CONFERENCE

7.1. Film documentaire

La cérémonie de clôture a commencé avec la projection d'un film documentaire de 13 minutes qui met en exergue l'importance de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la technologie du biodigesteur. Le film rappelle notamment que la technologie du biodigesteur a été transférée du Rwanda vers le Burkina Faso en 2009 par des techniciens du National Biogas Programme (NBP) du Rwanda. Le documentaire montre l'accompagnement que les techniciens du PNB-BF ont apporté à leur tour au Mali et à la Guinée dans la mise en œuvre de projets de vulgarisation de la technologie. Le documentaire livre aussi des témoignages d'acteurs publics et privés qui ont contribué à la mise en place des programmes sur la technologie dans les pays sus cités. Des témoignages de clients et de maçons sur les avantages que leur procure la technologie et les principales réalisations dans les différents pays.

Ce film qui est un véritable support de communication permet de voir les différents avantages que procure le biodigesteur en milieu rural comme en milieu péri-urbain et de constater l'engagement du Gouvernement du Burkina Faso en faveur du PNB-BF.

7.2. Lecture des conclusions de la session ministérielle

Les conclusions de la session ministérielle ont été lues en plénière. Elles sont toutes contenues dans la Déclaration de Ouagadougou 2. Les participants à la 2^{ème} édition de la CITBIO ont formulé une mention spéciale à l'endroit de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso et une motion de remerciement au Gouvernement et au Peuple du Burkina Faso. Cette mention et cette motion ont été également lues en plénière.

7.3. Allocution du représentant de la Commission de l'Union africaine

Le représentant de la Commission de l'Union Africaine, Dr Ahmed ELMKASS Coordonnateur de Recherche et Développement sur les Céréales dans les Zones Semi-arides de l'Afrique (SAFGRAD) a pris la parole pour remercier les autorités du Burkina Faso pour la bonne organisation de cette Conférence et féliciter les participants pour les résultats atteints. La Commission de l'Union Africaine, consciente des avantages du biodigesteur, va œuvrer pour que cette technologie trouve une application à grande échelle dans les pays africains.

7.4. Allocution du parrain

Son Excellence Monsieur Jolke OPPEWAL, Ambassadeur des Pays-Bas au Burkina Faso a pris à nouveau la parole au nom de Madame Sigrid KAAG Ministre de la Coopération Internationale et du Commerce des Pays-Bas pour exprimer sa satisfaction par rapport aux conclusions de la Conférence. Les avancées observées dans la diffusion des biodigesteurs dans les pays africains bénéficiant de l'appui de la Coopération néerlandaise traduisent bien la qualité de celle-ci. Sur cette base, le Gouvernement néerlandais s'est engagé à poursuivre et à renforcer son appui en faveur de la promotion du biodigesteur.

7.5. Remise de prix et de décorations



La tenue de la 2^{ème} édition de la CITBIO a été aussi l'occasion de reconnaître les mérites d'un certain nombre de personnes ayant beaucoup contribué au développement du biodigesteur au Burkina Faso. Ainsi des prix ont été décernés à :

- Madame Salimata SANFO, utilisatrice de biodigesteur à Yako ;
- L'entreprise Coopérative de Construction de Biodigesteur Sahel vert de Dori.

L'Etat burkinabè a remis des décorations dans l'Ordre National Burkinabè aux trois (3) récipiendaires ci-après :

- Monsieur Jean de Matha OUEDRAOGO, Directeur de la SNV au Mali a reçu les insignes d'Officier ;
- Monsieur Jan LAM, Conseiller technique de la SNV au Burkina Faso a été fait Chevalier ;
- Monsieur Jean-Marc SIKA, Fund Manager de l'ABPP au Kenya a été aussi élevé au rang de Chevalier.

Ces personnes et Monsieur Xavier BAMBARA, Coordonnateur du PNB-BF sont considérés comme les «pères fondateurs » du PNB-BF.

7.6. Discours de clôture officielle

Le discours de clôture a été prononcé par SEM le Premier Ministre au nom de SEM le Président du Faso. Tout d'abord, SEM le Premier Ministre a évoqué la faim dans le monde qui frappe plus de huit cent millions de personnes dans le monde dont la plupart sont concentrées en Afrique subsaharienne. Cela signifie que plusieurs Etats africains n'arrivent à nourrir leurs populations alors que le droit à l'alimentation fait partie des droits fondamentaux de l'Homme. Des solutions doivent être recherchées afin de vaincre ce fléau. La conviction du Burkina Faso est qu'il faut développer l'utilisation du biodigesteur qui constitue une des solutions viables à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Cette conviction se fonde sur les expériences en cours au Burkina Faso, en Afrique et en Asie. C'est pourquoi le Burkina Faso s'est engagé à réaliser 40 000 biodigesteurs au profit des ménages ruraux.

SEM le Premier Ministre a précisé que SEM le Président du Faso s'engage à soutenir fermement la mise en œuvre des conclusions de cette 2^{ème} édition de la CITBIO et à faire le plaidoyer auprès de ses pairs et des partenaires techniques et financiers pour leur concrétisation.

Avant de déclarer close la 2^{ème} édition de la CITBIO, SEM le Premier Ministre, au nom de SEM le Président du Faso, a exprimé sa profonde gratitude au Royaume des Pays-Bas pour l'appui technique et financier qu'il apporte dans la mise en œuvre du PNB-BF, remercié le groupe de la BAD qui s'est engagée à soutenir la mise en œuvre d'un projet multi-pays dans le domaine de la technologie du biodigesteur, et félicité les heureux récipiendaires qui viennent d'être décorés, ainsi que les utilisateurs et les entreprises qui ont été primés ce jour.

VIII - CONCLUSION

En conclusion, l'on peut affirmer que la 2^{ème} édition de la CITBIO a connu un franc succès, en témoignent la forte participation et les résultats enregistrés lors de cette Conférence. Les pays présents étaient les suivants : la République du Bénin, le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire, la République de Guinée, la République du Mali, la République du Niger, la République du Sénégal et la République du Togo.

Etaient présents également, les représentants des organismes suivants : la Banque Ouestr Africaine de Développement (BOAD), le Centre Régional de Collaboration de Lomé, HIVOS, l'Organisation néerlandaise de développement (SNV), l'Africa Biogas Partnership Programme (ABPP), l'Union Economique et Monétaire Ouestr Africaine (UEMOA), le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), la Commission de l'Union Africaine (UA), etc.

En termes de résultats, il faut souligner particulièrement que les engagements pris lors de la 1^{ère} édition de la CITBIO et consignés dans la Déclaration de Ouagadougou 2017, ont été suivis d'effet. Tous les pays ont engagé le processus de mise en place de programmes nationaux de biodigesteurs et fait des progrès remarquables. En outre, conformément au thème adopté pour cette 2^{ème} édition de la CITBIO, la construction d'un partenariat entre les pays africains en faveur du biodigesteur a gagné du terrain avec l'adoption par la session ministérielle de la Convention et des statuts de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce partenariat bénéficie du soutien clairement affiché du Royaume des Pays-Bas. Par ailleurs, Son Excellence Roch Marc Christian KABORE s'est engagé à user de tout son leadership pour accélérer le processus de ratification de la Convention portant création de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre par les différents pays membres fondateurs de ladite Alliance.

Les perspectives d'institutionnalisation de la Conférence sont également intéressantes avec l'acceptation par le Sénégal d'abriter la prochaine édition dans le courant du premier semestre 2020. C'est donc dire que la technologie du biodigesteur a de beaux jours devant elle et s'imposera comme une des solutions appropriées à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique, à la pauvreté, à la dégradation de l'environnement ainsi qu'à l'adaptation de l'Agriculture aux effets des changements climatiques pour le bonheur de nombreuses populations africaines.



ANNEXES

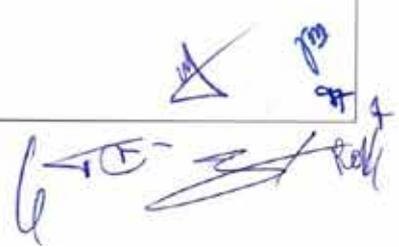


LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : convention portant creation de l’alliance pour le biodigesteur en afrique de l’ouest et du centre (ab/aoc).....	27
Annexe 2 : statuts de l’alliance pour le biodigesteur en afrique de l’ouest et du centre (ab/aoc).....	40
Annexe 3 : programme de la conference.....	54
Annexe 4 : panels.....	57
Annexe 4.1. : termes de reference des panels.....	58
Annexe 4.2. : rapport du panel 1.....	64
Annexe 4.3. : rapport du panel 2.....	68
Annexe 4.4. : rapport du panel 3.....	70
Annexe 4.5. : rapport du panel 4.....	72
Annexe 4.6. : rapport du panel 5.....	74
Annexe 4.7 : rapport du panel 6.....	77
Annexe 5 : discours prononces.....	83
Annexe 5.1 : discours de monsieur le secretaire general des ressources animales et halieutiques a la ceremonie d’ouverture de la session des experts.....	84
Annexe 5.2 : discours Jean-marc Sika à l’occasion de la ceremonie d’ouverture de la 2 ^{ème} CITBIO.....	85
Annexe 5.3 : discours de monsieur le ministre des ressources animales et halieutiques a la ceremonie d’ouverture de la session des experts.....	86
Annexe 5.4 : mot de bienvenue de monsieur le maire de la commune de ouagadougou a la ceremonie d’ouverture de la 2 ^{ème} edition de la conference internationale sur la technologie du biodigesteur.....	88
Annexe 5.5 : discours de son excellence monsieur le premier ministre a la ceremonie d’ouverture de la 2 ^{ème} edition de la conference internationale sur la technologie du biodigesteur.....	90
Annexe 5.6 : discours de son excellence monsieur le president du faso a la ceremonie de cloture de la 2 ^{ème} edition de la conference internationale sur la technologie du biodigesteur....	91
Annexe 6 : liste des participants.....	93

ANNEXE 1 :
CONVENTION PORTANT CREATION DE
L'ALLIANCE POUR LE BIODIGESTEUR EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU
CENTRE (AB/AOC)

CONVENTION PORTANT
CREATION DE L'ALLIANCE POUR
LE BIODIGESTEUR EN AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE
(AB/AOC)



PREAMBULE

Le Ministre de l'Energie de la République du Bénin,

Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso,

Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire,

Le Ministre de l'Environnement, des Eaux et des Forêts de la République de Guinée,

Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche de la République du Mali,

Le Ministre de l'Energie de la République du Niger,

Le Ministre du Pétrole et des Energies de la République du Sénégal,

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Togo,

Vu les recommandations de la Conférence internationale sur la technologie du biodigesteur, tenue du 10 au 12 octobre 2017 à Ouagadougou, Burkina Faso ;

Vu la Déclaration de Ouagadougou adoptée lors de la Conférence internationale sur la technologie du biodigesteur, tenue du 10 au 12 octobre 2017 à Ouagadougou, Burkina Faso ;

Vu les recommandations de la Rencontre des Points focaux pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou, tenue du 27 au 29 juin 2018 à Ouagadougou, Burkina Faso ;

Considérant l'initiative "Energie Durable Pour Tous" de l'Organisation des Nations Unies lancée à New York en septembre 2011

Considérant les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés le 25 septembre 2015 à New York ;

Considérant l'Accord de Paris sur les changements climatiques adopté le 12 décembre 2015 ;

Considérant l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables et l'initiative pour l'adaptation aux changements climatiques lancées à la COP 21 de Paris en décembre 2015 par les chefs d'Etat et de gouvernement africains ;

(1)



Considérant la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement en faveur du climat et du développement durable adoptée le 17 novembre 2016 à la COP 22 à Marrakech ;

Considérant le déficit énergétique de leurs pays et la nécessité de développer des énergies endogènes ;

Considérant que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière en général et pour les pays africains en particulier ;

Profondément préoccupés par la persistance de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et du déficit énergétique, ainsi que de la pauvreté, l'accélération de la disparition des massifs forestiers, la dégradation continue des terres en Afrique et les impacts sur la santé humaine des méthodes traditionnelles d'utilisation de la biomasse-énergie ;

Conscients de la nécessité de promouvoir le progrès économique et social ainsi que le développement durable de leurs pays en vue d'une amélioration des conditions de vie de leurs populations ;

Convaincus que le progrès économique et social de leurs pays passe, entre autres, par un partenariat efficace fondé sur une politique concertée et la conjugaison des efforts pour lutter contre l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ;

Reconnaissant que la technologie du biodigesteur, grâce à ses avantages multiples, est une des réponses les plus appropriées à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique, à la pauvreté, à la dégradation de l'environnement ainsi qu'à l'adaptation de l'Agriculture aux effets des changements climatiques lorsque la dissémination de la technologie atteint une masse critique ;

Sont convenus de ce qui suit :

TITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : De la création et du statut juridique

Il est créé entre les parties un Etablissement public international appelé **Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre, en abrégé « AB/AOC »**. Pour la réalisation de son mandat et l'atteinte de ses objectifs, l'Alliance jouit de la personnalité juridique. Elle possède notamment la capacité de :

- conclure des contrats ;
- acquérir et aliéner des biens meubles et immeubles ;
- recevoir des dons, subventions, legs et autres libéralités ;
- ester en justice.

Article 2 : Du siège

Le siège de l'AB/AOC est fixé à Ouagadougou au Burkina Faso. Il peut être transféré dans tout autre pays en cas de force majeure ou pour tout autre motif sur décision du Conseil des Ministres de l'AB/AOC.

Article 3 : De la durée

L'AB/AOC est constituée pour une durée illimitée, sauf dissolution anticipée sur décision du Conseil des Ministres de l'AB/AOC.

Article 4 : De l'objectif et des missions

L'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations rurales et périurbaines à travers le développement et la promotion de la technologie du biodigesteur dans les pays membres. Dans le cadre de cette Alliance, les biodigesteurs à promouvoir peuvent être de type domestique, semi-industriel ou industriel selon les besoins d'appui exprimés par les Etats.

Elle a pour missions :

- l'appui au développement et à la mise en place d'un secteur marchand de la technologie du biodigesteur dans les pays membres ;

- le développement d'une expertise dans le domaine de la technologie du biodigesteur dans les pays membres;
- le suivi-évaluation des programmes nationaux de biodigesteurs ;
- la capitalisation et le partage d'expériences ;
- l'appui à la mobilisation des ressources pour le financement des programmes ;
- l'appui à la recherche/développement ;
- la conduite de plaidoyers et de négociations politiques avec les pays membres et leurs institutions respectives pour soutenir le développement du biodigesteur ;
- le renforcement de capacité des Etats membres ;
- l'appui-conseil aux pays membres.

Article 5 : Des Membres

Sont Membres de l'AB/AOC et dénommés ci-après « Membres », tous les pays signataires de la présente Convention et les pays qui y adhéreront ultérieurement.

Avant d'adhérer à la présente Convention, des Etats peuvent demander à bénéficier d'un statut d'observateur.

Peuvent être admis également comme Membres observateurs, les organisations interafricaines ou internationales, les organisations de coopération bilatérale ou multilatérale, les partenaires techniques et financiers sur la base de critères et dispositions qui seront définis par le Conseil d'Administration et approuvés par le Conseil des Ministres.

Une décision ultérieure du Conseil des Ministres précisera les droits et les obligations des Membres observateurs.

TITRE II : DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

Article 6 : Des organes

Pour le fonctionnement de l'Alliance, il est prévu trois organes que sont :

- Le Conseil des Ministres ;
- Le Conseil d'Administration ;

- Le Secrétariat Exécutif.

Les structures focales nationales constituent les relais de l'Alliance au niveau des Pays membres.

Article 7 : Du Conseil des Ministres

1. Le Conseil des Ministres est l'organe suprême de l'Alliance. A ce titre, il :

- définit l'orientation générale de la politique de développement de l'Alliance et assure le contrôle de ses fonctions exécutives en vue de la réalisation de ses objectifs ;
- approuve l'adhésion de nouveaux Membres ;
- approuve l'élection du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration ;
- approuve la nomination du Secrétaire Exécutif par le Conseil d'Administration ;
- décide de la contribution financière de chaque membre, sur proposition du Conseil d'Administration ;
- approuve les décisions du Conseil d'Administration qui engagent la responsabilité internationale des Etats ;
- statue définitivement sur toute question qui n'a pas pu être réglée devant le Conseil d'Administration.

2. Le Conseil des Ministres se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire dans l'Etat Membre assurant la présidence. Le quorum est atteint à la majorité simple des membres. Le Conseil des Ministres peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Président en exercice ou d'un Etat Membre.

3. Le Conseil des Ministres est composé des ministres en charge de la promotion du biodigesteur dans les Pays membres.

4. Les décisions et directives du Conseil des Ministres engagent toutes les institutions de l'Alliance.

{ 5 }



5. Le Conseil des Ministres élit en son sein un Président de façon tournante pour un mandat de deux ans. Entre deux sessions, le Président représente le Conseil et prend des décisions du niveau de son ressort dans l'intérêt et pour le fonctionnement harmonieux de l'Alliance.

6. Le secrétariat du Conseil des Ministres est assuré par le Secrétaire Exécutif.

Article 8 : Du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration est l'organe de conception et de contrôle de l'Alliance. Il est responsable de la formulation et du contrôle des stratégies d'intervention, plans d'action, programmes et projets de l'Alliance.

2. Le Conseil d'Administration est composé d'un représentant par Pays membre, mandaté par le ministre membre du Conseil des Ministres.

3. Le Conseil d'Administration est présidé par un Président qui est secondé par un Vice-Président, tous deux élus parmi les membres du Conseil d'Administration.

4. Le Conseil d'Administration adopte son règlement intérieur.

5. Le Conseil d'Administration assure le contrôle des activités du Secrétariat Exécutif. Il approuve le budget, les comptes, les programmes et rapports d'activités annuels de l'Alliance et fixe les contributions financières des Pays membres.

6. Les décisions du Conseil d'Administration ont force obligatoire pour les Etats membres, sous réserve des décisions qui engagent la responsabilité internationale des Etats et qui requièrent l'approbation préalable du Conseil des Ministres.

7. Le Conseil d'Administration se réunit une fois par an en session ordinaire et peut être convoqué en session extraordinaire par son Président ou le Président du Conseil des Ministres sur demande d'un Etat membre. Le secrétariat des sessions du Conseil d'Administration est assuré par le Secrétaire Exécutif.

Article 9 : Du Secrétariat Exécutif

1. Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution de l'Alliance. Il applique les décisions du Conseil d'Administration et lui rend compte régulièrement de leur exécution.

2. Le Secrétariat Exécutif est dirigé par un Secrétaire Exécutif nommé par le Conseil d'Administration et approuvé par le Conseil des Ministres pour une durée de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes conditions.

3. Le Secrétaire Exécutif représente l'Alliance, notamment dans ses relations avec les institutions de coopération bilatérale et multilatérale pour tout ce qui concerne les questions liées au biodigesteur. Il prend toute décision relevant de son ressort dans le respect des instructions du Conseil d'Administration et dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués.

4. Le Secrétaire Exécutif est responsable devant le Conseil d'Administration, auquel il rend compte de la gestion et des activités du Secrétariat Exécutif.

Article 10 : Des structures focales nationales

Dans chaque Pays membre, le Ministre en charge de la promotion de la technologie du biodigesteur désigne une Structure Focale Nationale chargée de coordonner les activités de l'Alliance à l'échelle du pays.

Les missions des structures focales nationales seront définies dans une décision ultérieure du Conseil des Ministres, sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 11 : Des statuts et règlements intérieurs de l'Alliance

Les attributions précises et le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et du Secrétariat Exécutif sont définis dans les statuts de l'Alliance annexés à la présente convention et dans des règlements intérieurs du Conseil d'Administration et du Secrétariat Exécutif qui seront adoptés respectivement au sein de chaque organe.

{ 7 }

Handwritten signatures and initials:
A large signature, possibly "G...".
Initials "EM" and "Rell".
Other illegible initials and marks.

TITRE III : DES RESSOURCES DE L'ALLIANCE

Article 12 : Des ressources financières

1. Il est établi et adopté par le Conseil d'Administration chaque année un budget de l'Alliance équilibré en recettes et en dépenses.
2. Le budget de fonctionnement de l'Alliance est essentiellement alimenté par les contributions des Membres déterminées par une décision du Conseil des Ministres.
3. Les Membres s'engagent à verser régulièrement leurs contributions annuelles au budget de l'Alliance. En cas de non-respect, le Conseil d'Administration en fait le rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres.
4. Les modalités de paiement seront précisées dans le Règlement financier de l'Alliance qui sera adopté par le Conseil des Ministres, sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 13 : Des ressources humaines

Le Secrétaire Exécutif en vue d'assurer l'exécution de ses missions fait appel à un personnel qualifié placé sous sa responsabilité. Le mode de recrutement et les conditions de travail des membres de ce personnel seront réglés par un statut du personnel qui sera adopté par le Conseil d'Administration, sur proposition du Secrétaire Exécutif.

TITRE IV : DES DISPOSITIONS FINALES

Article 14 : De l'adhésion

Tout pays africain et organisations actives dans le développement de la technologie du biodigesteur peuvent adhérer à l'Alliance. A cet effet, ils devront adresser une demande écrite au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration soumet un avis motivé à la demande à la prochaine session du Conseil des Ministres qui statue sur la demande.

Article 15 : Des langues de travail

Le français et l'anglais sont les langues de travail de l'Alliance. D'autres langues officielles des pays membres pourront être érigées au statut de langue officielle de l'AB/AOC.

Article 16 : Des modifications de la Convention

La présente Convention pourra être révisée à la demande de l'un des Pays membres. La demande de révision est adressée par écrit au Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration soumet un avis motivé sur la demande à la prochaine session du Conseil des Ministres.

Les modifications ne prennent effet qu'à la réalisation des conditions prévues dans l'accord portant modification de la Convention. Toutefois, les Statuts annexés à la présente convention pourront être modifiés par une décision du Conseil des Ministres réunis en session ordinaire ou extraordinaire et statuant à l'unanimité de ses membres.

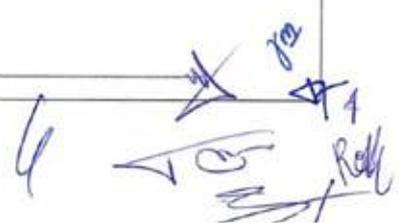
Article 17 : Du règlement des différends

Tout différend pouvant surgir entre Membres ou entre un Membre et un organe de l'Alliance, dans l'interprétation ou l'application de la présente Convention est réglé à l'amiable par voie de négociations directes. A défaut, le différend est soumis par compromis à une instance arbitrale ou à un organe judiciaire international à la juridiction de laquelle sont parties les Membres concernés par le différend.

Article 18 : De l'entrée en vigueur

La présente Convention entrera en vigueur dès sa ratification par les deux tiers des Pays membres.

Les instruments de ratification seront déposés auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso qui tiendra informés les

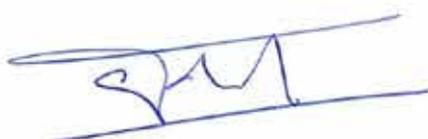


Etats signataires de l'évolution des ratifications et de l'entrée en vigueur de la Convention lorsque le nombre de ratifications requis sera atteint.

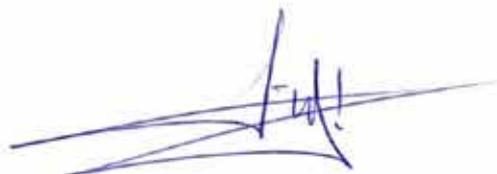
En foi de quoi, les ministres ou leurs représentants dûment mandatés, ont signé la présente Convention à Ouagadougou, en huit (08) exemplaires originaux en français.

Une version anglaise de la Convention et des statuts authentifiée par le Ministère des affaires étrangères du Burkina Faso, sera soumise aux pays anglophones pour signature et ratification en temps opportun.

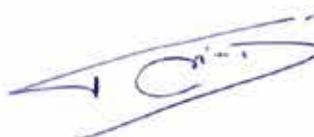
Ouagadougou, le 04/11/2018



Pour le Ministre de l'Energie de la République du Bénin, son représentant Monsieur Armand S. Raoul DAKHOUN, Directeur de Cabinet



Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso, Monsieur Sommanogo KOUTOU



Pour le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, son représentant Docteur Sirima DIAWARA, Inspecteur Général



Pour le Ministre de l'Environnement, des Eaux et des Forêts de la République de Guinée, son représentant Monsieur Seydou Bari SIDIBE, Secrétaire Général



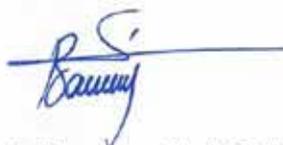
La Ministre de l'Elevage et de la Pêche de la République du Mali, Madame Rokia KANÉ MAGUIRAGA



Pour la Ministre de l'Energie de la République du Niger, son représentant Monsieur Aliou Aoudi DIALLO, Conseiller Technique



Pour le Ministre du Pétrole et des Energies de la République du Sénégal, son représentant Son Excellence Madame Khadidiatou TALL DIAGNE, Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Sénégal au Burkina Faso



Pour le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Togo son représentant Monsieur Madadozi TEZIKE, Directeur de la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles

ANNEXE 2 :
**STATUTS DE L'ALLIANCE POUR LE BIODIGESTEUR EN AFRIQUE DE L'OUEST
ET DU CENTRE (AB/AOC)**

**STATUTS DE L'ALLIANCE POUR
LE BIODIGESTEUR EN AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE
(AB/AOC)**

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'jms', 'Rody', and other illegible marks.

TITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : De la création et du statut juridique

Il est créé entre les parties un Etablissement public international appelé **Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre, en abrégé « AB/AOC »**. Pour la réalisation de son mandat et l'atteinte de ses objectifs, l'Alliance jouit de la personnalité juridique. Elle possède notamment la capacité de :

- conclure des contrats ;
- acquérir et aliéner des biens meubles et immeubles ;
- recevoir des dons, subventions, legs et autres libéralités ;
- ester en justice.

Article 2 : De l'objectif et des missions

L'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations rurales et périurbaines à travers le développement et la promotion de la technologie du biodigesteur dans les Pays membres. Dans le cadre de cette Alliance, les biodigesteurs à promouvoir peuvent être de type domestique, semi-industriel ou industriel selon les besoins d'appui exprimés par les Etats.

Elle a pour missions :

- l'appui au développement et à la mise en place d'un secteur marchand de la technologie du biodigesteur dans tous les Pays membres ;
- le développement d'une expertise dans le domaine de la technologie du biodigesteur dans les Pays membres ;
- le suivi-évaluation des programmes nationaux de biodigesteurs ;
- la capitalisation et le partage d'expériences ;
- l'appui à la mobilisation des ressources pour le financement des programmes ;
- l'appui à la recherche/développement ;
- la conduite de plaidoyers et de négociations politiques avec les Pays membres et leurs institutions respectives pour soutenir le développement du biodigesteur ;

{ 1 }

- le renforcement des capacités des Etats membres ;
- l'appui-conseil aux Pays membres.

Article 3 : Du siège

Le siège de l'AB/AOC est fixé à Ouagadougou au Burkina Faso. Il peut être transféré dans tout autre pays en cas de force majeure ou pour tout autre motif sur décision du Conseil des Ministres de l'AB/AOC.

TITRE II : DES PROCEDURES D'ADHESION

Article 4 : Des Membres

Sont Membres de l'AB/AOC et dénommés ci-après Membres, tous les pays signataires de la Convention et les pays qui y adhéreront ultérieurement.

Avant d'adhérer à la Convention portant création de l'AB/AOC, des Etats africains peuvent demander à bénéficier d'un statut d'observateur.

Peuvent être admis également comme Membres observateurs, les organisations interafricaines ou internationales, les organisations de coopération bilatérale ou multilatérale, les partenaires techniques et financiers sur la base de critères et dispositions qui seront définis par le Conseil d'Administration et approuvés par le Conseil des Ministres.

Une décision ultérieure du Conseil des Ministres précisera les droits et les obligations des Membres observateurs.

Article 5 : De l'adhésion

Tout pays africain et organisations actives dans le développement de la technologie du biodigesteur peuvent adhérer à l'Alliance. A cet effet, ils devront adresser une demande écrite au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration soumet un avis motivé sur la demande à la prochaine session du Conseil des Ministres.

La décision d'admission est prise par le Conseil des Ministres de l'Alliance et est notifiée au demandeur dans le mois suivant l'adoption de la décision. En réponse, l'adhérent adressera une correspondance officielle exprimant son adhésion aux textes



fondateurs de l'Alliance et aux textes subséquents qui auraient été pris depuis la création de l'Alliance, et s'acquittera des droits d'adhésion qui seront arrêtés par le Conseil des Ministres.

TITRE III : DES DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Article 6 : Des obligations des Membres

Tout Membre de l'Alliance doit respecter scrupuleusement la Convention et les statuts de l'Alliance dans l'intérêt supérieur de l'Alliance.

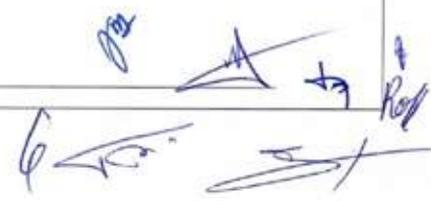
Il doit à ce titre :

- être à jour de ses cotisations ;
- participer aux rencontres convoquées par le Conseil d'Administration ;
- respecter les décisions prises ;
- désigner les représentants aux organes statutaires de l'alliance ;
- désigner la structure focale nationale de l'Alliance ;
- contribuer de façon active à l'atteinte de l'objectif de l'Alliance.

Article 7 : Des droits des Membres

Les Etats membres de l'Alliance ont le droit :

- de prendre part au Conseil des Ministres, par l'intermédiaire du Ministre en charge de la promotion des biodigesteurs ou son représentant;
- de prendre part au Conseil d'Administration à travers un représentant par pays membre ;
- de participer aux séances d'animation, d'information et de formation organisées à leur intention par le Secrétariat Exécutif de l'Alliance ;
- de bénéficier des prestations et concours de l'Alliance (Assistance technique et institutionnelle) dont les conditions seront définies par les textes complémentaires prévus à l'article 21 ci-dessous.



TITRE IV : DES DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 8 : Des ressources financières

1. Le budget de l'Alliance est alimenté par :
 - a. les contributions des Membres ;
 - b. les autres ressources financières allouées par les Membres;
 - c. les prestations fournies par l'Alliance dans le cadre des demandes hors programmes et projets de l'Alliance ;
 - d. les emprunts, subventions, dons, legs et autres libéralités ;
 - e. tout autre bien et ressources intérieures et extérieures acquis par l'Alliance dans le cadre de ses activités.

2. Les ressources financières sont arrêtées par le Conseil d'Administration de l'Alliance.

3. Les Etats membres s'engagent à verser régulièrement leur contribution annuelle au budget de l'Alliance. La contribution de chaque Membre sera réglée en monnaie convertible. Sont considérées comme "monnaies convertibles", aux fins du présent article, les monnaies déclarées telles par le Fonds Monétaire International et toutes autres monnaies que le Conseil pourra désigner également comme telles. Le montant et les modalités de paiement des droits d'adhésion et des cotisations annuelles sont fixés tous les deux ans par une décision du Conseil des Ministres, sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 9 : De la gestion des comptes

4. Les comptes de l'Alliance sont tenus selon les principes et standards généralement acceptés et conformément au Règlement financier de l'Alliance.

5. Ces comptes sont vérifiés une fois par an par un commissaire aux comptes nommé par le Conseil d'Administration. Les comptes annuels vérifiés et certifiés par le commissaire aux comptes dans un délai de six (06) mois à compter de la clôture de l'exercice doivent être approuvés par le Conseil d'Administration à sa session ordinaire de l'année.

6. Ces comptes font l'objet d'un audit externe qui s'effectue dans un délai de six (06) mois suivant la clôture de l'exercice. Le rapport de l'audit est adressé au Secrétaire Exécutif qui en rend compte au Conseil d'Administration.

7. L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception le premier exercice comprendra le temps restant à courir depuis la date de la constitution définitive de l'Alliance.

Article 10 : Du règlement financier

Le Conseil d'Administration propose à l'approbation du Conseil des Ministres le Règlement financier de l'Alliance en vue de la gestion idoine des ressources financières.

TITRE V : DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

Article 11 : Des organes de l'Alliance

Les organes de fonctionnement de l'Alliance sont les suivants :

- Le Conseil des Ministres ;
- Le Conseil d'Administration ;
- Le Secrétariat Exécutif.

Article 12 : Du Conseil des Ministres

1. Le Conseil des Ministres est l'organe suprême de l'Alliance. A ce titre, il :

- définit l'orientation générale de la politique de développement de l'Alliance et assure le contrôle de ses fonctions exécutives en vue de la réalisation de ses objectifs ;
- approuve l'adhésion de nouveaux Etats membres ;
- nomme les membres du Conseil d'Administration ;
- approuve la nomination du Secrétaire Exécutif par le Conseil d'Administration ;

- décide de la contribution financière de chaque Membre, sur proposition du Conseil d'Administration ;
- approuve le Règlement financier de l'Alliance ;
- approuve les décisions du Conseil d'Administration qui engagent la responsabilité internationale des Etats ;
- statue définitivement sur toute question qui n'a pas pu être réglée devant le Conseil d'Administration.

2. Le Conseil des Ministres se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire dans l'Etat membre assurant la présidence. Le quorum est atteint à la majorité simple des membres. Le Conseil des Ministres peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Président en exercice ou d'un Etat membre.

3. Si le quorum n'est pas atteint, une autre réunion est convoquée dans un délai maximal de trois mois. En cas d'urgence, le Président peut procéder à des consultations à domicile.

4. Le Conseil des Ministres est composé des Ministres en charge de la promotion du biodigesteur dans les Pays membres.

5. Les décisions et directives du Conseil des Ministres engagent toutes les institutions de l'Alliance.

6. Le Conseil des Ministres élit un Président à tour de rôle parmi ses membres, de façon tournante, pour un mandat de deux ans. Entre deux sessions, le Président représente le Conseil et prend des décisions du niveau de son ressort dans l'intérêt et pour le fonctionnement harmonieux de l'Alliance.

7. Le secrétariat du Conseil des Ministres est assuré par le Secrétaire Exécutif.

Article 13 : Du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration est l'organe de conception et de contrôle de l'Alliance. Il est responsable de la formulation et du contrôle des stratégies d'intervention et plans d'action de l'Alliance.

Le Conseil d'Administration est le représentant légal de l'Alliance. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs au Secrétaire Exécutif par un mandat écrit.

2. Il est composé d'un représentant par Membre, dûment mandaté par l'autorité compétente de l'Etat ou de l'organisation membre. Il est présidé par un Président qui est secondé par un Vice-Président, tous deux élus parmi les membres du Conseil

{ 6 }

d'Administration pour une durée de trois ans renouvelable une fois. En cas d'indisponibilité du Président ou du Vice-Président, il est procédé à son remplacement suivant les mêmes modalités pour le temps du mandat restant.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois. En cas de vacance de poste, le pays membre concerné procède au remplacement du membre pour le reste du mandat.

3. Le Conseil d'Administration

- adopte son règlement intérieur,
- assure le contrôle des activités du Secrétariat Exécutif,
- approuve le budget de l'Alliance et propose les contributions financières des Membres à l'approbation du Conseil des Ministres,
- approuve le règlement financier et le statut du personnel du Secrétariat Exécutif de l'Alliance,
- examine les propositions de stratégies, programmes, projets et plans d'actions soumis par le Secrétariat Exécutif et autorise leur réalisation,
- prend toute mesure appropriée relevant de son ressort dans le cadre du mandat assigné à l'Alliance.

4. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président. Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées par le Président ou à la demande d'un Pays membre.

Les sessions se tiennent à tour de rôle dans les Pays membres par ordre alphabétique en français des noms des Pays membres. Le quorum est atteint à la majorité des deux tiers.

5. Les sessions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou par le Vice-Président ou encore par tout membre désigné par le Président du Conseil d'Administration en cas d'empêchement des deux premiers sus cités.

Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées par consensus. Toutefois, en cas de désaccord persistant, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers.

[7]

Les décisions du Conseil d'Administration ont force obligatoire pour les Etats membres, sous réserve des décisions qui engagent la responsabilité internationale des Etats et qui requièrent l'approbation préalable du Conseil des Ministres.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux. Les procès-verbaux sont revêtus de la signature du Président et du secrétaire de séance.

6. Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par le Secrétaire Exécutif. Il est tenu une feuille de présence dûment émarginée par les membres présents ou représentés.

7. Entre deux sessions, le Président représente le Conseil d'Administration et prend toute décision de son ressort dans l'intérêt de l'Alliance et en rend compte au Conseil d'Administration lors de la session suivante.

8. En cas d'urgence, le Président du Conseil d'Administration peut, après consultation des autres membres, prendre toute mesure conservatoire relevant de la compétence du Conseil.

Article 14 : Du Secrétariat Exécutif

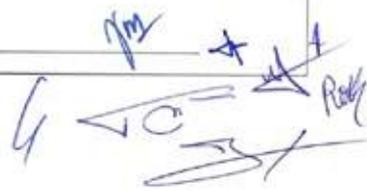
1. Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution de l'Alliance. Il applique les décisions du Conseil d'Administration et lui rend compte régulièrement de leur exécution.

2. Le Secrétariat Exécutif assure le secrétariat du Conseil d'Administration.

3. Le Secrétariat Exécutif est dirigé par un Secrétaire Exécutif nommé par le Conseil d'Administration et approuvé par le Conseil des Ministres pour une durée de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes conditions.

4. Le Secrétaire Exécutif représente l'Alliance, notamment dans ses relations avec les institutions de coopération bilatérale et multilatérale pour tout ce qui concerne les questions liées au biodigesteur. Il prend toute décision relevant de son ressort dans le respect des instructions du Conseil d'Administration et dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués.

5. Le Secrétaire Exécutif est responsable devant le Conseil, auquel il rend compte de la gestion et des activités du Secrétariat Exécutif.



6. Le Secrétariat Exécutif comprend cinq (5) unités techniques de travail (UT) qui sont :

- **UT 1** : développement des aspects scientifiques, socio-économiques et institutionnels en lien avec la promotion du biodigesteur, avec le développement du marché des biodigesteurs dans les Pays membres ;
- **UT 2** : renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des Pays membres de l'AB/AOC dans la formulation, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de programmes nationaux de biodigesteurs ;
- **UT 3** : communication, information et sensibilisation sur le rôle du biodigesteur dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique, la pauvreté et la contribution à l'atténuation des effets des changements climatiques ;
- **UT 4** : mobilisation des ressources financières pour la dissémination de la technologie du biodigesteur et la mise en œuvre de programmes nationaux de biodigesteurs ;
- **UT 5** : appui à la gestion administrative, financière et comptable de l'AB/AOC.

7. L'organigramme du Secrétariat Exécutif est adopté par le Conseil d'Administration sur proposition du Secrétaire Exécutif.

8. Le Secrétaire Exécutif est responsable de la gestion des biens et du personnel du Secrétariat Exécutif de l'Alliance. Il est le chef de l'administration et à ce titre, il exerce le pouvoir hiérarchique sur l'ensemble du personnel.

9. Le Secrétaire Exécutif recrute le personnel du Secrétariat Exécutif de l'Alliance conformément au statut du personnel.

10. Le recrutement du Secrétaire Exécutif et des responsables des unités techniques de l'Alliance s'effectue par appel à candidatures parmi les ressortissants des Etats membres dans le respect de l'équilibre géographique dans la mesure du possible.

Article 15 : Des privilèges et immunités

Le Secrétaire Exécutif et le personnel fonctionnaire du Secrétariat Exécutif de l'Alliance bénéficient de privilèges et d'immunités dans les Pays membres dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Les privilèges et immunités accordés au Secrétaire Exécutif de l'Alliance sont les mêmes que ceux dont jouissent les Chefs des missions diplomatiques au pays de siège de l'Alliance et dans les Pays membres.

Les privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires du Secrétariat Exécutif de l'Alliance sont les mêmes que ceux dont jouissent les fonctionnaires des missions diplomatiques au pays de siège de l'Alliance et dans les Pays membres.

Article 16 : Des structures focales nationales

Dans chaque Pays membre, le Ministre en charge de la promotion de la technologie du biodigesteur désigne une structure focale nationale chargée de coordonner les activités de l'Alliance à l'échelle du pays.

Les missions des structures focales nationales seront définies dans une décision ultérieure du Conseil des Ministres, sur proposition du Conseil d'Administration.

TITRE VI : DES ACCORDS DE COOPERATION

Article 17 : De la coopération bilatérale et multilatérale

L'Alliance peut conclure des accords de coopération bilatérale avec des pays tiers non Membres de l'Alliance qui manifestent leur volonté de s'engager aux côtés de l'Alliance pour la mise en œuvre de sa vision et de ses objectifs.

Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, l'Alliance coopère avec l'Union Africaine, les Communautés économiques régionales, le Système des Nations Unies, ainsi qu'avec toute autre organisation internationale partageant sa vision et ses objectifs.

Les accords de coopération à conclure sont soumis à l'approbation du Conseil des Ministres par le Conseil d'Administration.

Article 18 : Du cadre de partenariat

Dans le but de mieux accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs, l'Alliance met en place des cadres de partenariat avec ses partenaires techniques et financiers. Ces cadres de partenariat définiront, entre autres, les engagements réciproques des parties prenantes, les modalités de leur exécution et de leur suivi-évaluation.

Les cadres de partenariat élaborés et négociés par le Secrétaire Exécutif seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

TITRE VII : DES DISPOSITIONS FINALES

Article 19 : De la modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés à la demande de l'un des Membres. La demande de modification est adressée par écrit au Président du Conseil d'Administration qui soumet la question à la plus prochaine session du Conseil des Ministres de l'Alliance.

Article 20 : Du règlement des différends

Tout différend pouvant surgir entre les Membres dans l'interprétation ou l'application des présents statuts sera réglé à l'amiable par voie de négociations directes. A défaut, le différend est soumis par compromis à une instance arbitrale ou à un organe judiciaire international à la juridiction de laquelle sont partis les Membres concernés par le différend.

Article 21 : Des textes complémentaires aux statuts

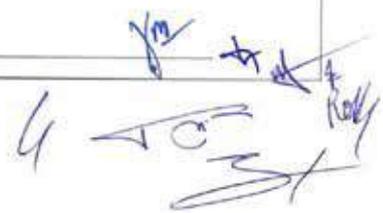
Les présents statuts seront annexés à la Convention portant création de l'AB/AOC. Ils seront complétés par des textes juridiques additionnels qui préciseront davantage l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration, du Secrétariat Exécutif et de tout autre organe qui viendra à être créé.

Article 22 : De l'entrée en vigueur

Les présents statuts entreront en vigueur en même temps que la Convention portant création de l'Alliance à laquelle ils sont annexés.

Ouagadougou, le 04/10/2018

{ 12 }



ANNEXE 3 :
PROGRAMME DE LA CONFERENCE

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

MARDI 02 OCTOBRE 2018 : SEGMENT DES EXPERTS		
Horaires	Activités	Responsables
8 :00	Enregistrement des participants	Commission Accueil-Protocole
9 :00	CEREMONIE D'OUVERTURE	
	Allocution de bienvenue	Charles Luanga OUEDRAOGO /Président du CNO
	Mot de ABPP	Jean Marc SIKA /ABPP Fund Manager
	Discours d'ouverture du MRAH	Sommanogo KOUTOU/ Ministre des Ressources Animales et Halieutiques
9 :45	Photos de famille / Interviews	Commission Communication
10 :00	Pause-café	Commission hébergement-restauration
	Retrait des pays en salle des huis clos et mise en place pour le début des panels	
10 :30	Mise en place du bureau de séance : (Président et deux rapporteurs)	Modérateur
10 :45	Tour de table des participants	
11 :00	Adoption de l'agenda et présentation des objectifs du CITBIOO 2	Participants
11:15	Présentations Pays et échanges : état de mise en œuvre des feuilles de route adoptées par l'atelier des points focaux de juin 2018. Groupe de pays: <ul style="list-style-type: none"> • Pays ne disposants pas d'une étude de faisabilité (Côte-d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger, Tchad, Togo) 25 mn pour les présentations/ 20 mn d'échanges) ; • Pays disposant d'une étude de faisabilité d'un programme/projet (Bénin, Cameroun, Mali) 15 mn pour les présentations/ 20 mn d'échanges) ; • Pays disposant d'un programme/projet en cours d'exécution (Burkina-Faso, Guinée, Sénégal) 15 mn pour les présentations/ 25 mn d'échanges). 	Points focaux pays
13 :15	Pause	Commission hébergement-restauration
14 :15	Examen des documents de l'Alliance biodigesteur pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de convention ; ▪ Projet de Statut ; 	Points focaux pays et PTF
17:00	Fin des travaux de la journée	

MERCREDI 03 OCTOBRE 2018: SUITE SEGMENT DES EXPERTS

8 :30	Suite de l'examen des projets de textes	Points focaux pays et PTF
11 :00	Pause-Café	Commission hébergement-restauration
11 :30	Finalisation des projets de textes de l'AB/AOC	Points focaux pays et PTF
13 :00	Pause	Commission hébergement-restauration
14 :00	Panel 6 en plénière : Engagement des acteurs et développement du secteur de la technologie du biodigesteur : partage d'expériences	Modérateurs Panels
17:00	Fin des travaux de la journée	

JEUDI 04 OCTOBRE 2018: SEGMENT MINISTERIEL

8 :00	Enregistrement des participants	Commission Accueil-protocole
09 :00	CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA CONFERENCE	
	Mot de bienvenue du Maire de la commune de Ouagadougou	Maire de la ville de Ouagadougou
	Allocution de SEM l'Ambassadeur des Pays-Bas, représentant Madame Sigrid KAAG Ministre de la Coopération Internationale et du Commerce, parrain de la conférence	SEM l'Ambassadeur des Pays-Bas
	Interlude musicale	
	Discours d'ouverture officielle de SEM le Premier ministre	Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
09 :35	Photos/Interviews	Commission communication-rapportage
	Pause	Commission restauration
10 :00	Examen et adoption des deux projets de textes de l'AB/AOC	Ministres et représentants de Ministres des pays
13 :00	Déjeuner	Commission hébergement-restauration
	CEREMONIE DE CLOTURE DE LA CONFERENCE	
14: 00	Arrivée et installation des officiels	Protocole
15 :00	Diffusion d'un film documentaire de 6 mn	Commission communication
15 :10	Lecture des conclusions du segment ministériel	Les rapports
15 :50	Allocution du Dr Ahmed Elmekass Coordinateur de l'Union Africaine SAFGRAD, Représentant le Président de la Commission de l'UA Allocution de SEM l'Ambassadeur des Pays-Bas, représentant Madame Sigrid KAAG Ministre de la Coopération Internationale et du Commerce, parrain de la conférence	Représentant du Président de la Commission de l'UA SEM l'Ambassadeur des Pays-Bas
16 :00	Interlude musicale	Commission communication
16 :10	Cérémonie de décoration et de remise de prix	Protocole
16 :30	Discours de clôture de SEM le Président du Faso	Son Excellence Monsieur le Président du Faso
16: 40	Fin de la conférence	
16 :40	Cocktail offert par le Chef de l'Etat dans la Salle polyvalente de Ouaga 2000	Commission hébergement-restauration

ANNEXE 4 :
PANELS

ANNEXE 4.1. : TERMES DE REFERENCE DES PANELS

Panel 1	Le biodigesteur, une technologie pour améliorer l'accès des populations rurales à une énergie propre
Date	Mardi 02 octobre 2018
Heure	11h-12 h 30
Lieu	Salle Polyvalente de Ouaga 2000
Présentateur	M. Jean de Matha OUEDRAOGO (Directeur de SNV -Mali)
Modérateur/ Gestionnaire du temps	M. Jean Marc SIKA (Fund Manager de ABPP- Kenya)
Rapporteurs	Mlle Gwladys SANDWIDI (Responsable Technique du PNB-BF)
Objectif du panel	Sensibiliser les participants sur la capacité de la technologie du biodigesteur à améliorer l'accessibilité des populations rurales à une source d'énergie propre et à un engrais organique de grande valeur ajoutée.
Attentes des participants	Avoir une meilleure connaissance de la technologie : démarche et conditions d'acquisition (surtout pour les populations démunies) et les bénéfices / Comment se former aux métiers biodigesteur ?
Justification du panel	
<p>En Afrique de l'Ouest, selon le bilan énergétique (2010), près de 78 % de la demande énergétique, sur l'ensemble du mix énergétique global de la plupart des pays, provient de la biomasse traditionnelle. En outre, plus de 90 % de la population utilise le bois et le charbon pour la cuisson domestique. Les quantités de biomasse auxquelles les ménages ont ainsi recours proviennent en général de systèmes de production non durable, Les foyers sont peu efficaces, peu confortables et souvent dangereux d'utilisation. La fumée produite par la combustion du bois et du charbon de bois contribue à la survenue de problèmes de santé chez la femme et les enfants. Les statistiques de l'OMS indiquent qu'en 2002 la pollution de l'air dans les habitations a été cause de 396 000 décès. Enfin, les coûts environnementaux en termes de déforestation et de baisse de la fertilité des sols sont énormes.</p>	
Format	
<p>La durée du panel est de 1 h 30 mn répartie comme suit : 30 mn d'exposé, 50 mn d'échanges et 10 mn pour les conclusions et recommandations. Le nombre de slides maximum est fixé à 15.</p> <p>L'exposé mettra en exergue les effets induits par l'utilisation de l'énergie à base de la biomasse, sur l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la dégradation de l'environnement.</p> <p>Ensuite, les échanges porteront sur la capacité de la technologie du biodigesteur à faciliter l'accès des populations à une source d'énergie propre et durable, à améliorer les conditions de la femme en milieu rural. et les revenus des ménages ruraux.</p> <p>Les expériences pertinentes en cours dans certains pays pourront être partagées avec les participants.</p> <p>Enfin, la communication identifiera les facteurs limitants l'expansion de la promotion des biodigesteurs en Afrique, notamment en Afrique subsaharienne les pistes de solutions à explorer par les pays.</p> <p>Le Modérateur consignera les idées fortes ainsi que les suggestions et recommandations qui seront issues des échanges.</p>	

Panel 2	Contribution du biodigesteur à l'amélioration des productions agro-pastorales et piscicoles».
Date	Mardi 02 octobre 2018
Heure	14h-15 h 30
Lieu	Salle Polyvalente de Ouaga 2000
Présentateurs	M.Harrie OPPENOORTH (Conseiller Senior Energie Renouvelable HIVOS) M. Drissa SALOU (Secrétaire Général de l'ENESA)
Modérateur/ Gestionnaire du temps	M. Brahima SOULAMA (DGESS/MRAH)
Rapporteurs	M. Serge SOMDA (Expert en Vulgarisation Agricole au PNB-BF)
Objectif du panel	Partager avec les participants : <ul style="list-style-type: none"> - les résultats de tests sur l'incorporation de l'effluent du biodigesteur dans la formulation des rations alimentaires de la volaille, des porcs et des poissons ; - les résultats de l'utilisation de l'effluent et du compost du biodigesteur comme fertilisants dans la production végétale.
Attentes des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du secteur du biodigesteur sur l'économie nationale : Détails chiffrés en exemple ; - Contribution du biodigesteur dans la récupération des terres dégradées : Cas d'exemple ; - Exemple de rendements de cultures avec l'utilisation de compost/effluent : Mais, riz, fonio, etc.

Justification du panel

Les pays d'Afrique subsaharienne en général et ceux du Sahel en particulier sont exposés à des risques permanents d'insécurité alimentaire persistant du fait des effets des changements climatiques. Les projections indiquent qu'entre 40 % et 80 % des terres deviendraient impropres à la culture d'ici à 2030-2040 si les tendances actuelles se maintenaient. Ce qui impliquerait la disparition des petites exploitations familiales, acteurs majeurs de la production de nourriture.

Dans ces conditions, le renforcement de la résilience des exploitations agricoles familiales s'avère nécessaire. Celui-ci passe entre autres par l'augmentation et la diversification de la production, l'adoption de pratiques agro-environnementales durables et l'utilisation de technologies adaptées et appropriées comme celle du biodigesteur domestique.

Format

Le temps disponible pour les travaux est de 1 h 30 mn : 30 mn d'exposé et 50 mn d'échanges et 10 mn pour les conclusions et recommandations. Le nombre de slides maximum est fixé à 15.

Après une présentation des grands résultats des différents tests illustrés par des données chiffrées permettant d'évaluer leurs impacts sur l'amélioration de la productivité, les revenus des producteurs et l'économie nationale, l'exposé dégagera les opportunités qui en découlent et indiquera les mesures et initiatives à prendre pour renforcer l'utilisation de l'effluent et du compost dans les productions agro-sylvo-pastorales.

Le Modérateur consignera les idées fortes ainsi que les suggestions et recommandations qui seront issues des échanges.

Panel 3		Développement des chaînes de valeurs : expériences du Sénégal
Date	Mardi 2 octobre 2018	
Heure	16h-17 h30	
Lieu	Salle Polyvalente de Ouaga 2000	
Présentateur	M. Bassirou SARR (Chargé de Vulgarisation du PNB-SN)	
Modérateur/ Gestionnaire de temps	M. Martin VAN DAM (Energy Sector Leader SNV-Burkina)	
Rapporteurs	M. Lin DA (PNB-BF)	
Objectif de la session	Partager l'expérience du PNB-SN en matière d'utilisation de la technologie pour le développement des chaînes de valeurs agricoles.	
Attentes des participants	Identifier par rapport au biodigesteur le maillon (domaine) le plus important sur lequel faut-il mettre l'accent	
Justification du panel		
<p>L'économie de la plupart des pays Africains reposent principalement sur l'Agriculture. En dépit des efforts déployés depuis des décennies, l'Agriculture Africaine reste caractérisée par une faible utilisation des intrants de qualité et des techniques de production adaptées. Il en résulte une faible productivité et une faible capacité de création de valeur ajoutée bien que le secteur dispose d'énormes potentialités économiques non encore exploitées.</p> <p>Les pays qui disposent d'un programme de vulgarisation de la technologie du biodigesteur ont un avantage comparatif à créer et accroître davantage la valeur ajoutée de leurs exploitations agricoles et à améliorer l'autoconsommation des produits agricoles.</p>		
Format		
<p>Le temps disponible pour les travaux est de 1h 30 mn : 30 mn d'exposé et 50 mn d'échanges et 10 mn pour les conclusions et recommandations.</p> <p>Le nombre de slides maximum est fixé à 15.</p> <p>Après un rappel sur les grands défis de l'agriculture sénégalaise, le communicateur donnera un aperçu sur la définition du concept « chaîne de valeur » et son importance pour le développement de la production agricole et la sécurité alimentaire. Enfin, l'exposé indiquera quelques bonnes pratiques d'utilisation de la technologie du biodigesteur pour le développement des productions agricoles au Sénégal.</p> <p>Le Modérateur consignera les idées fortes ainsi que les suggestions et recommandations qui seront issues des échanges.</p>		

Panel 4	Mise en place d'un projet biogaz : expériences de la Guinée
Date	Mercredi 03 octobre 2018
Heure	9h-10h 30
Lieu	Salle Polyvalente de Ouaga 2000
Présentateur	Dr. Saliou BOIRO (Coordonnateur du Projet Biogaz de Guinée)
Modérateur/ Gestionnaire du temps	M. Martin VAN DAM (Energy Sector Leader SNV-Burkina)
Rapporteur	Mme Dothié SOMA (PNB-BF)
Objectif du panel	Informers les participants sur le processus de mise d'un programme national biodigesteur à travers l'expérience de la mise en place du PBG.
Attentes des participants	<ul style="list-style-type: none"> - les différentes étapes de mise en place d'un programme; - le rôle des services en charge de la planification lors du processus ; - les facteurs de succès et d'échec ; - les difficultés majeures.

Justification du panel

Malgré les nombreux bénéfices délivrés par l'utilisation de la technologie du biodigesteur, sa diffusion auprès des producteurs en zones rurales africaines est peu répandue. Les initiatives existantes dans quelques pays ont démarré dans des environnements vierges de toute expérience de dissémination à grande échelle de la technologie et réticents du fait des échecs d'expériences pilotes antérieures. L'objectif global recherché par les projets et programmes de promotion du biodigesteur qui est de contribuer à la mise en place d'un secteur marchand et viable de la technologie du biodigesteur n'est pas non plus souvent bien compris par les acteurs.

C'est pourquoi à la pratique, la mise en œuvre de ces projets et programmes se heurte à des contraintes multiples qui ne permettent pas de tirer le plus rapidement possible profit du potentiel technique et de marché existant pour la construction d'un secteur viable de la technologie du biodigesteur domestique. Ces contraintes qui sont d'ordre technique, technologique, financier, organisationnel pour ne citer que celles-ci se situent aussi bien au niveau du cadre institutionnel porteur que des exploitations familiales.

Format

Le temps disponible pour cet atelier est de 1h30 répartie comme suit : 30 mn d'exposé et 50 mn d'échanges et 10 mn pour les conclusions et recommandations. Le nombre de slides maximum est fixé à 15.

La communication introductive aux échanges indiquera les grandes étapes de préparation du PBG. Elle donnera aussi des informations pertinentes sur le programme, les défis, les solutions qui permettent de les relever et les leçons apprises.

Le Modérateur consignera les idées fortes ainsi que les suggestions et recommandations qui seront issues des échanges.

Panel 5	La satisfaction des clients, levier de développement du marché du biodigesteur
Date	Mercredi 03 octobre 2018
Heure	11h-12h 30
Lieu	Salle Polyvalente de Ouaga 2000
Présentateur	M. Jan LAM (Conseiller SNV-Burkina)
Modérateur/ Gestionnaire du temps	M. Ousman YILLEM (USCCPA-Dédougou)
Rapporteur	M. Lin DA (Suivi-Evaluation PNB-BF)
Objectif du panel	Partager l'expérience du PNB-BF en matière de gestion de la qualité et de la satisfaction des clients.
Attentes des participants	Fonctionnalité du biodigesteur à long termes ; Optimisation de l'utilisation du biodigesteur

Justification du panel

Sur le marché de la technologie, les entreprises de construction de biodigesteurs ont la responsabilité de délivrer des services (construction et maintenance des ouvrages, formation et appui conseil des ménages) de qualité. L'exploitation des ouvrages construits selon les standards de qualité garantie l'accès effectif des bénéficiaires attendus par leurs propriétaires. Il en résulte une satisfaction de ces derniers, laquelle satisfaction est un argument de marketing qui permettra à l'entreprise de vendre davantage de biodigesteurs et de prospérer tout en participant au développement de l'économie et à la lutte contre le chômage au niveau local.

La recherche permanente de la satisfaction des clients nécessite aussi la mise en place d'un système efficace de gestion de la qualité au sein des entreprises et au sein également du programme en charge de sa dissémination.

Format

Le temps disponible pour cet atelier est de 1h 30 mn répartie comme suit : 30 mn d'exposé et 50 mn d'échanges et 10 mn pour les conclusions. Le nombre de slides maximum est fixé à 15.

La communication permettra de mettre en exergue :

- la démarche qualité ;
- le lien entre la qualité de l'offre de service et le développement du secteur de la technologie (la satisfaction des clients).

Le Modérateur consignera les idées fortes ainsi que les suggestions et recommandations qui seront issues des échanges

Panel 6	Engagement des acteurs et développement du secteur de la technologie du biodigesteur : partage d'expériences
Date	Mercredi 03 octobre 2018
Heure	14h-16h 30
Lieu	Salle Polyvalente de Ouaga 2000
Présentateur	M. Jean de Matha OUEDRAOGO (Directeur SNV-Mali)
Panelistes	Ministre des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso- Fund Manager de ABPP- Directeur de l'Environnement et de la Finance Climat de la BOAD- Un Client biodigesteur- le Responsable de l'Entreprise Coopérative Sahel Vert de Dori- Le Responsable Mondial Energie Renouvelable de la SNV la Haye- le Directeur de l'UCEC-Sahel de Gorom-Gorom
Modérateur/ Gestionnaire du temps	M. Issa Martin BIKIENGA(Consultant)
Rapporteurs	Mme Sylvie YAMEOGO et M. Lin DA (PNB-BF)
Objectifs du panel	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les conclusions des panels - Harmoniser la compréhension sur la nécessité de l'engagement des différents acteurs pour la mise en place d'un secteur biodigesteur durable dans un pays.
Attentes des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Etat de mise en œuvre des engagements du Président du Burkina Faso pour la promotion du biodigesteur. - Existence d'une cartographie des acteurs pour le cas du Burkina Faso ?
Justification du panel	
<p>Les pays africains et particulièrement ceux du Sahel sont vulnérables aux effets du changement climatique qui n'épargnent aucun secteur de l'activité économique. Il urge que des mesures hardies soient donc prises à tous les niveaux pour renforcer leurs capacités d'adaptation. Au plan technologique, la diffusion à grande échelle de la technologie du biodigesteur en est une.</p> <p>Toutefois, sa mise en œuvre nécessite l'engagement et la synergie d'actions de tous les acteurs. Chaque acteur devra jouer pleinement son rôle afin que les bénéfices tirés de l'utilisation du biodigesteur domestique contribuent effectivement à l'adoption de modèles d'exploitations familiales durables s'inscrivant dans une dynamique d'économie circulaire.</p>	
Format	
<p>Le temps disponible pour ce panel est de 2 h 30 répartie comme suit : 30 mn pour le rappel des conclusions des cinq panels, 30 mn d'exposé et 70 mn d'échanges et 20 mn pour les conclusions et recommandations. Le nombre de slides maximum est fixé à 15.</p> <p>Le panel commencera par un rappel des grandes conclusions des panels 1, 2 et 3 qui ont mis en exergue les capacités de la technologie du biodigesteur à apporter des solutions durables pour l'accès des populations à l'énergie propre et à l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales. et celles des panels 4 et 5 qui ont mis en exergue les contraintes et les conditions de succès.</p> <p>A l'issue de ce rappel, le Modérateur du panel invitera tour à tour les différents panelistes afin que chacun partage son expérience en matière de soutien à la promotion de la technologie et les perspectives envisagées.</p>	

ANNEXE 4.2. : RAPPORT DU PANEL 1

1. Introduction

Les travaux du panel 1 se sont déroulés le mardi 02 octobre 2018 de 11h à 12h30 dans la grande salle polyvalente. Les panelistes ont échangé sur « Le biodigesteur, une technologie pour améliorer l'accès des populations rurales à une énergie propre ».

2. Déroulement des travaux

Mise en place du bureau

Ce panel a été animé par les personnes ci-après :

- Présentateur : M. Jean de Matha OUEDRAOGO, Directeur de SNV-Mali ;
- Modérateur/gestionnaire du groupe : M Jean Marc SIKA, Fund Manager de l'Africa Biogas Partnership Programme ;
- Rapporteurs :
 - Mlle SANDWIDI Gwladys, Responsable technique du PNB-BF ;
 - M. BATIONO Boniface, Consultant du Cabinet Yons Associates ;
 - M. ZON Abdoul Karim, Consultant du Cabinet Yons Associates.
- Organisation des travaux

Après la présentation introductive, les participants ont posé des questions auxquelles des réponses ont été apportées. En tout, une dizaine de questions ont fait l'objet d'échanges.

Une question a été renvoyée en séance de discussion hors panel par le modérateur à cause de la problématique soulevée notamment sur la qualité de la bouse des vaches en lien avec l'alimentation des vaches.

- Rappel de l'objectif et de la justification du panel

L'objectif global du panel 1 est de sensibiliser les participants sur la capacité de la technologie du biodigesteur à améliorer l'accessibilité des populations rurales à une source d'énergie propre et à un engrais organique de grande valeur ajoutée.

- Rappel des attentes des participants

Avoir une meilleure connaissance de la technologie : démarche et conditions d'acquisition (surtout pour les populations démunies) et les bénéfiques / Comment se former aux métiers biodigesteur ?

L'exposé a mis en évidence un graphique portant sur la situation de l'accès à l'énergie en Afrique avec des chiffres en appui. Il est également ressorti que l'accès à l'énergie requiert une intervention sur trois principaux niveaux qui sont le niveau local, régional, et international.

L'exploitation d'un biodigesteur donne beaucoup d'avantages comme :

- la cuisson propre ;
- l'éclairage au sein des ménages ;
- l'adaptation du fonctionnement des couveuses au biogaz ;
- l'adaptation du fonctionnement des réfrigérateurs au biogaz (pour la conservation du lait à la ferme, etc.) ;
- la production d'électricité à travers des groupes à biogaz (hybridation ou injection directe) ;
- la création d'emplois verts.

A l'issue de la présentation, le modérateur a pris la parole pour passer à l'étape des échanges qui devrait durer 50mn. Il y a eu des séries de questions posées et des réponses ont été apportées par le présentateur avec le concours de Mr Jan Lam pour les questions spécifiques.

La première série de questions avec les éléments de réponse est la suivante :

- Quels sont les freins possibles à l'expansion de la technologie du biodigesteur au Burkina Faso et dans la sous-région ?
 - la faible disponibilité de la matière première ;
 - le coût de la technologie ;
 - l'insuffisance d'une offre qualifiée de construction de biodigesteurs;
 - la faible formation des utilisateurs pour l'entretien et la valorisation optimale des ouvrages ;
 - l'inexistence d'un cadre institutionnel et règlementaire adapté pour assurer la durabilité du secteur ;
 - l'absence/le faible développement de produits financiers adaptés à la technologie du biodigesteur
 - le faible engagement des Etats et des autres acteurs à soutenir le secteur de la technologie.
- Comment le programme a pu améliorer le mécanisme de financement pour les Entreprises de Construction de Biodigesteurs et les clients biodigesteurs?

Le PNB-BF a développé des partenariats avec des Institutions de Micro Finance (IMF) pour la mise en place de produits financiers adaptés en vue de lever la barrière financière qui entrave l'accès des ménages à la technologie.

Pour la mise à l'échelle des produits financiers biodigesteur et leur pérennité, les échanges ont insisté sur l'importance de travailler avec les IMF pour faciliter :

- leur accès aux fonds de garantie ou à des lignes de crédit spécifiques ;
- la collégialité comme moyen de garantie ;
- la co-crédation de conditions favorables au remboursement des crédits octroyés par les institutions financières.
- Quels sont les impacts des odeurs dégagés sur l'environnement des utilisateurs biodigesteurs?
 - Quand la décomposition est complète dans le digesteur, il n'y a pas d'odeur qui se dégage et donc il n'y a pas de nuisance au sein du ménage.
- Comment pérenniser la durabilité des installations de biodigesteurs à la fin des différents projets et programmes
 - Par l'appui à la mise en place d'un système de Service Après-Vente prompt et efficace géré par des acteurs privés et installés le plus proche possible des utilisateurs.
- Etat des lieux de la sensibilisation sur le biodigesteur et comment concilier l'énergie solaire et le biodigesteur ?
 - L'organisation des conférences permet l'implication de 10 pays.
 - Les deux technologies (solaire et biogaz) peuvent cohabiter : le solaire pour l'éclairage et le biogaz entièrement pour la cuisson par exemple.
- Comment lier le nombre de biodigesteurs construits à la quantité de gaz à effet de serre séquestrée et à la superficie de forêt épargnée ?

- La séquestration du méthane dans le biodigesteur et son utilisation comme combustible permet d'éviter son rejet dans l'atmosphère. Les quantités séquestrées et utilisées sont converties en équivalent carbone.
- Un facteur de productivité moyen des forêts est utilisé pour calculer la quantité de bois épargné.
- Séquestration du CO₂ par le biodigesteur
 - L'exploitation des biodigesteurs contribue à réduire la pression sur les forêts du fait de la réduction des prélèvements de bois énergie. Cette réduction découle de la substitution de la biomasse par le biogaz.
 - Les végétaux absorbent le CO₂ pour leur lignification.
 - L'utilisateur du biodigesteur à travers l'exploitation du biogaz à des fins énergétiques aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Quelle est la quantité de matière minimale dont on doit disposer pour utiliser un biodigesteur ?
 - A partir de 20 kg de bouse de vache fraîche par jour, on peut alimenter un biodigesteur de 4m³. La taille de biodigesteur à installer est fonction de la quantité de bouse disponible.

Après cette première série de questions et vu le reste du temps imparti, le modérateur a procédé à l'ouverture d'une deuxième série de questions.

- Qu'est ce qui est prévu pour améliorer l'accès des femmes au biodigesteur ?
 - le biodigesteur domestique une fois installé et exploité est au profit du ménage y compris la femme ;
 - la femme est d'ailleurs le 1^{er} bénéficiaire de la technologie ;
 - cependant, les hommes doivent appuyer les femmes dans la gestion du biodigesteur pour garantir son fonctionnement optimal.
- A quand la mise en bouteille de biogaz pour alimenter les voitures et les ménages citadins ?
 - la quantité de biogaz produit par les biodigesteurs de type domestique n'est pas conséquente pour justifier sa mise en bouteille ;
 - le problème de coût s'impose pour les petites unités de production de gaz, le retour sur investissement n'est donc pas intéressant ;
 - l'embouteillage est plus intéressant dans le cas des biodigesteurs productifs, car il nécessite de gros équipements spéciaux donc de gros investissements.
- La connexion aux fosses septiques au biodigesteur pour produire le biogaz ?
 - Le biodigesteur de l'ONEA fonctionne à partir des boues de vidange de la ville de Ouagadougou. Le biodigesteur de la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO) est rattaché directement à un bloc sanitaire dont les déchets transitent directement dans le digesteur. Dans les grandes institutions, cette opportunité est faisable. A l'échelle ménage, sa réalisation produirait une petite quantité de gaz car les déjections quotidiennes à traiter ne sont pas conséquentes. Toutefois, la possibilité est offerte au ménage de raccorder la latrine au biodigesteur pour bénéficier d'une production d'appoint et dans l'optique d'une amélioration de l'hygiène familiale.
- Quelle est la part du secteur privé dans la stratégie de vulgarisation du biodigesteur ?
 - Le secteur privé joue un rôle important. Pour lui permettre d'assurer ce rôle, un mécanisme de transfert de compétences du programme vers le secteur privé notamment les Entreprises

de Construction de Biodigesteurs a été mis en place. Des actions de renforcement de leurs capacités dans des domaines comme la promo-marketing, la construction, du service après-vente, la formation des utilisateurs, la gestion/valorisation de l'effluent ont été couplées.

- Les acteurs privés sont encouragés à s'investir dans le secteur du biodigesteur.
- Existe-t-il des matières premières qu'on peut introduire dans le biodigesteur autres que la bouse ?
 - Il y a les fientes de poules, les crottins de porcs, les déchets de fruits, les déjections humaines, les boues de vidange et eaux usées et les déchets des abattoirs.
 - Toutefois, l'utilisation de ces types de déchets nécessite l'inoculation de la bouse de vache à certains moments pour que soit amorcé la production du biogaz soit pour assurer le maintien d'un bon ratio carbone azote (C/N).
- Existe-t-il des biodigesteurs qui fonctionnent sans eau ?
 - Il n'y a pas de biodigesteurs qui fonctionnent sans eau mais un modèle Solid State Digester (SSD) permet de répondre aux difficultés d'accès à l'eau dans certaines zones en apportant seulement 1/3 d'eau pour 2/3 de bouse.
- Comment gérer les pannes de biodigesteurs liées aux activités bactériennes?
 - On ne parle pas de panne mais d'inhibition du processus de méthanisation. En pareille circonstance, il faut apporter de la bouse de vache fraîche ou mieux de l'effluent d'un biodigesteur fonctionnel pour redémarrer le processus.
- Avec l'adoption de la technologie du biodigesteur, est-ce qu'on est éligible au crédit carbone ?
 - Le Burkina Faso est déjà inscrit au marché carbone et cela est une réussite.
 - C'est un processus très complexe, mais en même temps une opportunité à saisir.
- Mécanisme de certification des marchands/constructeurs du biodigesteur ?
 - Pour une durabilité du secteur, les acteurs de l'offre doivent être formés et reconnus pour garantir une qualité des services offerts aux ménages
- Quelle est la quantité de compost que l'on peut produire en disposant d'un biodigesteur de 4m³
 - Le biodigesteur de 4m³ permet de produire en moyenne 48 tonnes de compost par an à condition de réaliser tous les jours le chargement recommandé.
- Combien de lampes un biodigesteur de 4m³ peut-il supporter ?
 - Le biodigesteur de 4m³ produit entre 800 et 1600 litres de gaz par jour. De ce fait il peut alimenter entre 2 et 4 lampes à biogaz pendant 5 heures.
- Peut-on installer un biodigesteur productif au profit d'un groupe de ménages qui en aura la gestion ?
 - La technologie est maîtrisée et peut être adaptée aux besoins spécifiques des clients. L'installation d'un tel biodigesteur nécessite une organisation interne pour la gestion de l'ouvrage ; ce qui n'est souvent pas évident. L'option du biodigesteur domestique appartenant à un ménage est le cas idéal car celui-ci est directement le 1^{er} responsable du bon fonctionnement de l'ouvrage.

Recommandations

A l'issue du panel, les recommandations suivantes ont été adoptées :

- la nécessité de la prise en compte de trois niveaux (régional, national et local) d'intervention pour améliorer l'accessibilité des populations rurales à une source d'énergie propre :. Une

coopération régionale pourrait faciliter l'accès à un plus grand nombre de clients pour une large vulgarisation.

- la nécessité d'assurer la durabilité du secteur: le développement d'un secteur marchand (entreprises privées) est le moyen le plus approprié pour permettre un accès durable des populations à une énergie propre.
- L'engagement des décideurs politiques (Etats) pour soutenir le secteur: l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire avec un secteur privé efficace (Entreprises de Construction de Biodigesteurs, fournisseurs de matériels biogaz et les IMF et banques pour des produits financiers adaptés).

ANNEXE 4.3. : RAPPORT DU PANEL 2

1. Introduction

Le Burkina Faso a organisé du 02 au 04 Octobre 2012, la deuxième Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur (CITBIO). Le déroulé de la Conférence a permis la tenue de plusieurs Panels. Le présent rapport fait la synthèse des échanges du Panel2 qui a eu lieu le Mardi 02 Octobre 2018 de 14 heures à 15 heures 30 minutes, dans la salle des banquets de Ouaga 2000. Le thème du Panel 2 a porté sur la « Contribution du biodigesteur à l'amélioration des productions agro-pastorales et piscicoles ».

2. Déroulement des travaux

a. Mise en place du bureau et organisation des travaux

Les travaux ont débuté par l'installation du Présidium composé comme suit :

- Modérateur : Monsieur Brahima SOULAMA, Directeur Général des Etudes et Statistiques Sectorielles du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso;
- Présentateurs :
 - Harrie Oppenoorth, Conseiller Sénior en énergie renouvelable de HIVOS-La Haye (Pays-Bas);
 - Drissa SALOU, Secrétaire Général de l'Ecole Nationale de l'Élevage et de Santé Animale (ENESA) du Burkina Faso.
- Rapporteur : SOMDA Winyaon Serge, Expert chargé de Vulgarisation agricole au Programme Nationale de biodigesteur du Burkina Faso (PNB-BF).

b. Rappel de l'objectif et de la justification du panel

Le modérateur dans son mot de cadrage, a d'abord rappelé que la sécurité alimentaire est très étroitement liée à la production agropastorale qui connaît des limites en termes d'accessibilité des producteurs aux facteurs de production de base tels que les intrants. Il a ensuite donné la parole à chaque présentateur pour partager avec les participants, leurs présentations.

c. Rappel des attentes des participants

- impact du secteur du biodigesteur sur l'économie nationale ;
- contribution du biodigesteur dans la récupération des terres ;
- exemple de rendements de cultures avec l'utilisation du compost.

3. Echanges et discussions

Monsieur Harrie Oppenoorth s'est entretenu avec les participants sur la contribution de l'effluent du biodigesteur dans la production végétale. Vu que la plupart des participants à la conférence viennent de l'Afrique subsaharienne, il a orienté sa présentation sur le cas spécifique du Burkina et a surtout partagé les

résultats obtenus avec la technologie du biodigesteur. Il ressort de l'exposé que l'effluent du biodigesteur est un engrais organique par excellence, disponible sous la forme liquide, séchée ou compostée. Son utilisation permet d'accroître la productivité des exploitations agricoles de 20 à 100% selon la typologie. Aussi, il est utilisé dans la récupération des terres dégradées, car elle améliore la capacité de rétention en eau et la fertilité biologique du sol. L'effluent sert également de pesticide biologique.

Les résultats des tests réalisés sur le maïs, le riz, le coton et le sorgho fertilisé à l'effluent et/ou au compost comparé aux pratiques paysannes et à la fertilisation chimique a permis de renforcer la conviction des participants quant à la qualité de ce fertilisant organique.

L'impact économique sur le ménage se traduit par une amélioration du revenu familiale de l'ordre de 600 000 F CFA et la couverture des besoins céréaliers peut atteindre facilement 149%. Sur le plan macroéconomique, l'utilisation de cet engrais organique pourrait permettre au pays de réduire de 43% ses dépenses en matière d'acquisition des engrais chimiques.

Monsieur Drissa SALOU a partagé avec les participants les résultats du partenariat entre l'ENESA et le PNB-BF portant sur l'utilisation de l'effluent dans l'alimentation des animaux.

Après avoir situé l'importance de l'élevage pour le Burkina, il a souligné que la plus grande limite à l'essor véritable de cette activité est la précarité de l'alimentation. Le partenariat avec le PNB-BF a permis de vérifier le principe qui consiste à incorporer l'effluent dans l'alimentation des animaux pour réduire les coûts et améliorer sa disponibilité, mais aussi la capacité au ménage à composer avec facilité l'aliment avec effluent pour ses animaux. Il a donné les résultats des tests réalisés sur le poisson, les poulets de chair «Cobb 500 » et les porcs « Large White ».

Il ressort que l'effluent peut servir d'aliment ou de complément alimentaire pour les animaux. Ce qui offre des possibilités au ménage à développer la pisciculture familiale, à augmenter le bénéfice brut par poulet de 120 à 140 F CFA, mais aussi de réduire jusqu'à 57%, les charges liés à l'élevage des porcs en milieu rural.

Sur le plan macroéconomique, l'effluent permet d'envisager des perspectives telles que le développement de la pisciculture familiale pour répondre à la demande nationale qui est évaluée à 60 milliards de F CFA par an. Avec l'utilisation de l'effluent, c'est environ 6 à 7 milliards de gains pour les ménages et 17 milliards à économiser dans les charges d'élevage des porcs en milieu rural.

Ces exposés ont permis aux participants de poser des questions qui ont porté sur les points suivants :

- le temps de rémanence du compost et le taux de carbone apporté au sol, la performance du compost ;
- la qualité de la viande produit à partir des effluents ;
- l'engagement du gouvernement du Burkina à prendre en compte le compost parmi les intrants subventionnés au profit des ménages pauvres;
- l'implication des institutions de recherche;
- la disponibilité de l'eau pour l'alimentation des biodigesteurs.

4. Résultats et recommandations

a. Synthèse des idées fortes issues du panel

La forte pertinence de la vulgarisation au profit du monde rural des bonnes pratiques d'utilisation de l'effluent du biodigesteur pour améliorer la productivité des exploitations agricoles.

b. Synthèse des suggestions et recommandations des participants I

- le partage des résultats d'expérimentation de l'utilisation de l'effluent dans la production végétale et animale ;

- la poursuite d'études plus approfondies pour aboutir à des formules alimentaires adéquates à base d'effluent pour les différentes productions animales;
- le plaidoyer pour une plus grande appropriation des bonnes pratiques à partir des effluents du biodigesteur par les Ministères en charge de la vulgarisation agricole;
- le positionnement de la promotion du biodigesteur comme un principe directeur dans la formulation des projets et programme de développement du secteur rural au vu de son caractère transversal et de son impact social et économique,.

ANNEXE 4.4. : RAPPORT DU PANEL 3

1. Introduction

La présentation du Sénégal a porté sur le développement des trois chaînes de valeurs développées autour du biodigesteur.

Trois chaînes de valeurs ont été développées :

- les céréales ;
- les cultures maraichères ;
- l'engrais organique.

La stratégie adoptée est basée sur :

- le diagnostic auprès des ménages;
- le renforcement des capacités ;
- l'appui au développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- la mise en place des organisations de producteurs ;
- les Intermédiations entre les acteurs et les différents segments.

Les résultats

- maîtrise de l'utilisation de l'effluent ;
- amélioration des prix de vente des productions agricole ;
- caractérisation du marché des engrais organiques ;
- caractérisation agronomique de l'effluent ;
- caractérisation environnemental de l'effluent.

2. Echanges

A l'issue de la présentation les échanges ont porté sur les différents points ci-dessous :

Contribution/commentaires : des contributions et commentaires ont été faits à l'issue de la présentation. En effet, le programme biogaz du Sénégal a été félicité pour leur initiative et expérience en matière de développement de chaînes de valeur autour du biodigesteur.

En outre, l'USCCPA a fait un partage d'expérience en matière d'autofinancement des biodigesteurs.

La présentation a également suscité des questions dont la synthèse est faite à travers les différents points ci-dessous :

- ❖ Comment le PNB-SN compte assurer la durabilité de la fonctionnalité des biodigesteurs ?
- ❖ Quel est le montant minimum de crédit octroyé au ménage ?
- ❖ Quels sont les différents produits financiers du crédit biodigesteur ?

Deux produits : le crédit d'installation, et le crédit Activités Génératrices de Revenus (AGR). Le volume du crédit AGR varie entre 500 000 et 1 000 000 FCFA remboursable sur 14 mois. Les ménages bénéficient d'une bonification de 2% et payent seulement un taux d'intérêt de 5,5% l'an.

- ❖ Comment le suivi évaluation est assuré au sein du PNB-SN au regard des développements faits dans le secteur biogaz au Sénégal ?

Le suivi-évaluation s'organise à travers les différentes antennes régionales du programme. Le dispositif est axé sur les OP. Au sein des OP partenaires, une personne est formée sur les différents domaines d'intervention pour faciliter son intervention sur le terrain. Un renforcement de capacités de l'OP de sorte à ce qu'elle soit autonome.

- ❖ Quels sont les garanties dont disposent les ménages vulnérables pour disposer du crédit biodigesteur ?
- ❖ Y'a-t-il des garde-fous pour le gaspillage de financement par les bénéficiaires ?
- ❖ Comment assurer l'autofinancement de chaîne de valeur en dehors du fonds de garantie ?

Le mécanisme de financement est axé sur un fonds de garantie d'un montant de 1,6 milliards de FCFA. Une analyse financière a été faite et montre que le biodigesteur permet au bout de 4,5 mois de créer des revenus. Ce caractère générateur de revenu permet aux entreprises de s'intéresser au secteur.

En effet, pour ce qui est de la commercialisation du compost, deux entreprises se sont engagées pour assurer la mise en relation de l'offre et de la demande sur le marché.

- ❖ Comment les éleveurs sont pris en compte dans le financement de chaînes de valeurs?

Les éleveurs sont pris en compte au niveau des crédits AGR pour l'aliment bétail et pour la production fourragère.

- ❖ Y'a-t-il d'autres volumes de biodigesteurs en dehors du 10 et du 18m³ ?

Oui on a le 12, le 14, le 16 m³

- ❖ Le prix étant fonction du volume, la promotion de gros volume n'est-il pas un frein à la promotion des biodigesteurs ?
- ❖ Est-ce que le PNB-SN est inscrit dans la démarche carbone ? Le marché du carbone est une niche pour le financement du secteur.

Le programme est en réflexion pour ce qui est de l'inscription du programme dans la dynamique de crédit carbone.

Conclusions :

Le biodigesteur est une technologie disposant d'énorme capacité en matière de développement de chaînes de valeurs.

Il n'est pas seulement une technologie pour satisfaire les besoins énergétiques des ménages, c'est également un maillon essentiel pour la génération de revenu car elle permet d'améliorer la productivité agricole, offre des opportunités de commercialisation du compost, permet le développement des productions maraichères, etc.

L'ambition du Sénégal à travers le biodigesteur est la fertilisation d'environ 83 000 hectares de terre et la création de 30 000 nouveaux emplois à travers la promotion des biodigesteurs.

3. Recommandations

Les participants ont abouti aux recommandations ci-dessous qui ont trait :

- à l'exploitation optimale des potentiels des pays pour le développement des chaînes de valeurs dans le secteur biodigesteur;

- à la promotion du développement des chaînes de valeurs autour du biodigesteur à travers une stratégie de financement durable;
- à la prospection des opportunités offertes par le marché carbone pour la pérennisation du financement du secteur biodigesteur;
- à la capitalisation des expériences des pays en matière de développement des chaînes de valeurs du secteur biodigesteur.

4. Suggestion

Les participants ont suggéré au programme biogaz du Sénégal de prospector les opportunités offertes par le marché carbone pour le financement durable du secteur.

ANNEXE 4.5. : RAPPORT DU PANEL 4

1. Introduction

Le mercredi 3 octobre 2018, s'est tenu dans la salle polyvalente de Ouaga 2000, le panel 4 placé sous le thème suivant: mise en place d'un projet biogaz : expériences de la Guinée.

Ce panel a été organisé dans le cadre de la 2^{ème} édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur.

2. Déroulement des travaux

Le panel 4 a été animé par Dr Saliou BOIRO, coordonnateur du Programme Biogaz de Guinée. La modération a été assurée par M. Martin VAN DAM, Energy Sector Leader SNV-Burkina. Le rapportage a été assuré par Mme Soma Dothié.

L'objectif principal du panel 4 est d'informer les participants sur le processus de mise en place d'un programme national biodigesteur à travers l'expérience de la mise en place du Programme Biogaz Guinée.

En rappel, les attentes suivantes avaient été définies :

- les différentes étapes de mise en place d'un programme ;
- le rôle des services en charge de la planification lors du processus ;
- les facteurs de succès et d'échec ;
- les difficultés majeures.

3. Synthèse des échanges

Les principales questions ont tourné autour des points suivants:

- La Guinée étant un pays arrosé ayant une bonne pluviométrie, pourquoi un intérêt pour la technologie du biodigesteur ? Ne faut-il pas mettre l'accent sur la production de l'électricité ?
- Quelle est la taille moyenne d'un ménage et d'un biodigesteur ?
- Quel est le plan de financement d'un biodigesteur ?
- Donner plus d'informations sur les biodigesteurs semi-industriels.
- Insuffisance de valorisation de l'effluent/compost.
- La Guinée a-t-elle un problème de fertilisation des sols ?
- La Guinée en tant que pays musulman envisage-t-elle l'utilisation des déjections de porcs afin de diversifier la matière première ?
- Comment impliquer les IMF dont les taux d'intérêt sont élevés et peuvent atteindre plus de

40% ; réfléchir à la mise en place d'une ligne de refinancement et à la mise en relation entre les IMF et les ménages ;

- La Guinée intervient dans 23 préfectures. Comment se fait le suivi des activités ?
- La Guinée ne doit pas axer sa stratégie uniquement sur l'énergie. Elle doit se baser plutôt sur le compost et développer un marché de construction et de compost.
- Pour résoudre le problème de disponibilité des matières premières, la Guinée a-t-elle prévu la sédentarisation des producteurs étant donné que la transhumance est pratiquée une partie de l'année ?
- Avec l'utilisation des biodigesteurs industriels, il est important de valoriser les déchets, notamment l'utilisation des boues de vidange ;
- Quel est le coût du biodigesteur en Guinée ? D'autres partenaires interviennent-ils en vue de réduire les coûts ?
- Nécessité de développer un marché en termes de pérennisation.
- Quelles recommandations pouvez-vous faire aux autres pays désirant mettre en place un programme biogaz ?

Les éléments de réponses suivants ont été donnés

- L'électricité est produite dans les villes alors que le projet concerne le milieu rural. L'énergie produite est à coût zéro.
- Le projet a une durée de 4 ans : 2016 à 2019. Le programme travaille à la création des bases du marché avec l'appui des bailleurs de fonds pour mettre à l'échelle les résultats.
- Toutes les recherches menées présentement ont pour but la diversification des matières premières à travers la valorisation de déchets comme les tourteaux, l'huile de palme, les déchets de l'abattoir. Avec la réalisation de biodigesteurs industriels, des étudiants sont mis à contribution pour faire des recherches sur la diversification de la matière première. Pour renforcer ces recherches, il faut également avoir l'accompagnement du gouvernement.
- La taille moyenne d'un ménage est de 8 à 10 personnes.
- Les biodigesteurs de 6 m³ sont le plus promus car les besoins en énergie des familles sont satisfaits ; pour l'installation des biodigesteurs domestiques, il est tenu compte des besoins en énergie. Il a été procédé à l'installation d'un biodigesteur de 35 m³.
- La Guinée fait face à des problèmes de fertilité des sols et connaît également des périodes de sécheresse.
- Pour les besoins d'énergie, il est installé un groupe de co-génération qui ne fonctionne pas exclusivement au biogaz. Cette formule permet de réduire la consommation de gasoil de 40%.
- Il a été installé également un biodigesteur à dôme flottant. La taille du biodigesteur est calibré en fonction de la disponibilité de la matière première ;
- Une des stratégies de promotion du biodigesteur, est de l'intégrer aux plateformes multifonctionnelles.
- La promotion du crédit connaît des difficultés au regard du taux d'intérêt élevé qui est de l'ordre de 24 à 48%. Un plaidoyer a été fait auprès des IMF qui ont accepté réduire leur taux d'intérêt à 12%. Or il existe une ligne de plus d'un million de dollars pour accompagner le volet micro finance du programme. Mais les bailleurs refusent la mise en place d'un fonds de garantie pour accompagner le programme. La Guinée va s'inspirer de l'expérience des autres programmes.
- Les actions de la Guinée sont focalisées sur l'énergie à cause de son document de projet qui

met l'accent sur le réchauffement climatique. Cependant la valorisation de l'effluent/compost n'est pas occultée. En cela, le programme sous-régional constitue une opportunité.

- Pour la valorisation des déchets, des projets ont été développés comme le projet de développement des déchets domestiques avec l'Union Européenne.
- Le programme intervient dans toutes les régions, mais certains maçons après leur formation n'ont pas fait montre d'un esprit d'entreprise pour aborder le marché. Cela fait que le secteur n'est pas dynamique dans ces zones.
- En termes de suivi-évaluation, c'est l'unité de gestion du projet qui suit les constructions à travers les maçons.
- Le coût du biodigesteur est d'environ 800 dollars US (440 000F CFA). Les apports des différents acteurs se déclinent ainsi qu'il suit :
 - Ménage = 40 %
 - Programme = 60 %
- Nécessité de mettre en place un dispositif de contrôle qualité.

4. Résultats et recommandations

Après les échanges entre les participants, huit (8) recommandations ont été formulées et ont trait :

1. au renforcement du partenariat entre les programmes naissants et ceux des pays plus avancés en vue d'un partage d'expériences;
2. au développement d'une approche globale pour intégrer tous les avantages du biodigesteur (biogaz, effluent/compost) et ne pas se focaliser sur un seul élément, notamment l'énergie;
3. à l'observation par les bailleurs de fonds d'une certaine flexibilité dans la mise en place d'un programme de biodigesteur;
4. il est important d'avoir un fort soutien politique pour accompagner les programmes de promotion de biodigesteurs;
5. à l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire est un point d'attention pour les programmes de biodigesteurs;
6. a la nécessité d'accorder une attention particulière au contrôle qualité ;
7. à l'importance de la mise en place d'une stratégie de valorisation des déchets comme les déchets végétaux, industriels et les boues de vidange;
8. à la nécessaire prise en compte du genre à travers la sensibilisation et la formation des femmes.

ANNEXE 4.6. : RAPPORT DU PANEL 5

1. Introduction

Dans le cadre de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur sous le thème « Le biodigesteur, une solution pour la sécurité alimentaire et énergétique. Vers un partenariat africain ! », les travaux du panel 5 se sont déroulés le mercredi 03 octobre 2018 dans la grande salle polyvalente autour du sous-thème « La satisfaction des clients, levier de développement du marché du biodigesteur ».

2. Déroulement des travaux

Ce panel a été animé par les personnes suivantes :

- Présentateur : M. Jan LAM, conseiller SNV-Burkina ;

- Modérateur/gestionnaire du groupe : Mr Ousmane YLLEM de l'USCCPA-Dédougou ;
- Rapporteurs :
 - Mr DA Tierbio Lin, chargé de suivi évaluation PNB-BF
 - Mr ZON Abdoul Karim, Consultant du Cabinet Yons Associates.

3. Echanges

A l'issue de la mise en place du bureau, les travaux se sont déroulés autour d'une présentation sur la thématique qui a par la suite suscité une série de questions des participants auxquelles des réponses ont été apportées.

- Rappel de l'objectif et de la justification du panel

L'objectif global du panel 5 est de partager l'expérience du PNB-BF en matière de gestion de la qualité et de la satisfaction des clients.

- Rappel des attentes des participants

Avoir une meilleure connaissance sur la fonctionnalité à long terme des biodigesteurs et l'optimisation de leur utilisation.

L'exposé a permis d'aborder :

- la structure d'un secteur biogaz ;
- le cycle de satisfaction des clients ;
- le choix technologique ;
- le modèle d'entreprise de construction de biodigesteur qui doit être promu ;
- le financement/crédit ;
- le Service Après-Vente ;
- le Contrôle qualité ;
- le suivi-évaluation ;
- le Centre d'Appel Client.

Cette présentation a en somme rappelé que pour avoir une satisfaction client, il faudrait accompagner le client à disposer d'une énergie propre et également du compost de qualité.

Les questions soulevées à l'issue de cette présentation sont les suivantes :

- Au regard de l'importance de la subvention aux ménages, l'Etat va-t-il continuer à financer après la fin du programme ?

La subvention est très importante au début de tout programme biogaz pour faciliter l'adoption de la technologie, mais à côté de cette subvention le programme travail à mettre en place les bases pour le développement du secteur privé notamment à travers, la promotion du crédit biodigesteur, la mise en place de fonds de garantie etc. Cela veut dire que la subvention est progressivement transférée au client au fur et à mesure du développement du marché.

Pour la continuité de la subvention, le gouvernement du Burkina Faso a inscrit le PNB-BF comme programme prioritaire et s'engage à subventionner 40 000 biodigesteurs d'ici à l'horizon 2020.

- L'apport en nature du ménage est-t-il souvent une difficulté dans le processus d'investissement ? Si oui quelles sont les solutions qui sont préconisées ?

L'apport en nature du ménage fait partir des conditions d'acquisition de l'ouvrage. La principale difficulté qui limite la promotion de la technologie est le coût d'investissement. C'est pourquoi le programme

travaille à développer le crédit biodigesteur pour améliorer l'accessibilité de la technologie aux ménages.

- Est-ce que des enquêtes de satisfactions sont faites ? Si oui comment amener les clients à améliorer leur satisfaction ?

Le programme réalise chaque année des enquêtes de satisfactions et des enquêtes carbone. Ces enquêtes permettent respectivement de mesurer la satisfaction des clients en vue de réorienter les interventions, et élaborer le rapport carbone qui sert à l'évaluation des réductions d'émission certifiées dans le cadre du crédit carbone.

- Comment savoir que le compost est de qualité ?

Pour une bonne utilisation du biodigesteur, tous les clients sont systématiquement formés sur l'utilisation et l'entretien à la fin de la réalisation de leur ouvrage. Ces formations leur permettent de produire du compost de qualité selon les standards requis. Le PNB-BF a également développé des outils de vulgarisation pour faciliter l'adoption des bonnes pratiques d'utilisation du biodigesteur.

- Combien d'ECB évoluent sur le marché de la technologie ?

Onze (11) entreprises de construction de biodigesteurs offrent des prestations sur l'ensemble du territoire national.

- Comment le potentiel de ménages de 100 000 clients a été déterminé ?

Une étude de satisfaction a été réalisée en 2007 avec l'appui de la GIZ. Cette étude a révélé un potentiel technique d'environ 100 000 de ménages avec plus de 100 000 ayant la capacité financière d'acheter.

- Est-ce qu'une analyse chimique de l'effluent est faisable ? Qu'est ce qui a été fait en termes de recherche ?

Plusieurs études ont été réalisées sur la qualité du compost, l'utilisation du compost/effluent dans les productions agricoles et la formulation d'aliments à base d'effluent. Le programme a travaillé en partenariat avec l'INERA pour la caractérisation bromatologique de l'effluent du biodigesteur.

- Y'a-t-il un modèle de foyer biogaz ? Si oui y a-t-il eu une étude sur l'efficacité ?

Le Burkina Faso utilise un modèle de foyer biogaz produit par des artisans locaux. Le brûleur de ce foyer a été amélioré progressivement grâce aux différentes études d'efficacité énergétique. Ces études ont été réalisées en partenariat avec l'Université de Ouagadougou et des centres de recherche comme l'IRSAT. Aussi, des études ont été réalisées sur la caractérisation du biogaz.

- Qu'est qui est prévu pour la prise en compte du biodigesteur dans les modules de formation ?

La stratégie consiste à montrer aux universités et centres de formation, la diversité des domaines de recherche et l'importance du biodigesteur dans la formation des apprenants. Une initiative est déjà en cours avec l'Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA). Elle vise à orienter les stagiaires sur les thématiques en lien avec le biodigesteur, animer des sessions d'information sur le biodigesteur au profit des étudiants et le corps enseignant, toute chose qui permettra de prendre en compte des thématiques en lien avec le biodigesteur dans les modules de formation des apprenants de l'ENESA. Une telle initiative se fait également sur le volet de la formation en construction avec l'Etablissement Gabriel Taborin.

- Le temps moyen de réaction pour la prise en charge des sollicitations des clients ?

Le temps de réaction a été réduit au fur et à mesure du développement du secteur. En effet, au début, le temps moyen de réaction était d'au moins un (1) mois ; de nos jours avec les entreprises de construction de biodigesteur, ce temps moyen est de 14 jours.

Conclusion :

La satisfaction du client doit être le levier de développement du marché du secteur biodigesteur.

Pour ce faire, il faudrait mettre en place :

- une synergie d'action entre les acteurs pour assurer la durabilité de la fonctionnalité des biodigesteurs ;
- une stratégie d'accompagnement des clients pour assurer le SAV ;
- un cadre de concertation des acteurs.

Il y a également nécessité de disposer d'une bonne capitalisation des expériences en matière de suivi et de gestion de la qualité.

4. **Recommandations**

Les participants ont retenu les recommandations ci-après qui sont relatives à la :

- mise en place d'une stratégie d'accompagnement des clients pour assurer le Service après-vente (SAV) du biodigesteur;
- promotion de la création des Services d'Appel Client au sein des entreprises privées;
- mise en place d'une plateforme de concertation des acteurs;
- mise en place d'un dispositif de suivi régulier de la satisfaction du client.

ANNEXE 4.7 : RAPPORT DU PANEL 6

1. **Introduction**

Le panel 6 s'est tenu le mercredi 3 octobre 2018 de 14 heures à 16 heures 30 dans la Salle Polyvalente de Ouaga 2000 sur le thème «Engagement des acteurs et développement du secteur de la technologie : partage d'expériences ».

2. **Déroulement des travaux.**

Mise en place des panélistes

Le modérateur du panel 6, Monsieur Issa Martin BIKIENGA a d'abord procédé à l'installation sur le podium des panelistes. L s'agit des personnes ci-après :

- Mr Sommanogo KOUTOU, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso ;
- Mr Jean Marc SIKA, Fund Manager de ABPP - Nairobi ;
- Mr Yacoubou Dabo BIO-SAWÉ, Directeur de l'Environnement et de la Finance Climat à la BOAD ;
- Mr Daba ETIABI, Client utilisateur du biodigesteur dans la région de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso ;
- Mr Souleymane BAMBARA, Représentant de l'Entreprise Coopérative Sahel Vert de Dori ;
- Mr Wim V NES ; Responsable Mondial du Secteur de l'Energie à la SNV-La Hayes-
- Mr Adama TRAORE, Directeur de l'UCEC-Sahel de Dori.

Rappel des objectifs et justification du panel

- Partager les conclusions des panels.
- Harmoniser la compréhension sur la nécessité de l'engagement des différents acteurs pour la mise en place d'un secteur biodigesteur durable dans un pays.

Rappel des attentes des participants

- Etat de mise en œuvre des engagements du Président du Burkina Faso pour la promotion du biodigesteur.

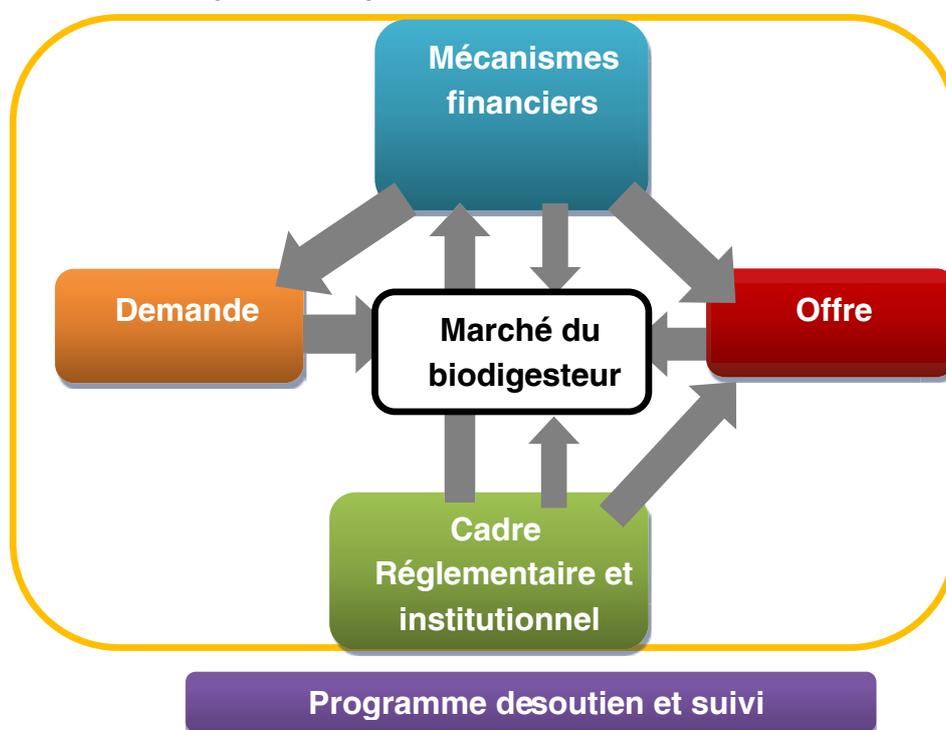
- Existence d'une cartographie des acteurs pour le cas du Burkina Faso.

Présentation des principales conclusions et recommandations des cinq premiers panels

Les principales conclusions et recommandations des cinq précédents panels ont été livrées par M Jean de Matha Ouédraogo, Directeur SNV-Mali/Niger.

Après un rappel des recommandations des cinq (05) panels qui ont été exposées dans les Annexes 4.2 à 4.6, le message fort qui se dégage est que pour assurer la durabilité du biodigesteur et des programmes biodigesteurs, il faut œuvrer au développement d'un secteur orienté sur le marché. Cela voudrait dire qu'il faut faciliter l'accès à une technologie à coût socialement acceptable. L'accès à la technologie permettra aux ménages qui en disposeraient de bénéficier d'une énergie propre mais aussi de disposer des avantages contribuant à la sécurité alimentaire.

Un secteur orienté sur le marché devrait aussi prendre en compte un mécanisme capable d'assurer la maîtrise de l'offre et de la demande. Il est aussi nécessaire de travailler à l'amélioration du mécanisme financier et aussi de la gouvernance du secteur notamment le cadre institutionnel et réglementaire. Le graphique ci-dessous illustre les grandes ces facteurs clés qui concourent à la mise en place d'un secteur durable de la technologie du biodigesteur.



Les projets et programmes biodigesteurs en cours et à venir dans les pays devraient s'inscrire dans cette vision.

Le panel a réaffirmé avec force que le Biodigesteur est une solution flexible, innovante et éprouvée capable de garantir l'accès d'un plus grand nombre des populations à une énergie propre mais aussi à des moyens pour assurer leur sécurité alimentaire.

Réactions des panélistes

- Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso a réaffirmé l'engagement du Gouvernement du Burkina Faso en faveur du biodigesteur, en témoignent l'organisation de la présente Conférence, l'engagement présidentiel de réalisation de 40 000 biodigesteurs, la prise en compte de la technologie du biodigesteur dans le projet éco-villages, etc.

- Le Gouvernement néerlandais, avec la SNV, HIVOS et ABPP, s'engage à appuyer techniquement et financièrement les pays africains pour la promotion de la technologie du biodigesteur.
- La BOAD est accréditée auprès du Fonds Vert Climat (FVC) mais n'est malheureusement pas suffisamment sollicitée par les Etats membres de l'UEMOA. Elle est entièrement disposée à accompagner les Etats dans la mobilisation des ressources financières pour promouvoir le biodigesteur et contribuer à lutter contre le changement climatique.
- Le représentant de l'UCEC Sahel a fait part de l'engagement de son institution de micro finance en faveur du développement du marché de la technologie à travers la conduite d'une expérience pilote de crédit biodigesteurs. Cette initiative a connu un succès : forte mobilisation des ménages, remboursement de la totalité des crédits octroyés dans les délais. Toutefois, la difficulté majeure qui entrave une mise à l'échelle de cette expérience est l'absence d'une ligne de crédit spécifique au produit biodigesteur. Engagement a été pris de partager les conclusions de la Conférence avec l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSPD) et de faire un plaidoyer pour susciter l'intérêt des institutions de microfinance à développer, en partenariat avec le PNB-BF, des produits financiers biodigesteurs.
- Les entreprises de construction des biodigesteurs, tout comme les clients utilisateurs des biodigesteurs sont tous d'avis que le biodigesteur, à travers l'offre en construction et maintenance d'une part et l'exploitation de ses bénéfices et avantages d'autre part «nourrissent son homme ». Sur cette base, ils sont prêts à accompagner les activités de promotion du biodigesteur.
- En ce qui concerne le ménage il a rappelé les nombreux avantages qu'apporte la technologie dans la vie de sa femme, de ses enfants et sur la manière de produire de façon générale. Grâce au compost issu du biodigesteur il a pu réduire les charges concernant l'achat d'engrais mais également accroître ses revenus en vendant son surplus d'engrais organique.

Questions des participants :

Les grandes lignes des préoccupations qui ont été soulevées par les participants sont rassemblées ci-dessous et adressées par les participants aux panélistes concernés :

Préoccupations adressées au représentant de la BOAD

- Nombre de fonds climat existant à la BOAD. Les entreprises privées et les ONG y sont-elles éligibles ?
- Le constat est que les mécanismes/procédures de financement sont longs. Qu'est-ce qui est prévu pour les alléger ?
- Les pays ont des difficultés pour le montage des dossiers de financement verts. La BOAD prévoit-elle des actions de renforcement des capacités au niveau des Etats ?
- A qui s'adresser pour bénéficier des finances climat ?

Les éléments de réponses sont ainsi résumés :

- La BOAD dispose de trois types de fonds : le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement Mondial et le Fonds d'Adaptation. Les Etats, les ONG et les entreprises privées y sont éligibles.
- La solution idéale pour raccourcir les délais de traitement est la production de dossier de bonne qualité. Pour parvenir à cela, la BOAD organise des actions de renforcement des différents acteurs dans les Etats.
- Pour accéder aux différents fonds climat, il faut s'adresser, au niveau de chaque Etat, à l'Autorité Nationale Désignée pour le Fonds Vert Climat.

Préoccupations adressées au représentant de ABPP :

- L'éligibilité du Mali au nouveau programme AB-19-23
- Actions entreprises pour améliorer la disponibilité de l'eau pour le fonctionnement des biodigesteurs ;
- Quelle est la politique/stratégie de création des ECB ?

Les éléments de réponses ci-après ont été donnés :

- Le représentant de ABPP a renvoyé la question en demandant à celui qui l'a posée si le Mali est membre de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre ou pas.
- ABPP n'initie pas des actions spécifiques dédiées à l'amélioration de la disponibilité de l'eau. Toutefois, elle aide à la mise au point de biodigesteurs plus sobres en eau comme le Solid State Digester (SSD) ;
- Les ECB sont la pierre angulaire de la durabilité du marché de la technologie. La stratégie consiste à appuyer l'émergence de telles entreprises à travers le renforcement de leurs capacités, le transfert progressif par le programme d'un certain nombre de rôles et de responsabilités vers ces entreprises. A cet effet, le PNB-BF a mis au point un structure type d'entreprise qui prend en compte des fonctions suivantes : promotion marketing, contrôle qualité interne, formation, gestion de la satisfaction de la clientèle, etc ;

Préoccupations adressées au représentant de la SNV :

- La réussite de tout projet réside sur un ciblage de qualité, une réalisation de qualité et une gestion de qualité.
- Quel est le mécanisme mis en place pour régler les contraintes qui entravent la bonne exécution des programmes biodigesteurs ?
- Les informations disponibles sur l'expérience chinoise dans le domaine de la technologie du biodigesteur ;
- Comment positionner davantage le biodigesteur au sein du Mécanisme de Développement Propre (MDP) ;
- Possibilité de loger des fonds de soutien aux ECB au sein du PNB-BF
- Quel partenariat existe-il entre la Banque Mondiale qui prône l'inclusion du Biodigesteur dans les activités des projets financés par elle ?

Les éléments de réponse qui ont été données suite à ces préoccupations sont les suivantes :

- Le mécanisme mis en place pour assurer une bonne exécution des programmes biodigesteurs est basé sur le renforcement des capacités des équipes, le partage d'expériences et la mise au point de stratégies tenant compte des spécificités de chaque programme. La SNV facilite tout cela à travers son assistance technique.
- Par rapport à l'expérience chinoise, le représentant de la SNV a promis partager de la documentation avec les organisateurs de la conférence.
- Les programmes de promotion de la technologie du biodigesteur sont éligibles au marché carbone via le MDP entre autres. Pour parvenir à ce résultat, le programme doit élaborer un projet et le soumettre pour validation à l'UNFCCC sur la base de procédures et méthodologies assez complexes.
- La SNV entretient de bons rapports avec la Banque Mondiale et d'autres institutions et organisations œuvrant dans le monde rural. Ce partenariat est bâti sur la vision partagée de la capacité de la technologie à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Préoccupations adressées au représentant de l'UCEC Sahel

- Quels sont les mécanismes de financement pour permettre aux utilisatrices d'avoir le biodigesteur ? Comment se passe la question de garantie pour les groupes et les individus ? Existe-t-il un temps de grâce avant de procéder au remboursement ?
- Quels ont été les éléments déclencheurs qui ont incité l'engagement de l'UCEC-Sahel dans la mise en place du crédit pilote biodigesteur ? Et quelle est la provenance des fonds (ligne de crédit ?) et quels sont les éléments de risques pris en compte dans la décision de mettre en place un crédit ?
- Montant alloué dépend de la taille du Biodigesteur. Peut-on avoir une idée des fourchettes de montants (montant plus faible vs montant plus élevé ?)

La phase pilote du crédit menée dans la région du Sahel a mis l'accent sur le crédit de groupe, c'est-à-dire la caution solidaire. Cela n'exclut pas le fait que le crédit individuel soit aussi de mise. Les groupes sont constitués de 6 à 10 personnes.

Le mécanisme de financement du crédit biodigesteur ne s'écarte pas du crédit ordinaire. Le crédit biodigesteur est considéré comme un produit financier normal au même titre que les autres produits financiers. Pour la promotion, les clients reçoivent l'information dans les guichets ou par l'entremise des entreprises de construction de biodigesteurs.

Quant à la durée du crédit, le remboursement se fait par cycle de production et il est unique (8 à 10 mois). Pour ce qui est de la garantie, celle-ci est constituée de pièces attestant la propriété de moto, de charrette ou tout autre objet ayant de la valeur.

La demande de crédit avec ou hors subvention n'a pas d'impact sur le crédit, le taux restant le même.

Préoccupations adressées au représentant de l'ECB Sahel Vert de Dori :

- Quel est le temps moyen de construction d'un biodigesteur ainsi que son mode de fonctionnement ?
- Quelles sont les raisons qui expliquent la non fonctionnalité de 20% du parc de biodigesteurs ? A quel acteur imputer la responsabilité et quelles sont les dispositions prises pour régler la question ?
- Comment l'entreprise procède-t-elle pour identifier le client et quel est son implication tout au long du processus de construction ? Quelle est la contribution du client ?
- L'Entreprise de construction Sahel Vert reçoit-elle des appuis du PNB-BF et quels sont leur nature ? Existes-ils d'autres entreprises ? Si oui, quelle stratégie pour gérer la concurrence ?
- Quelles sont les motivations qui ont été à la base de la création de l'entreprise ? Quelle est l'année de création de la coopérative ? Quel est son statut ? Existe-t-il un Service Après-Vente ?
- Avez-vous eu à gérer des conflits dus à une mauvaise qualité des ouvrages ?
- Comment est gérée la question foncière ? Quel papier est exigé pour confirmer la propriété du terrain ?
- Nombre d'emplois créés et leur qualité (emplois formes ou non) ?

A la suite de ces questions, le panéliste concerné a donné les informations suivantes :

- Les biodigesteurs les plus promus au Sahel sont ceux de 6 m³. Les difficultés liées à la fonctionnalité des ouvrages sont liées à la transhumance et à faible disponibilité de l'eau en saison sèche.
- Les Points focaux villageois font de l'animation ; si le client est d'accord, il est procédé à la

- signature de précontrat. L'implantation est faite par le maçon et le suivi est assuré par le CAC.
- Les établissements professionnels n'approchent pas l'entreprise. Toutefois, l'entreprise a accueilli des stagiaires envoyés par le PNB-BF.
 - Les biodigesteurs ont la capacité de s'autofinancer à terme.
 - Le SAV doit être mis au centre des préoccupations des clients par l'entreprise si celle-ci veut prospérer.
 - Des conflits ont été gérés mais ont été plus dûs à des problèmes de communication.
 - Par rapport à la question foncière, vu que la durée de vie de l'ouvrage est de 20 ans, l'entreprise s'assure (témoignage des voisins et parents) que le terrain appartient aux clients avant de procéder à la construction de l'ouvrage. En zone péri-urbaine, les documents autorisant l'exploitation de la ferme sont demandés avant de procéder à toute construction.
 - Le secteur du biodigesteur nourrit son homme ; c'est un secteur porteur d'espoir.
 - En termes d'emplois, l'entreprise a généré près de 20 emplois directs et 30 emplois indirects.

Préoccupations adressées au client utilisateur de biodigesteur :

- Au vu des avantages reconnus par les utilisateurs, est-ce que vous êtes prêt à acquérir les biodigesteurs sans subvention ?
- Pouvez-vous nous parler de l'environnement dans lequel vous résidez ? Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exploitation de votre biodigesteur? Quelles sont les inconvénients du biodigesteur ?
- Quelle est la quantité de compost que vous produisez ?
- Quel a été votre apport financier dans l'acquisition de votre biodigesteur ?
- Avez-vous une appréciation des retombées économiques induites du fait de l'exploitation du biodigesteur ?

Les éléments de réponses données sont résumés ci-après :

- Le client a formellement souligné que les bénéfices et avantages tirés de la technologie du biodigesteur permettent de l'acquérir même sans subvention.
- Depuis la construction de son ouvrage en 2016, il n'a rencontré aucune difficulté. La technologie en plus ne possède aucun inconvénient. C'est pour toutes ces raisons qu'à partir de sa décision de l'acquérir, 200 autres ménages de son village ont depuis lors, suivi son exemple.
- La quantité de compost dépend de la bonne utilisation du biodigesteur. Il en a produit suffisamment pour ses propres besoins et il a vendu le surplus.
- L'apport financier du client a consisté au montant correspondant à l'achat de 8 sacs de ciment et au montant déboursé pour la confection des briques.
- En termes de retombées économiques, il a vu ses revenus augmenter du fait de la vente du surplus de récoltes et de celle du compost. Mais au-delà des questions économiques, le client a souligné l'amélioration de son cadre de vie et la bonne entente qui règne au sein de sa famille.

ANNEXE 5 :
DISCOURS PRONONCES

ANNEXE 5.1 : DISCOURS DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA SESSION DES EXPERTS DE LA 2^{ème} EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR



Mesdames,

Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole au nom du Comité National d'Organisation de la conférence pour vous souhaiter la fraternelle bienvenue à Ouagadougou.

Le Comité National d'Organisation qui n'a ménagé aucun effort tout au long du processus de préparation de la conférence voudrait vous rassurer de sa disponibilité à œuvrer pour rendre votre séjour agréable.

Mesdames,

Messieurs,

La 2^{ème} édition de la conférence internationale sur la technologie du biodigesteur à l'instar de la 1^{ère} édition se déroulera en deux actes majeurs. Le premier, est la réunion des Experts

dont l'ouverture est consacrée par la présente cérémonie. Le deuxième acte est constitué par la session ministérielle. Outre ces deux activités, le Comité National d'Organisation a introduit deux (2) innovations. Il s'agit d'abord de l'organisation de six (6) panels qui permettront aux autres participants de discuter de la contribution du biodigesteur à l'atteinte de la sécurité alimentaire et énergétique d'une part, et des conditions à réunir pour qu'elle y contribue effectivement d'autre part. La seconde innovation porte sur l'exposition de matériels, d'équipements, de photos et la diffusion de vidéos en rapport avec la technologie du biodigesteur. Ces deux innovations permettront au public de faire le lien entre les aspects pratiques et théoriques de la technologie du biodigesteur.

Mesdames,

Messieurs,

Avant de clore mon propos, il me plaît d'indiquer que les membres du Comité National d'Organisation restent disponibles pour toute sollicitation.

Je vous souhaite un agréable séjour et vous remercie pour votre aimable attention.

Ouagadougou, le 2 octobre 2018

ANNEXE 5.2 : DISCOURS DE MONSIEUR JEAN-MARC SIKA A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA SESSION DES EXPERTS DE LA 2^{ème} EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR



Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques,

Mesdames et Messieurs les invités,

Chères participantes, chers participants,

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui, presque une année jour pour jour après notre première rencontre, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la deuxième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur (CITBIO II).

Nos populations nous pressent de nous saisir des préoccupations qui les affectent quotidiennement. La lutte pour la sécurité alimentaire et énergétique dans un contexte de changement climatique de plus en plus prononcé est l'une de leurs préoccupations majeures, spécialement dans cette zone soudano-sahélienne à l'écologie fragile.

Votre présence à cette seconde édition confirme l'engagement de vos Etats à les accompagner dans cette bataille. En effet, en adhérant à la dynamique initiée par le Gouvernement et la plus haute autorité du Burkina Faso, vous vous montrez disposés à travailler ensemble afin de proposer à nos populations, une réponse collective.

Comme j'avais eu l'occasion de le dire lors de la réunion des points focaux des pays en juin dernier, la sagesse populaire nous apprend que lorsque la

maison de votre voisin brûle, la vôtre est en danger. En effet, les impacts négatifs du changement climatique provoqués par une pluviométrie erratique (caractérisée par une alternance des phases de longues sécheresses auxquelles succèdent des périodes de pluies diluviennes) et entraînant une dégradation des conditions de production de nos populations rurales, ne s'arrêtent pas aux frontières des différents pays. Il exige de doter le système de production de nos populations rurales et périurbaines d'un outil qui leur donne les moyens de pouvoir se défendre face à cette adversité. Il est donc important que nous nous serrions les coudes et travaillions ensemble pour porter à l'échelle les initiatives émergentes. La dynamique déclenchée depuis l'année dernière ici même à Ouagadougou répond parfaitement à cette approche.

Une fois de plus, je voudrais remercier son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE pour son engagement personnel dans la construction de cette dynamique.

Je voudrais aussi remercier tout le Gouvernement du Burkina Faso et en particulier le Ministre KOUTOU pour leurs efforts constants afin de créer un environnement favorable à la poursuite et la matérialisation de cette ambition.

Comme le déclarait son Excellence Monsieur Jolke Oppewal, Ambassadeur du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso (avec résidence au Mali), le 10 octobre 2017, le Gouvernement néerlandais et ses partenaires que sont la SNV et HIVOS, se tiennent à vos côtés pour apporter son soutien à ce processus d'une grande importance pour les pays et les populations de la région.

Je vous remercie !

ANNEXE 5.3 : DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA SESSION DES EXPERTS DE LA 2^{ème} EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR



Après la première édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur tenue en octobre 2017 ici même à Ouagadougou, nous voici à nouveau rassemblés pour la 2^e édition. Je voudrais, à cette agréable occasion, vous souhaiter, au nom du Gouvernement et au mien propre, la chaleureuse bienvenue à Ouagadougou.

Mesdames, Messieurs ;

L'insécurité alimentaire et énergétique, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques sont autant de réalités vécues quotidiennement par les populations de notre espace régional. Ces situations déstabilisent les familles, le tissu social et l'économie au niveau de nos pays respectifs.

Les réponses apportées à ces préoccupations sont très souvent des solutions d'urgences. Or il faudrait en plus de celles-ci, appliquer des mesures structurantes et durables pour venir à bout de ces fléaux.

Cette exigence a amené le Gouvernement du Burkina Faso à opter pour la technologie du biodigesteur comme une réponse pour accélérer le développement de la résilience des populations.

Cela s'est traduit par la conduite depuis 2010 et avec le soutien technique et financier du Gouvernement des Pays-Bas, du Programme National de Biodigesteurs qui a la charge de la vulgarisation de la technologie. La mise en œuvre du programme a enregistré des résultats tangibles qui justifient que nous soyons ensemble aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs ;

Le Burkina Faso est convaincu que la technologie du biodigesteur va contribuer fortement à la transformation structurelle de nos économies. Et pour y arriver, nous devons relever le défi de sa dissémination à grande échelle.

Ce défi ne peut être levé que si nous agissons en synergie aussi bien au niveau régional que localement et en mutualisant nos ressources. C'est en cela que l'intitulé du thème de la deuxième édition de la conférence « le Biodigesteur, une solution pour la sécurité alimentaire et énergétique : Vers un partenariat Africain » trouve son intérêt et nous interpelle tous.

Mesdames, Messieurs les Experts,

Pendant 72 heures, vous allez faire le point des avancées dans la mise en place ou l'exécution des programmes nationaux de biodigesteurs et échanger sur les soutiens qui permettront d'accélérer la dynamique.

Vous allez également examiner les projets de textes fondateurs de l'organe régional de promotion de la technologie du biodigesteur.

Je vous exhorte à des discussions constructives qui vous permettront d'adopter des conclusions pertinentes qui seront soumises à la session ministérielle. Nous ferions œuvre utile si au sortir de la conférence nos conclusions sont réalisables et capables de créer les conditions d'une adoption à grande échelle de la technologie du biodigesteur par les exploitations agricoles familiales dans nos pays respectifs.

Distinguées personnalités,

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier les Experts des pays invités, les représentants des organisations intergouvernementales, les institutions régionales et sous-régionales de financement, les partenaires techniques et financiers, les ONG, les institutions de recherche et les acteurs privés intervenant dans le secteur de la technologie.

A vous tous chers participants, j'exprime ma reconnaissance et mes remerciements au Gouvernement des Pays-Bas, à la SNV et à HIVOS pour la qualité de leur accompagnement.

Je remercie le Comité National d'Organisation pour le travail abattu tout au long de la préparation de la conférence.

C'est sur cette note que je déclare ouverte la Session des experts de la deuxième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur et souhaite plein succès à nos travaux.

Vive la technologie du biodigesteur !!!

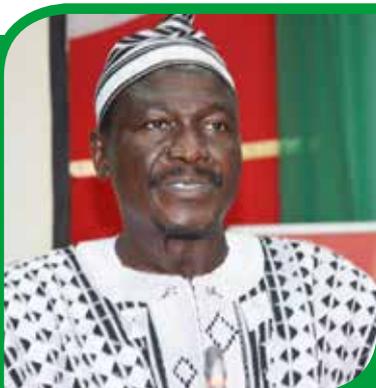
Vive le Burkina Faso !!!

Vive l'Afrique !!!

Je vous remercie de votre aimable attention.

Ouagadougou, le 02 Octobre 2018

ANNEXE 5.4 : MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU PRONONCE PAR MONSIEUR MOUSTAPHA SEMDE, 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 2^{ème} EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR



Mesdames, Messieurs,

Chers participants,

La ville de Ouagadougou vous souhaite la bienvenue et est honorée d'accueillir pour la deuxième année consécutive cette rencontre d'échanges sur la technologie du biodigesteur. Au nom des populations de la commune de Ouagadougou, de son Conseil municipal et au mien propre, je voudrais vous remercier d'avoir effectué le déplacement et vous renouveler notre disponibilité à soutenir vos actions.

Comment pourrait-il en être autrement dans un environnement qui nous questionne de plus en plus sur nos modes de vie, de production, de consommation et nos façons de faire.

Pour ce qui est de la ville de Ouagadougou, c'est avec une attention particulière que nous nous intéressons aux avantages qu'offre cette technologie. D'abord à l'endroit des populations périurbaines qui approvisionnent la ville en denrées alimentaires de meilleure qualité et à moindre coût grâce à l'utilisation de l'effluent et du compost du biodigesteur.

Ensuite sur les questions d'assainissement. En effet, avec des quantités annuelles d'environ 493 000 tonnes de déchets ménagers et 182 000 tonnes de boues de vidange, la technologie du biodigesteur apparaît inmanquablement comme le «sésame» pour la gestion des déchets urbains.

Enfin, le biodigesteur est une technologie pourvoyeuse d'emplois pour les jeunes.

C'est l'occasion pour moi d'exhorter les partenaires à accompagner les municipalités vers une gestion durable des déchets par la réalisation de biodigesteurs productifs, c'est-à-dire de grands volumes.

Mesdames, Messieurs,

Chers participants,

J'adresse mes vifs et sincères remerciements au Gouvernement et aux autorités du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques pour l'attention dont notre ville a bénéficié pour abriter cette deuxième édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur (CITBIO).

Sur ce, je souhaite un agréable et fructueux séjour à toutes et tous dans cette belle capitale du Burkina Faso.

Pleins succès à vos travaux. Je vous remercie.

Ouagadougou, le 04 octobre 2018

ANNEXE 5.5 : DISCOURS D'OUVERTURE MME SIGRID KAAG, MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU COMMERCE DES PAYS-BAS PRONONCÉ PAR SEM JOLKE OPPEWAL AMBASSADEUR DES PAYS-BAS À LA 2^{ÈME} CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR



L'année dernière, j'ai eu le plaisir d'ouvrir la première conférence régionale sur le biogaz en Afrique de l'Ouest. J'ai souligné que nous étions très satisfait de la coopération avec le gouvernement du Burkina Faso dans le programme national

de biogaz domestique et que nous avons salué les efforts du gouvernement pour le partage de ses expériences dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Le programme au Burkina Faso a montré que le biogaz domestique est l'une des technologies qui peut réellement transformer la vie dans les zones rurales : le biogaz fournit du gaz propre pour cuisiner et éclairer, pour tous ceux qui n'ont pas encore accès à l'énergie moderne. Les systèmes de biogaz améliorent l'hygiène à la ferme. Mais beaucoup plus que cela, l'effluent du biodigesteur est un engrais organique puissant, qui peut accroître la productivité agricole et renforcer l'économie rurale.

Tout d'abord, le biogaz est un combustible de cuisson vraiment propre. Des recherches récentes nous ont appris que la fumée du bois de chauffage est l'une des principales causes de décès en Afrique. Les femmes et les jeunes enfants sont particulièrement exposés à des niveaux incroyables de fumée toxique. Les agents de santé trouvent que beaucoup de jeunes, hommes et femmes, peuvent difficilement vivre dans la société en raison de problèmes respiratoires majeurs. L'examen récent par l'Organisation des Nations Unies de l'objectif mondial en matière d'énergie (ODD7) a donc conclu que la cuisine propre devrait devenir une politique prioritaire.

La technologie du biogaz domestique est une illustration que nous ne devrions pas considérer le secteur de l'énergie de manière isolée (par exemple, ne considérer que l'approvisionnement en électricité). Avec la technologie du biogaz, nous pouvons plutôt examiner de manière

intégrée comment la technologie des énergies renouvelables soutient une toute nouvelle voie de développement : comment elle contribue aux emplois, comment elle contribue à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, comment elle contribue au bien-être et à la stabilité.

Les Pays-Bas ont volontiers contribué au parrainage de cette deuxième conférence régionale sur le biogaz dans le cadre du programme de Biogaz en Afrique, en partenariat avec HIVOS et SNV.

Pour le gouvernement des Pays-Bas, le Programme de partenariat pour le biogaz en Afrique s'est avéré un très bon modèle pour soutenir le développement du biogaz national dans la région. Pour la prochaine étape, nous commencerons par une évaluation externe du programme, qui validera les impacts sur le développement des programmes au Burkina Faso, en Ouganda et dans les autres pays concernés par le programme Biogaz en Afrique. Nous aimerions mieux comprendre comment le biogaz domestique a amélioré les moyens de subsistance ruraux et les chaînes de valeur agricoles et a donné aux populations des zones rurales de nouvelles perspectives. Ensuite, nous serons heureux de finaliser notre décision concernant la proposition développée par SNV et HIVOS pour une troisième phase du programme de partenariat avec Africa Biogaz. Cette troisième phase apportera un soutien supplémentaire au secteur national du biogaz en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur le type de soutien nécessaire en Afrique de l'Ouest.

Je tiens à remercier vivement le gouvernement du Burkina Faso pour son excellent partenariat dans le programme national de biogaz.

Je remercie vivement SNV et HIVOS pour leur expertise de longue date et leur soutien aux pays qui souhaitent utiliser cette technologie.

J'attends (nous attendons) avec un grand intérêt les nouveaux partenariats dans la région qui pourraient découler de cette deuxième conférence régionale sur le biogaz et je suis impatient de travailler avec vous dans la troisième phase du programme de partenariat avec vous dans la troisième phase du programme de partenariat avec Africa Biogaz.

ANNEXE 5.6 : DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 2^{ème} EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR



Mesdames
Messieurs.

C'est avec un réel plaisir que je me retrouve ce matin avec vous pour présider à l'ouverture de la session ministérielle de la 2^{ème} édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur (CITBIO). Tout comme à la 1^{ère} édition en 2017, le Peuple burkinabè et le Gouvernement se réjouissent de vous accueillir chez vous au Faso. Soyez en vivement remerciés.

Mesdames, Messieurs les Ministres ou leurs Représentants,

Distingués Invités,

Mesdames, Messieurs,

En octobre 2017, dans cette même salle s'est tenue sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, la 1^{ère} édition de la CITBIO. Cette conférence, première du genre dans notre sous-région a connu un franc succès tant au plan de l'organisation que de la pertinence des recommandations. Celles-ci ont été consignées dans la Déclaration de Ouagadougou et avaient trait :

- premièrement à la mise en place de programmes nationaux de biodigesteurs dans les pays ;
- deuxièmement, à la conduite, sous le leadership du Burkina Faso du processus de mise en place d'un Organe Régional de promotion de la technologie du biodigesteur ;
- troisièmement, au mandat donné au Burkina Faso pour assurer l'organisation de la présente édition de la CITBIO ;
- et enfin, la sollicitation de Son Excellence Monsieur le Président du Faso afin qu'il fasse le plaidoyer auprès de ses Pairs et des Partenaires Techniques et Financiers en

faveur de la vulgarisation de la technologie dans les différents pays.

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Participants,

Votre présence à Ouagadougou atteste que les conclusions de la Conférence de 2017 n'ont pas dormi dans les tiroirs. En effet, au menu de vos travaux, vous aurez à examiner les progrès réalisés par chaque pays dans la mise en place des Programmes Nationaux et des besoins de soutiens pour accélérer le processus.

Vous aurez également à examiner les projets de textes relatifs à la création de l'Organe Régional. Vous aurez également à discuter de l'institutionnalisation de la CITBIO.

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Participants,

Je formule le vœu que les conclusions de vos travaux constituent les leviers et fédèrent nos efforts pour la mise en œuvre effective de l'utilisation de la technologie du biodigesteur dans notre sous-région. Pour avoir œuvré à sa vulgarisation depuis 2010, le Gouvernement du Burkina Faso et les ménages utilisateurs de la technologie ont la ferme conviction que la technologie est une solution pour la sécurité alimentaire et énergétique. Nous sommes aussi convaincus que en y allant seuls, nos efforts seront vains dans un contexte de changement climatique dont les effets dépassent les frontières.

Mesdames,
Messieurs,

Je voudrais, avant de clore mes propos remercier le Gouvernement des Pays-Bas qui nous accompagne dans la mise en œuvre du PNB-BF et dans l'organisation de la CITBIO. Je voudrais remercier le Comité National d'Organisation pour les efforts consentis pour l'organisation de la présente édition.

Sur ce, je déclare ouverts, au nom de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, les travaux de la Session Ministérielle de la 2^{ème} édition de la CITBIO.

Je vous remercie de votre aimable attention

Ouagadougou, le 04 octobre 2018

ANNEXE 5.7 : DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DU FASO A LA CEREMONIE DE CLOTURE DE LA 2^{ème} EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR PRONONCÉ PAR SEM LE PREMIER MINISTRE PAUL KABA THIEBA



Mesdames

Messieurs.

Selon la FAO, la faim dans le monde a progressé en 2017, pour la troisième année consécutive. En 2017, 821 millions de personnes ont eu faim dans le monde contre 804 millions en 2016. L'Afrique reste le continent le plus touché avec 21 % de sa population qui est mal nourrie.

Malgré les efforts consentis par l'ensemble des acteurs, l'objectif que s'est donné la communauté internationale d'éradiquer la faim dans le monde en 2030 ne sera de toute évidence, pas atteint. Un certain nombre de raisons dont les effets des changements climatiques entre autres en sont à l'origine et constituent des facteurs aggravants qui sapent les progrès enregistrés dans la lutte contre la faim dans le monde. Il en est de même de la persistance de l'utilisation de sources énergétiques non durables comme le bois et le charbon de bois.

Mesdames,

Messieurs,

Pour restaurer la capacité de production de nourriture au plan mondial en général et particulièrement en Afrique, il est impératif d'aider les petites exploitations familiales afin qu'elles soient capables de s'adapter aux effets des changements climatiques. Cela passe, entre autres, par la mise à leur disposition de technologies adaptées et éprouvées. D'où la pertinence du thème de la présente édition de la conférence.

Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de

délégations,

Mesdames et Messieurs,

Ma conviction est faite que l'utilisation de la technologie du biodigesteur, de par les avantages qu'elle procure, est une solution viable à l'insécurité alimentaire et énergétique en Afrique et particulièrement dans notre sous-région. Cette conviction qui se fonde sur les expériences en cours au Burkina Faso, en Afrique et en Asie a été aussi à la base de mon engagement à soutenir la réalisation de 40 000 biodigesteurs au profit des ménages ruraux.

Elle explique aussi mon adhésion à la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur qui porte le projet d'impulser une dynamique régionale à l'utilisation de la technologie du biodigesteur au sein de nos ménages en zones rurales.

Pour avoir un impact sur la sécurité alimentaire, la disponibilité d'énergie propre et la qualité de la vie en général, la coopération régionale est une nécessité et un catalyseur. A cet égard, l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre dont la création constitue une des conclusions majeures de la conférence peut jouer un rôle essentiel dans l'accélération de la diffusion et de l'exploitation de biodigesteurs à grande échelle dans la région.

Soyez donc rassurés, Mesdames/Messieurs les Participants, que je veillerai à ce que le Gouvernement du Burkina Faso soutienne la mise en œuvre des conclusions de vos travaux qui viennent de nous être livrées. Je vous réaffirme aussi ma disponibilité à faire le plaidoyer auprès de mes Pairs pour leur application effective dans vos pays respectifs.

Je voudrais au nom du Peuple burkinabè remercier le Royaume des Pays-Bas pour l'appui technique et financier qu'il apporte dans le cadre de l'exécution du PNB-BF.

Je remercie, au nom de mes Pairs, le groupe de la Banque Africaine de Développement qui s'est

engagé à nous soutenir à travers un projet multi-pays dans le domaine de la technologie.

Je voudrais, en vos noms à tous et au mien propre, féliciter les heureux récipiendaires qui viennent d'être décorés. Je félicite également les utilisateurs et les entreprises qui ont été honorés en ce jour par des prix. Je les invite tous, à jouer davantage leurs rôles, aux côtés du Gouvernement, dans la

construction d'un secteur durable de la technologie du biodigesteur dans notre sous-région.

C'est sur cette invite que je déclare close, la 2^{ème} édition de la conférence internationale sur la technologie du biodigesteur.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Ouagadougou, le 04 octobre 2018

ANNEXE 6: LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS A LA 2 ^{ème} EDITION DE LA CITBIO			
N°	Noms et Prénoms	Fonction	Contacts
BENIN			
1	Mr Armand S. Raoul DAKEHOUN	Directeur de Cabinet, représentant du Ministre	dakasr2@yahoo.fr
2	Mr Juste C. T. DAMADA	Point Focal	nonojust2@yahoo.fr
3	Mr Gilmore Cherif SOUDE	Ingénieur Electricien	cherifsoude@gmail.com
BURKINA FASO			
INSTITUTIONS / DEPARTEMENTS MINISTERIELS			
4	Mr Baba OUATTARA	Cadre	ouattbaba2@gmail.com
5	Mr Amado KABORE	Chargé d'études	amakabore@yahoo.fr
6	Mr Ousmane NANA	Chargé d'études	-
7	Mr Claude BAKO	Chargé d'études à la DGEF	bakoclaude@yahoo.fr
8	Mr YAMBA KABORE	Conseiller Technique	kaboyamba@yahoo.fr
9	Mr Alain SAWADOGO		-
10	Mme Edith ZOURE	Point Focal/PAPSA	yerieditha@gmail.com
11	Mr Sambo NIKIEMA	CPM/BCM	nikiemelescanders@yahoo.fr
12	Mr Zoubi Boukary	Représentant de la DGEAP	nebiez@yahoo.fr
13	Mr Ansanèkoun Desiré SOME	Secrétaire Permanent en Charge de la Gestion des Crises Alimentaires et Vulnérabilités en Elevage	adesiresome@yahoo.fr
14	Mr Wieme SOME	Chef de département / Secrétariat Permanent en Charge de la Gestion des Crises Alimentaires et Vulnérabilités en Elevage	wienesome@yahoo.com
15	Mr Marcel NAGALO	IGS	-
16	Mr Brahima SOULAMA	DGESS	soulbrah@hotmail.fr
17	Mr Yacouba DRABO	CPAVI	draboyacouba@yahoo.fr
18	Mr Issa SAWADOGO	DGPA	sawiss2002@yahoo.fr

19	Mr Drissa BATIENE	Observateur d'Archives	-
20	Mme Oumou ILBOUDO/DRABO	Chargée de missions	-
21	Mr Drissa SOURABIE	Directeur de l'Administration et des Finances	sagne_balde@yahoo.fr
22	Mme Fatima BARRO	DMP	-
23	Mr Jean HARO	Directeur Régional des Ressources Animales et Halieutiques du Centre	-
24	Mr Joseph SAWADOGO	DGSV	-
25	Mme Eliane DOBANCA	Stagiaire	-
26	Mr Abdoul Rasmané SAM		-
27	Mr Josué TAMINI	Secrétaire Général à la retraite	-
28	Mr Alexandre Y. SAWADOGO		MRAH
29	Mr Z. Donatien KOALAGA		
30	Mr Emile SAVADOGO	Technicien Supérieur d'Elevage	donask70@gmail.com
31	Mr Souleymane NANA	Statisticien (éleveur)	souj89gambo@gmail.com
32	Mr Mamadou OUEDRAOGO	Directeur Biomasse Energie PEA	mamadou.oued@gmail.com
33	Mr Kévin Z. SANOU	Chargé de missions	-
34	Mr Laurent SAMANYOUGA	Administrateur des affaires sociales de la DGPF	samanyougalaurent@yahoo.fr
35	Mme Panitecha Zalissa BAYALA / OUEDRAOGO	Chef de service de l'Information sur le Genre	zalissaoudraogo@yahoo.fr
36	Mr Issaka KIENTEGA	Educateur Social	kientgus7@gmail.com
37	Mme Djénéba OUEDRAOGO	Chef de service Etudes et Statistiques	oueddjen337@gmail.com
38	Mr Mifitassé Abraham SOURA	Conseiller en emploi et en formation professionnelle	mifiss.soura@gmail.com
39	Dr Dayeri DIANO	Chercheur au département Biomed de l'IRSS	dayerid@yahoo.fr
40	Dr Dohan Mariam SOMA	Chercheur à l'INERA	soma_mariam1@yahoo.fr
41	Mr Daouda OUELOGO	Consultant à l'IRSAT	welgod77@yahoo.fr
42	Mme Edwige SAWADOGO	Chercheur à l'IRSAT	eda2009445@yahoo.fr
43	Mr Mahamadi NIKIEMA	Docteur/CNRST/UO	-
44	Mme Kadidia N. DRABO	Ingénieur de recherche/IRSAT	-
45	Mr Dieudonné ILBOUDO	Conseiller Technique	-
46	Mr Tanga Jean Baptiste YAMEOGO	Inspecteur de Sécurité Pénitentiaire	Ytanga21@gmail.com
47	Mr Karim OUEDRAOGO	Chef de Service Recherches et Innovations	karimmica@yahoo.fr
48	Mr Joseph COMPAORE	Inspecteur Divisionnaire/Directeur	Comjo2002@yahoo.fr
49	Mr W. René ZONGO	Technicien Supérieur de l'Environnement	renzongo@gmail.com
50	Mr Mamadou BATIENE	Point Focal/REDD+	batiemadou5@yahoo.fr

51	Mr N. Alexis KOMBOUDRY	Assistant Technique/DGPV				al_kombou@yahoo.fr
52	Mr Moumouni OUEDRAOGO	Ingénieur d'Agriculture/DGPV			ME	papioued@yahoo.fr
53	Mr Jean Marie BATIEBO	Secrétaire Permanent du SP/CARGA				-
54	Mr Kyènégnin Peregayini Aristide N'DO	Professeur Certifié des Lycées et Collèges d'Enseignement Technique			MENA	ndoaristide@yahoo.com
55	Mr Salim OUEDRAOGO	Ingénieur en Eau et Assainissement			MEA	ouesalim@yahoo.fr
56	Mr Mahamadi DERRA	Chargé de missions			MATD	derra79mahamadi@gmail.com
57	Mr Moustapha SOMDE	2ème Adjoint du Maire			Mairie de Ouagadougou	
PROJET/PROGRAMME MRAH						
58	Mr Mamadou OUEDRAOGO	Ingénieur d'élevage			PDEL-ZPO	seprojetlait@gmail.com
59	Mme Jocelyne BOUNTOULOUGOU/ SOME	Coordonnatrice National			PADEL-B	-
60	Mr Clément YAMEOGO	Ingénieur d'élevage Spécialiste des Productions Animales			FODEL	yameogo_clement@yahoo.fr
61	Mr Paul ZONGO	Directeur Général				-
ECB						
62	Mr Zoumènibè Aristide SOMDA			Entreprise Eco-Construction et Service (EECS)		aristidesomda@yahoo.fr
63	Mr Bayima Gérard BAMA			Entreprise de Construction Chéléyini (ECC)		chéléyini@gmail.com
64	Mr Mayorohai SIRIMA			Agence Baali Innovation (ABI)		agencebaali@gmail.com
65	Mr Moctar OUEDRAOGO	Directeur Général		Entreprise Nord Construction (ENC)		omoctar96@gmail.com
66	Mr Mohamed KONDIA			Entreprise de Construction Soleil Levant (ESL)		kondia.mohamed@yahoo.fr
67	Mr Alexis GUIGUIMDE			Centre de Ressources et de Constructions de Biodigesteurs		guiguimdealexis@yahoo.fr
SUPERVISEURS						
68	Mr Jacques LANKOANDE			Fédération Nuna Biogaz		lankoandejacques70@gmail.com
69	Mr Pierre LANKOANDE	Superviseurs Biodigesteurs		Association Tin Tua		lankoande_pierre@yahoo.fr
70	Mr Soulemane BAMBARA			OCADES DORI		bambarasoulemane@yahoo.fr
PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE						
71	Mr Ousmane COULIBALY	Chef de Service Administratif et Financier		HERA		rodo.cool@yahoo.fr

ASSOCIATIONS						
	Mr Issoufou PORGO	Secrétaire Permanent	CPF			
72	Mr T. Joseph TIEBA	Secrétaire Général	Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina Faso/Ouaga			issoufporgo@yahoo.fr / cpf@fasonet.bf
73	Mr Laurent DOMBOUE	Président au Conseil d'Administration	UGCPA/BM			tiebajoseph@yahoo.fr
74	Mr Ousmane YILLEM	Coordonnateur du Projet IMSA				ly.domboue62@gmail.com
75	Mr Laurent-Fidèle KONTIEBO	Président	Association Tourmodi au Faso			ousmaneyillem@gmail.com
76	Mr Steve F. THIOMBIANO	Chargé de communication	ADMR			fidelekontiebo@gmail.com
77	Mr Alidou OUEDRAOGO	Agro-Gestionnaire	ADRC/BF			stevethiombiano2@gmail.com
78	Mr Kalifa SABOUZ		Union Africaine			alidouedraogoo@gmail.com
79	Mr Elvis Paul TANGAN		UL			ksoubouz@yahoo.fr
80	Mr Célestin BAKIOUAN					bakouand@yahoo.fr
81	Mr .W. Parfait OUEDRAOGO	Coordonnateur	Association Bangr Nooma / Tougouri (Namentenga)			parfaitlight@gmail.com, abnbfa@gmail.com
82	Mr Jean Baptiste BARRO	Secrétaire aux Relations Extérieures	Association KETURA			sandahahydro@yahoo.fr
83	Mme Mariama SIRI/ MAHAMOUDOU	Présidente	Association Mère Thérèse de la Charité			sirimariamaj@yahoo.fr
84	Mme Renée Anastasie Elianne TIENDREBEOGO	Présidente/Economiste	Association Bao Taab Neere pour le Développement Durable et la Sauvegarde de l'Environnement (ABTN/DDSE)			tienane2000@yahoo.fr
85	Mme Delphine KAMPINI	Transformatrice	Coopérative IDIA REO			
86	Mme Kadija SIMBORO	Consultante représentante local	AECF			kadjia.simboro@gmail.com
87	Mr Gueswindé Amos CONGO	Ingénieur d'Agriculture	Association Yam-Pukri			windamos01@gmail.com
88	Mme Blandine BAMBARA	Trésorière / Ingénieure Energéticienne				bambarablandine@yahoo.fr
89	Mr N. B. Malgloire NANA	Secrétaire Général chargé de l'information et de la communication	ABAPEE			m.nana@aseafrrique.com
90	Mr Onana Achille S. LEBONGO	Membre				a.lebongo@aseafrrique.com
91	Mr Nestor LANKOANDE	Contrôleur Interne	AGEPE			nestolank@gmail.com
92	Mr Isidore W. DIESSONGO	Président	AFR/BF			hosmogo2010@yahoo.fr
93	Mr Joel ZIBANGO	Représentant	ATEN			terrenouvelle1@gmail.com
94	Mr Sibiri KIENO	Consultant/Président du MOUVE	MOUVE			ecokiemo@gmail.com
95	Mr Yacouba DOUMBIA	Assistant Technique	AGRODEV			doumbiahtp@yahoo.fr
96	Mr Oumar ZERBO	DP	le culturel			leculturel@yahoo.fr
97	Mr Sylvain GOMEZ	Coordonnateur	Eleveurs sans frontières			gerand.yeouh@elevagessansfrontieres.org
98	Mr D. Augustin POLLO	FESCIBFSGN	FESCI BF			
99	Mr Sylvain L. DALA	Secrétaire Général	Association Development Young People (ADYP)			daladiplo9@gmail.com
100	Mr Mahama ILBOUDO		Ensemble Sécurisons le Futur (ESF)			maham427@gmail.com
101						

FOURNISSEURS D'ACCESSOIRES				
102	Mr Frédéric KABRE	Directeur Général	Entreprise KCS f_kabre@yahoo.fr	
103	Mr Eric KORG	Représentant KCS	Entreprise KCS -	
PROMOTEURS				
104	Mme Fatimata SANFO	Promoteurs/Promotrices	Yako -	
105	Mme Karidjatou NAMA		Sissili/Ziro -	
106	Mr Sylvain THIOMBIANO		Boassa thiombianosylvain@yahoo.fr	
107	Mr Issouf BARRY		Nèkérésso -	
108	Mme Fanta BARRY		Sapouy oueddrissa@gmail.com	
109	Mr Idrissa OUEDRAOGO		-	
110	Mme Victoire Sophie TAONSA		Sao -	
111	Mr Daba ETIABI		Promoteur/Président CVD	-
PROJETS/PROGRAMMES				
112	Dr Mariam CAMARA		Program Specialist/START International	START International mcamara@start.org
114	Mr Gilbert B SOURWEMA		Chargé National de Programmes	srbgilbert@yahoo.fr
115	Mr Narcisse OUEDRAOGO	Chargé de Programme	Afrique Verte Burkina afriqueverte.cpb@gmail.com	
116	Mme Yidjen Désirée KANYALA	Coordonnatrice des activités d'animation et de communication	Projet Plateforme Re-Resources ONG LVIA coocom@plateforme-re-resources.org	
117	Mme Arlette OUEDRAOGO	Conseillère Technique, Promotion de l'entreprenariat agro-alimentaire/Filière manioc	GIZ-PDA tene.tougma@giz.de	
118	Mr S Sévérin SAMA	Ingénieur en Agriculture	Stagiaire au Projet EKF/PDA/GIG à Diébougou samsebar@yahoo.fr	
119	Mr Sibiri TIONON	Chargé de projet	Alliance Internationale pour le Développement et la Solidarité en Afrique (AIDAS) YAKO sibiri@aidasburkina.org	
120	Mr Adama GUINDO	Animateur	-	
121	Mr Cheick Omar Konossokoro YEYE	Coordonnateur	Salon International de l'Environnement et des Energies Renouvelables de Ouagadougou (SIERO) cheickys2000@yahoo.fr	
122	Mr Adama KABORE	Secrétaire Général	Action pour le Climat et le Développement Durable adama881@gmail.com	
123	Mr Sontinda KAFANDO	Directeur Marketing	Kboubson @Yahoo.fr	
124	Mr Kader SAWADOGO	Comptable	abdoukadersawadogo33@gmail.com	
125	Mr Abdoulaye B CISSE	Agent Marketing	absconse@fagri-burkina.Com	
126	Mr Ousséni DIALLO	Coordonnateur Général	ousseni.diallo@yahoo.fr	
127	Mme Adissa Flora TAPSOBA	Agronome	adissafloira@gmail.com	

128	Mr Boris Mamadou SAFIN	CNP BIOGAZ	MEEF	mamadousafin2007@gmail.com
129	Mr Seydou MONE	Chargé de Programme		moneseydou@yahoo.fr
130	Mr Christian NIGNAN	DG	INAYA GROOP	-
131	Mme Estelle KANYALA	Experte en santé animale	FAO-BF	Faobf@fao.org / estelle.kanyala@fao.org
IMF				
132	Mr Adama TRAORE	Directeur	UCEC/Sahel	ucecsahel@yahoo.fr
UNIVERSITES/GRANDES ECOLES				
133	Dr Dieudonné TIALLA	Directeur Général	ENESA	enesa@yahoo.fr
135	Mr Drissa SALOU	Secrétaire Général		yeilkounidri@gmail.com
136	Mr Mahamadi NIKIEMA	Doctortant/CNRST/UO	Université de Ouaga	mahamadnikiem87@gmail.com
137	Mr Adama SAWADOGO	Etudiant en Master en analyse et suivi évaluation des politiques agricole et alimentaire	Université Ouaga 2	adamasawadogo48@gmail.com
138	Mr Adama HILOU	Enseignant Chercheur	Université de Ouaga I PJKZ	hiloudio@gmail.com
139	Mr Abdoul Aziz TONTORDGBO	Etudiant en Génie Environnement		azizadoul@yahoo.com
140	Mr Jean Gérard KOMBASSERE	Etudiant	Université Ouaga I / IGEDD	igkombassere@gmail.com
141	Mme D. Welli Carlette OUEDRAOGO	Étudiante en master 2 Management de l'environnement et du développement durable	Université Aube Nouvelle	carletteouedraogo@yahoo.fr
142	Mme Mandia PITROIPA	Etudiante		-
143	BLEU Franck César	Etudiant	Université de Ouaga	bleucesar211@gmail.com
144	Mr Drissa KONE	Gestionnaire et Fernier	ENAM	driss5300@gmail.com
145	Mr Boukaré OUEDRAOGO	Enseignant/Chercheur	Université Norbert ZONGO	boubakont2015@gmail.com
146	Mr Modou SERE	Maitre-assistant	Université de Dédougou	modouser11@gmail.com
147	Mr Abdoul Aziz SY	CEO	MS TRADING	abdoul.azy@gmail.com
148	Mr Winbanfo Martial SOME	Professeur d'électronique	CEFFO	sometechno@gmail.com
149	Mme Faiza DAHANI	Etudiante Master Eau et Assainissement	Fondation 2IE	fdahani45@gmail.com
150	Mr Rittib G TAPSOBA	Enseignant	GUIDEB	-
151	Mme Laeticia ZOUNGRANA	Etudiante en Production Animale	USTA	z.laeticia94@gmail.com
152	Frère Bernard SOROKOBI	Directeur	EGT	gabtabor@yahoo.fr
153	Mr Georges TAPSOBA	Enseignant en Génie Civile		christaps2001@yahoo.fr

SOCIETES D'ETAT

154	Mr Antoine STAMMOSE	Gestionnaire du site de biogaz de Kossodo de l'ONEA	Société DeTong Environmental Engineering/ONEA	a.stammose@bebgmbh.de
155	Mme Béatrice KOMI	Ingénieur en Energies Renouvelables	Engineering/ONEA	beatrice@chargdudetong.com
156	Mr Pomileyi DAH	Ingénieur Sanitaire	ONEA	pomileyi@gmail.com
157	Mr Martin KAHO		BUMIGEB	-
158	Mr Sankar Placide SOME	Ingénieur Statisticien Economiste	INSD	placidesomefr@yahoo.fr
159	Mr Abdoulaye KONFE	Chargé d'études	INDL Sud-Ouest	-

SOCIETES PRIVEES

160	Mr Zeziman Esaie MILLOGO	Directeur	SOCOPA SARL	zmillogo@gmail.com
161	Mr Alexandre KABRE	Directeur Général	ECODATA	alexandre.kabore@gmail.com
162	Mme Reine NARE	Responsable Partenariat Clientèle		-
163	Mr Hamadoum DICKO	Directeur	Goral Etudes et Réalisations	hamadoumdicko@yahoo.fr
164	Mr Christian Georges COULIBALY	Directeur Technique et Marketing	Buy-Us SARL	lukas_coulibaly@outlook.com
165	Mr Jonathan Thierry Wendpouiré BOUGMA	Directeur Général	Globale Infrastructure	jonaboug@yahoo.fr
166	Mr Joseph Marie YAONABA	Directeur Général	RIAD TECH	joyaonaba@yahoo.fr
167	Mr Aimé ZOMBRE	Chargé de missions	Faso Alternatives SARL	oussznid@yahoo.fr
168	Mme Myriam DAHANY	Gestionnaire	Endeavour Mine	m1dahany@edv-ops.com
169	Mr Ouahabou GANDEMA	Chef d'entreprise/Artisan	CMGF	-
170	Mr Thegawendé KIENDREBEOGO	Entrepreneur Culturel	BEOGO Com et Events	-
171	Mr Boris BAMBARA	IT Ingénieur	NOKIA	borisbambara@yahoo.fr
172	Mr Thomas d'Aquin BAZIE	Juriste	JBCM	baziethomasdaquin@yahoo.fr
173	Mr Hyacinthe TIROGO	Ingénieur agronome	Solidagro	tirogo1290@gmail.com
174	Mr Félix KABRE	Ingénieur en Energie Renouvelable	Actualité Energie	kaberfex@gmail.com
175	Mr François BOGNINI	Agriculteur	BMF	francoisbognini5@gmail.com
176	Mr Joel YAMEOGO	Directeur Commercial	Mégamonde	joelwiency@hotmail.com
177	Mr Wendyghabnoma KABORE	Associé-gérant	POLLINE Internationale SARL	-
178	Mr Mahama ILBOUDO	Gestionnaire	ESF	mahama427@gmail.com
179	Mr Yacouba DOUMBIA	Assistant Chaines de valeurs	Agrodev Services	doumbiahtp@yahoo.fr
180	Mr Romaric NANA	Directeur Général	SNS AFFRI	nanaromarc@gmail.com
181	Mme M. Linda Candide SOME	Assistante Technique	NAFA NAANA	candide.some@entrepreneursdumonde.org

PARTICULIERS

182	Mr Sana BEGA	Ingénieur en Energie Renouvelable								bega.sana@yahoo.fr
183	Mr Baba OUATTARA	Ingénieur agronome								-
184	Mr Ouinzin Salifou MILLOGO	Ingénieur énergéticien								ouinzas@gmail.com
185	Mme Evelinea Ananna BASSOLET	Interprète/ Saramani								ananna_eve@hotmail.com
186	Mr MOGADOMBE Cheick Abdel Kader	RRC-BACA								cdkmogadombe@gmail.com
187	Mr Abdoul Aziz ZABSONRE	Porteur de Projet/ Pointe Noire Congo								abdoulzabsonre12@gmail.com
188	Mr SINON Moumouni	Comptable/Yako								-
189	Mr Amado GNANGAO	Commerçant/Sissili Ziro								-
190	Mr Félix KABRE	Ingénieur en Energie Renouvelable								-
191	Mr Adama TRAORE	Juriste								-
192	Mr Emmanuel ZONGO	Employer								-
193	Mme Mariam OUEDRAOGO	Professeur de Lycées								oued_grace@yahoo.fr
194	Mr Savy Michel YAGO	Interprète								davyyago@yahoo.fr
195	Mr Massourou GUIRO									-
196	Mme Odette OUEDRAOGO	Agent de santé								-
197	Mr Olivier Leperson SANWIDI	CASU								osanwidi@yahoo.fr
198	Mr Antoine BADOLO	Commerçant								-

MEDIAS/PRESSE

199	Mr Mahamadi OUEDRAOGO	Journaliste								mdioned62@gmail.com
200	Mme Germaine K FARAMA	Journaliste								-
201	Mme Justine BONKOUNGOU/OUSSALIBOU	Journaliste								lefaso.net
202	Mme Rainatou TAMBOURA	Journaliste								Ouaga FM
203	Mme Assanatou TRAORE	Journaliste								Ouaga FM
204	Mme Elisée BATIONO	Journaliste								WAT FM
205	Mme Flore KINI	Journaliste								FASO PIC
206	Mr Efoé ADANOU	Journaliste								AWO NEWS AGENCY (Presse)
207	Mr Oumar ZERBO	Journaliste								eadanou@yahoo.fr
208	Mr Raoul BERE	Communicateur								-
209	Mr Ousmane OUEDRAOGO	Journaliste								improve.qualite@gmail.com
210	Mr Ibrahim SORO	Cadreur								-
211	Mr Amadou GNANGA	Journaliste								-

212	Mme Adjia DIALLO	Journaliste	Burkina Info	-
213	Mr Michaël TOUGRI	Journaliste	3TV	-
214	Mr Moussa NAGABILA	Journaliste		-
215	Mr Hanouna ILBOUDO	Journaliste		-
216	Mme Natacha OUEDRAOGO	Journaliste	BF1	-
217	Mm Roukietou SOMA	Journaliste	Le pays	-
218	Mr Boureima LANKOANDE	Journaliste	Direction de la Communication de la Présidence du Faso	-
219	Mr Ahmed Y OUBA	Photographe		-
220	Mr Basile SAMA	Journaliste	Burkina 24	-
221	Mme Mireille E. BAYALA	Journaliste	l'Observateur Paalga	mimibayala@gmail.com
222	Mr Armand KINDA	Journaliste	Infowakat.net	armandlegrandkinda@gmail.com
223	Mr Philippe KABORE	Journaliste	Le Quotidien	coolby200@yahoo.fr
224	Mme Yéri Cécile KAMBOU	Journaliste	Ouaga FM	-
225	Mr Maxime ILBOUDO	Journaliste	Eco TV	loptimisk09@gmail.com
226	Mr Rodrigue GUEL	Journaliste	Burkina Info	doumadije.rodrigue@gmail.com
227	Mme Florence DIARRA	Journaliste	Journal Actualité	florelaflorencia@yahoo.fr
228	Mme Marguerite DOANNIO	Journaliste		-
229	Mr Jacques Lamissa TAPARGA	Journaliste	RTB/TELE	jacqueslamissa@gmail.com
230	Mr Mathias DRABO	Caméraman/Journaliste		drabomathias@gmail.com
231	Mr Adama BARRO	Journaliste	ISTIC	adamabarro13@yahoo.fr
AMBASSADES/ AGENCES DE COOPERATIONS				
232	Mr Alzahrani Abdoullrahman		Ambassade de l'ARABIE SAOUDITE	azhrani@mofa.gov.sa
SNV BURKINA FASO				
233	Mme Jeannette de Regt	Directrice Pays		-
234	Mr Martin VAN DAM	Energy Sector Leader		mvandam@snvworld.org
235	Mr Jan LAM	Conseiller SNV-Burkina	SNV-BURKINA	jlam@snv.org
236	Mr Abdoul Kader SAWADOGO	Conseiller SNV-Burkina		abdoulkadersawadogo@snv.org
UEMOA				
237	Mr Gilbert ZONGO	Chef de Division	UEMOA	gzongo@uemoa.int
PNUD				
238	Mr Hama TRAORE	Chef de Département des Energies et Environnement	PNUD	hama.traore@undp.org
CILSS				
239	Mme Suzanne KABORE	Expert	SE	suzanne.kabore@cilss.int

COTE D'IVOIRE			
240	Dr Sirima DIAWARA	Inspecteur Général représentant Mr le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques.	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques sirimadiawara@yahoo.fr
241	Dr Danielle P. GNANDJI/ADJO	Directrice des Productions d'Elevage, Point Focal	adjodana@yahoo.fr
ETHIOPIE			
242	Dr ahmed ELMEKASS	Coordonnateur de l'UNION AFRICAINE, SAFGRAD, Représentant le Président de l'UA	Union Africaine koutourm@africa-union.org
GUINEE CONAKRY			
243	Mr Bari Seydou SIDIBE	Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts, Représentant Monsieur le Ministre	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts de la Guinée Conakry -
244	Mme Hawa DIAOLLO	Point Focal	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts loubahawa@gmail.com
245	Mr Sékou Gaoussou SYLLA	Directeur National du Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel de l'Environnement	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts natousekou@gmail.com
246	Mr Saliou BOIRO	Coordonnateur	Programme National du Biogaz Guinée mamdousaliou2007@gmail.com
247	Mr Ibrahim BAYO	Expert en technologie du Biogaz	bayoibro1963@gmail.com
MALI			
248	Mme Rokia KANE MANGUIRAGA	Ministre de l'Elevage et de la Pêche	-
249	Mme Malado Dado NOMOGO	Conseillère en Communication	-
250	Dr Moussa COULIBALY	Point Focal	mouscouli79@yahoo.fr
251	Mr Madani Mamadou DIALLO	Directeur Général de l'Agence Nationale de Développement des Biocarburants	Ministère en Charge de l'Energie madanimamadoudiallo@yahoo.fr
252	Mr Jean de Matha OUEDRAOGO	Directeur National	SNV-Mali jouedraogo@snv.org
253	Mr Michel SAMAKE	Point focal ER	samake@snv.org
254	Mr Cheick Abdel Kader MAGASSOUBA	Conseiller Technique	Bureau d'Appui aux Collectivités Rurales cakmagassouba@gmail.com
NIGER			
255	Mr Aliou Aoudi DIALLO	Conseiller Technique, représentant Madame le Ministre	-
256	Mr Ouzei Ousseini OUMAROU	Point Focal	ouzei27@yahoo.fr
257	Mr Morou MOUNKEILA	Directeur de la Promotion des Energies Domestiques	morou_mounkeila@yahoo.fr
258	Mr Iliassou AMADOU	Coordonnateur	diorinoura@gmail.com
259	Mr Thimothée ADANSOKE	Secrétaire Général	adansoke1@gmail.com

PAYS BAS				
260	SEM Jolke OPPEWAL	SEM l' Ambassadeur du Royaume des Pays Bas à Bamako	Représentant le Ministre Sigrid KAAG/ PAYS BAS	-
261	Mr Wim VAN NES	Global Sector Coordinator	SNV/PAYS BAS	wvannes@snv.org
SENEGAL				
262	Mme Khadiyatou TALL DIAGNE	Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Sénégal au Burkina Faso, Représentant le Ministre du Pétrole et des Energies	Ministère du Pétrole et des Energies	-
263	Mr Faye BIRAME	Ingénieur		fayebirame15@gmail.com
264	Mr Abdourahmane SY	Directeur Pole Financements, Ingénierie et Gestion des Risques (PFIGR)	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP)	abdourahmane.sy@fongrip.com
265	Mr Matar SYLLA	Coordonnateur Programme National Biogaz du Sénégal		matarwa1@yahoo.fr
266	Mr Bassirou SARR	Responsable Vulgarisation Agricole	PNB-SN/MEP	sarrbass3@yahoo.fr
267	Mr Mor NDIAYE	Responsable Communication et Marketing		mormdiaye@yahoo.fr
268	Mr Abdoukarim KANE	Responsable Technique		karingfr@yahoo.fr
269	Mr Ibrahim SOW	Responsable Suivi-Evaluation		sowabraham@yahoo.fr
270	Mr Fagne Mamadou BALDE	Chancelier des Affaires Etrangères	Ambassade du Sénégal au Burkina Faso	sagne.balde@yahoo.fr
271	Mr Ndongo GUEYE	Président	ADF-BIOGAZ AFRIQUE (Association pour le Développement de la Filière Biogaz en Afrique)	adfbiogaz@gmail.com
TOGO				
272	Mr Madadozi TEZIKE	Directeur de la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles, Point Focal et Représentant le Ministre	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	mtezikeh@gmail.com
BOAD				
273	Mr Yacoubou D.BIO-SAWE	Directeur de l'Environnement et de la Finance Climat	BOAD	ybiosawe@boad.org
274	Mme Reine BROOHM-AYEVE	Chef de la Mission Résidente de la BOAD au Burkina		abroohm@boad.org
275	Mr Moubarack MOUKAILA	Chef d'équipe	CRCB/LOME	mmoukeila@boad.org
276	Mr Magnédina SABA	Assistant de Recherche		msaba@unbcc.int

HIVOS/ABPP						
277	Mr Jean Marc SIKA	Fund Manager	ABPP/KENYA			jmsika@hivos.org
278	Mr Bert NIEUWENHUIZEN	Chief Technical Advisor	SNV/KENYA			bnieuwe@snv.org
279	Mme Mendi NJONJO/MARGARET	Directrice Régionale Afrique de l'Est de HIVOS	HIVOS/KENYA			mjonjo@hivos.org
280	Mme Sally AKINYI/GIFT	Chargée de la Communication	HIVOS/PAYS BAS			sakinyi@hivos.org
281	Mr Harrie OPPERNOORTH	Conseiller senior en énergies renouvelables				hoppernororth@hivos.org
YONS ASSOCIATES						
282	Mr Robert YUGBARE	Consultant				yougbare@gmail.com
283	Mr Abdoul Karim ZON	Consultant				zon76@yahoo.fr
MEMBRES CNO						
Commission coordination						
284	Président : Dr Charles Luanga OUEDRAOGO	SG				ouedraogocluanga@yahoo.fr
285	Membre : Issa HIE	DIRCAB	MRAH			issa_hie@yahoo.fr
286	Membre : Mr Zacharie COMPAORE	CT				zaccompaore@yahoo.fr
287	Membre : Mr Xavier BAMBARA	Coordonnateur	PNB-BF			gp@pnb-bf.org
Commission Thème						
288	Président : Mr Bobodo dit Blaise SAWADOGO	DDPDD	UEMOA			bbobodo@yahoo.fr
289	Membre : Mr Mamadou OUEDRAOGO	DGER	ME			mamadou.oued@gmail.com
290	Membre : W. Serge SOMDA	CVA				va@pnb-bf.org
291	Membre : Mr Lin DA	SE	PNB-BF			suivi.eval@pnb-bf.org
292	Membre : Mme W. Gwladys SANDWIDI	RT				tsb2@pnb-bf.org
293	Membre : Jan Lam	Conseiller Technique Biogaz	SNV			jlam@snv.org
Commission finance						
294	Présidente : Mme Bailou Aïssa GANOU	DAF	MRAH			dafmra2015@gmail.com
295	Membre : Mr Karim OUEDRAOGO	DGB	MINIFED			yaikabiga@yahoo.fr
296	Membre : Y. Fulgence ZABSONRE	ASF à la DCMEF	MRAH			zabsonyfs@yahoo.fr
Commission transport/logistique/matériel						
297	Président : Mr Clément BAMBARA	Chargé de mission	PM			bambaraclement@gmail.com
298	Membre : Mr René DONDASSE	DMP				renedondasse@gmail.com
299	Membre : Mme Fatimata BARRO	représentante DMP	MRAH			fatimbarro24@gmail.com
300	Membre : Mme Josiane YARGA/GALBANI	CO				josianegalbani@gmail.com
301	Membre : Mr B. Denis NEBIE	DRRAHC	MRAH			biden.nebie@gmail.com
302	Membre : Mr OUOBA Yiédié	ASF à la DCMEF	MRAH			ouobaprospere@yahoo.fr

Commission accueil/sécurité/protocole			
303	Président : Mr Mahamadou SIDIBE	Protocole	MRAH sidimahao5@yahoo.fr
304	Membre : Mr Gérard N. NAYAOGUE		-
305	Membre : Mr Jean-René BATIONO	Protocole d'Etat	Présidence du Faso jeanenebationo@gmail.com
306	Membre : Mr René TEBDA		renesonteba@gmail.com
307	Membre : Mr Issouf OUEDRAOGO	Responsable de la Sécurité	MRAH ouedissboulisa77@gmail.com
308	Membre : Mr Joseph TONY		tonijoseph123@yahoo.fr
309	Membre : Mr Karim KONATE	Sécurité	Ministère de la Sécurité karimk8440@yahoo.fr
310	Membre : Mr Saliouf BILLA		bsaliouf@gmail.com
311	Membre : Mr Mahamadi DIALLO		mahamadiallo@gmail.com
312	Membre : Mr Moussa OUEDRAOGO	ACV	PNB-BF ava@pnb-bf.org
313	Membre : Mr Moussa OUEDRAOGO	de la Paierie Générale	MRAH amimouss77@gmail.com
314	Membre : Mme Kardja DIPAMA	CAC	PNB-BF cac@pnb-bf.org
Commission hébergement/restauration/santé			
315	Présidente : Mme Albertine NOUGBODOHOUE	Assistante Administrative	pnbbuk@gmail.com
316	Membre : Mme Salamatou OUEDRAOGO	Comptable	PNB-BF compta@pnb-bf.org
317	Membre : Mme Nadège NAO	A. Comptable	naonadge118@gmail.com
318	Membre : Mr Benjamin TASSEMBEDO	DRS-C	acodesburkina@yahoo.fr
319	Membre : Dr W. Thomas OUEDRAOGO		wenals72@yahoo.fr
320	Membre : Mme Alice BAMBARA	Infirmière/DRS	-
Commission/rapportage/traduction			
321	Président : Mr Abdoulaye DIANDA	DCPM	MRAH diandaabdoulaye77@gmail.com
322	Membre : Mr Boureima LANKOANDE	DIRCOM	DPP lboureima33@yahoo.fr
323	Membre : Mr Raphael KAFANDO	DCPM/RJPB	MENA rafkafando@gmail.com
324	Membre : Mme Sylvie YAMEOGO	SPO	ccpm@pnb-bf.org
325	Membre : Mme Dothié SOMA	CDSPC	dsp@pnb-bf.org
326	Membre : Mme Samiratou ROMBA	CM	mesmira13@gmail.com
327	Consultant : Mr Issa Martin BIKIENGA	Consultant	YONS ASSOCIATES issa_bikienga@yahoo.fr

PERSONNEL PNB-BF			
328	Mr Joseph LANKOAMBA	Techniciens Biogaz	tb2@pnb-bf.org
329	Mr Madi GANDEMA		tb1@pnb-bf.org
330	Mme Bénédicte Hélène N. SAWADOGO	AAA	hlinesawadogo33@yahoo.com
331	Mr Karim NOMBRE	Chauffeurs	-
332	Mr Charles KABRE		-
333	Mr Igor TARNAGDA		-
334	Mr Daouda SEDEGO	Agent de liaison	-
		TOTAL = 334 participants	

PROGRAMME NATIONAL DE BIODIGESTEURS DU BURKINA FASO (PNB-BF)
06 BP 1026 OUAGDOUGOU - 06 TEL : +226 25 50 37 53
Email : info@pnb-bf.org - Site : www.pnb-bf.org



Centre d'Appel Client (CAC) :

63 23 23 44 ou **64 11 88 88**